
**Comptes
consolidés
au 31 décembre 2021**



Sommaire des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2021

Compte de résultat consolidé de la période	3
État du résultat global consolidé de la période	4
Bilan consolidé	5
Tableau des flux de trésorerie consolidés	7
Variation des capitaux propres consolidés	8

Annexe aux comptes consolidés annuels au 31 décembre 2021

A. Faits marquants, principes comptables et dispositions spécifiques	9
Faits marquants	9
Principes comptables	10
Dispositions spécifiques	14
B. Évolution du périmètre de consolidation	15
Évolution du périmètre de consolidation de la période	15
Évolution du périmètre de consolidation des périodes antérieures	17
C. Indicateurs financiers par pôle et zone géographique	18
1. Informations sectorielles par pôle de métiers	18
2. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique	23
3. Réconciliation et présentation des indicateurs de suivi de la performance	24
D. Principales composantes du compte de résultat	26
4. Résultat opérationnel	26
5. Coût de l'endettement financier net	27
6. Autres produits et charges financiers	28
7. Impôts sur les bénéfices	29
8. Résultat par action	31
E. Données relatives aux participations du Groupe	32
9. Goodwill et tests de perte de valeur des goodwill	32
10. Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées et coentreprises	34
11. Autres actifs financiers non courants	36
F. Concessions : contrats de PPP, de concession et autres infrastructures	38
12. Caractéristiques des principaux contrats de concessions	39
13. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	41
14. Créances financières PPP (sociétés contrôlées)	42
15. Engagements hors bilan des concessions	42
G. VINCI Energies, Cobra IS, VINCI Construction et VINCI Immobilier : contrats de construction et de services	44
16. Informations relatives aux contrats de construction et de services	44

H.	Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	47
	17. Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles	47
	18. Actifs financiers évalués au coût amorti	50
	19. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	51
	20. Provisions non courantes	53
	21. Dettes relatives aux contrats de location	54
	22. Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et autres engagements donnés et reçus	55
I.	Capitaux propres	56
	23. Informations relatives aux capitaux propres	56
	24. Dividendes	59
J.	Financement et gestion des risques financiers	60
	25. Données relatives à l'endettement financier net	60
	26. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	66
	27. Informations relatives à la gestion des risques financiers	68
	28. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	75
K.	Avantages du personnel et paiements en actions	77
	29. Provisions pour avantages du personnel	77
	30. Paiements en actions	83
L.	Autres notes	86
	31. Transactions avec les parties liées	86
	32. Honoraires des commissaires aux comptes	87
M.	Note sur les litiges	87
N.	Événements postérieurs à la clôture	89
	33. Affectation du résultat 2021	89
	34. Autres événements postérieurs à la clôture	89
O.	Autres règles et méthodes de consolidation	90

Compte de résultat consolidé de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
Chiffre d'affaires (*)	1-2	49 396	43 234
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires		586	696
Chiffre d'affaires total		49 982	43 930
Produits des activités annexes	4	248	188
Charges opérationnelles	4	(45 507)	(41 260)
Résultat opérationnel sur activité	1-4	4 723	2 859
Paielements en actions (IFRS 2)	30	(288)	(239)
Résultat des sociétés mises en équivalence	4-10	12	(146)
Autres éléments opérationnels courants	4	17	38
Résultat opérationnel courant	4	4 464	2 511
Éléments opérationnels non courants	4	(26)	(52)
Résultat opérationnel	4	4 438	2 459
Coût de l'endettement financier brut		(674)	(609)
Produits financiers des placements de trésorerie		17	21
Coût de l'endettement financier net	5	(658)	(589)
Autres produits et charges financiers	6	40	(47)
Impôts sur les bénéfices	7	(1 625)	(807)
Résultat net		2 195	1 015
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	23.5	(402)	(226)
Résultat net - part du Groupe		2 597	1 242
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	8	4,56	2,23
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	8	4,51	2,20

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

État du résultat global consolidé de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat net	2 195	1 015
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissement net ^(*)	(138)	130
Coûts de couverture	(5)	(22)
Impôts ^(**)	(50)	46
Écarts de conversion	527	(795)
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets	115	(44)
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	449	(684)
Instruments de capitaux propres	-	(2)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	165	143
Impôts	(37)	(27)
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets	-	-
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	129	114
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	578	(570)
Résultat global	2 773	445
<i>dont part attribuable au Groupe</i>	<i>3 046</i>	<i>757</i>
<i>dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>(274)</i>	<i>(312)</i>

(*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert impacte le résultat.

En 2021, ces variations se décomposent en un impact positif des couvertures de flux de trésorerie pour 186 millions d'euros et un impact négatif des couvertures d'investissement net pour 324 millions d'euros.

(**) Effets d'impôt liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace) et aux coûts de couverture.

Bilan consolidé

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	13	25 329	25 886
Goodwill	9	16 472	11 619
Autres immobilisations incorporelles	17	7 586	6 846
Immobilisations corporelles	17	10 303	9 760
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	950	1 035
Autres actifs financiers non courants	11-14-18	2 450	2 237
Instruments dérivés actifs non courants	27	575	1 250
Impôts différés actifs	7	708	493
Total actifs non courants		64 373	59 126
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	19	1 591	1 428
Clients et autres débiteurs	19	15 559	12 493
Autres actifs courants	19	6 036	5 719
Actifs d'impôt exigible		238	266
Autres actifs financiers courants		100	30
Instruments dérivés actifs courants	27	291	201
Actifs financiers de gestion de trésorerie	26	200	137
Disponibilités et équivalents de trésorerie	26	11 065	11 765
Total actifs courants		35 080	32 039
Actifs destinés à être cédés	B.1	569	-
Total actifs		100 022	91 165

Bilan consolidé

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020(*)
Capitaux propres			
Capital social	23.1	1 481	1 471
Primes liées au capital	23.1	12 242	11 527
Titres autodétenus	23.2	(1 973)	(2 111)
Réserves consolidées		9 956	10 753
Réserves de conversion		(304)	(723)
Résultat net - part du Groupe		2 597	1 242
Opérations reconnues directement en capitaux propres	23.4	(1 117)	(1 148)
Capitaux propres - part du Groupe		22 881	21 011
Capitaux propres - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	23.5	1 889	2 162
Total capitaux propres		24 771	23 173
Passifs non courants			
Provisions non courantes	20	1 137	1 140
Provisions pour avantages du personnel	29	1 459	1 535
Emprunts obligataires	25	22 212	23 136
Autres emprunts et dettes financières	25	2 757	3 548
Instruments dérivés passifs non courants	27	422	434
Dettes de location non courantes	21	1 574	1 407
Autres passifs non courants		918	669
Impôts différés passifs	7	2 979	2 655
Total passifs non courants		33 457	34 524
Passifs courants			
Provisions courantes	19	5 923	4 973
Fournisseurs	19	12 027	8 876
Autres passifs courants	19	16 736	14 668
Passifs d'impôt exigible		360	221
Dettes de location courantes	21	524	501
Instruments dérivés passifs courants	27	513	319
Dettes financières courantes	25	5 496	3 909
Total passifs courants		41 579	33 468
Passifs directement associés aux actifs destinés à être cédés	B.1	214	-
Total passifs et capitaux propres		100 022	91 165

(*) Après retraitement au 1^{er} janvier 2020 suite à la décision de l'IFRS IC de mai 2021, précisant le calcul des engagements de retraite (cf. note A.2.1 Base de préparation des comptes).

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)

	Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)		2 195	1 015
Dotations aux amortissements	4.3	3 219	3 171
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)		206	218
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		84	89
Résultat sur cessions		(27)	(147)
Variations de juste valeur des instruments financiers		(54)	33
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		(18)	142
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	5	658	589
Coûts d'emprunt immobilisés		(47)	(40)
Charges financières associées aux contrats de location	6	43	42
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	7.1	1 625	807
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	1	7 884	5 919
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	19.1	1 579	2 330
Impôts payés		(1 213)	(1 054)
Intérêts financiers nets payés		(557)	(590)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		112	71
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	I	7 806	6 675
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		(1 214)	(1 117)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		137	124
Investissements opérationnels (nets de cessions)	1.1	(1 077)	(994)
Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)		(849)	(1 043)
Créances financières (contrats de PPP et autres)		33	(42)
Investissements de développement (concessions et PPP)	1.1	(815)	(1 085)
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)		(5 258) ^(*)	(302)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)		9	25
Disponibilités et équivalents de trésorerie des sociétés acquises		1 322 ^(*)	35
Investissements financiers nets		(3 927) ^(*)	(242)
Autres		(82)	(85)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(5 902)	(2 406)
Augmentations, réductions de capital et rachat d'autres instruments de capitaux propres		739	669
Opérations sur actions propres	23.2	(602)	(336)
Augmentations et réductions de capital des filiales souscrites par des tiers		-	(1)
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perte de contrôle)		(19)	(20)
Dividendes payés	24	(1 558)	(721) ^(**)
- aux actionnaires de VINCI SA		(1 528)	(694)
- aux minoritaires des sociétés intégrées	23.5	(30)	(27)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts à long terme	25.1	1 791	2 349
Remboursements d'emprunts à long terme	25.1	(2 195)	(2 136)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées		(631)	(607)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	25	(785)	760
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(3 259)	(42)
Autres variations	IV	117	(147)
Variation de la trésorerie nette	I+II+III+IV	(1 238)	4 080
Trésorerie nette à l'ouverture		11 426	7 346
Trésorerie nette à la clôture	26.1	10 188	11 426

(*) Incluant l'acquisition des activités énergie d'ACS (Cobra IS). Voir note B.1 Évolution du périmètre de consolidation de la période.

(**) Dont dividendes payés en actions (422 millions d'euros).

Variation de l'endettement financier net de la période

(en millions d'euros)

	Notes	Exercice 2021	Exercice 2020
Endettement financier net en début de période		(17 989)	(21 654)
Variation de la trésorerie nette		(1 238)	4 080
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		785	(760)
(Émission) remboursement d'emprunts		404	(213)
Autres variations		(1 228)	558
Dont (dettes) / excédents repris lors de regroupement d'entreprises ^(*)		(634)	(43)
Variation de l'endettement financier net		(1 276)	3 665
Endettement financier net en fin de période	25	(19 266)	(17 989)

(*) Incluant l'acquisition des activités énergie d'ACS (Cobra IS). Voir note B.1 Évolution du périmètre de consolidation de la période.

Variation des capitaux propres consolidés

Capitaux propres - part du Groupe										
(en millions d'euros)	Capital social	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations reconnues directement en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2019 publiés	1 513	10 879	(3 083)	9 252	3 260	(18)	(1 364)	20 438	2 604	23 042
Impact changement de méthode ^(*)	-	-	-	148	-	-	-	148	1	149
Capitaux propres au 01/01/2020 retraités	1 513	10 879	(3 083)	9 400	3 260	(18)	(1 364)	20 586	2 605	23 191
Résultat net de la période	-	-	-	-	1 242	-	-	1 242	(226)	1 015
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	(682)	242	(441)	(85)	(526)
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	(20)	(24)	(44)	-	(44)
Résultat global de la période	-	-	-	-	1 242	(702)	217	757	(312)	445
Augmentation de capital	21	648	-	-	-	-	-	669	-	669
Réduction de capital	(63)	-	1 118	(1 055)	-	-	-	-	(1)	(1)
Opérations sur actions propres	-	-	(145)	(190)	-	-	-	(336)	-	(336)
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	2 566	(3 260)	-	-	(694)	(27)	(721)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	-	167	-	-	-	167	-	167
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	(7)	-	-	-	(7)	3	(5)
Variations de périmètre	-	-	-	4	-	(3)	(1)	-	(104)	(104)
Divers	-	-	-	(132)	-	1	-	(131)	(2)	(133)
Capitaux propres au 31/12/2020 ^(*)	1 471	11 527	(2 111)	10 753	1 242	(723)	(1 148)	21 011	2 162	23 173
Résultat net de la période	-	-	-	-	2 597	-	-	2 597	(402)	2 195
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	420	(85)	335	128	463
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	114	114	-	114
Résultat global de la période	-	-	-	-	2 597	421	29	3 046	(274)	2 773
Augmentation de capital	25	715	-	-	-	-	-	739	-	739
Réduction de capital	(15)	-	538	(523)	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	(401)	(202)	-	-	-	(602)	-	(602)
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	(286)	(1 242)	-	-	(1 528)	(30)	(1 558)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	-	209	-	-	-	209	-	209
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	(16)	-	-	-	(16)	27	11
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	(2)	2	-	1	1
Divers	-	-	-	22	-	1	-	22	2	25
Capitaux propres au 31/12/2021	1 481	12 242	(1 973)	9 956	2 597	(304)	(1 117)	22 881	1 889	24 771

(*) Après retraitement au 1^{er} janvier 2020 suite à la décision de l'IFRS IC de mai 2021, précisant le calcul des engagements de retraite (cf. note A.2.1 Base de préparation des comptes).

A. Faits marquants, principes comptables et dispositions spécifiques

1. Faits marquants

Appréciation de la performance financière

L'activité et les résultats du Groupe se sont redressés significativement par rapport à l'exercice 2020. Ils restent cependant affectés par les conséquences de la pandémie de la Covid-19, en particulier sur les concessions aéroportuaires.

- le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2021 s'élève à 49,4 milliards d'euros, en hausse de 14,3 % par rapport à celui de l'exercice 2020 ;
- le résultat opérationnel sur activité (ROPA), en forte hausse par rapport à 2020, s'établit à 4 723 millions d'euros. Le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'élève à 9,6 % (6,6 % en 2020 et 11,9% en 2019) ;
- le résultat opérationnel courant (ROC) incluant une contribution légèrement positive des résultats des participations consolidées par mise en équivalence, ressort à 4 464 millions d'euros (2 511 millions d'euros en 2020 et 5 704 millions d'euros en 2019) ;
- le résultat net consolidé part du Groupe est bénéficiaire de 2 597 millions, contre 1 242 millions d'euros en 2020 et 3 260 millions d'euros en 2019 ; il intègre une charge non courante d'un montant de 200 millions d'euros (sans impact cash) au titre de la fiscalité différée, suite au relèvement du taux de l'impôt sur les bénéfices de 19 % à 25 % en Grande-Bretagne à compter de 2023 ;
- l'endettement financier net ressort à 19,3 milliards d'euros au 31 décembre 2021, en hausse de 1,3 milliards d'euros sur 12 mois.

La performance opérationnelle des différents métiers du Groupe est commentée dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration.

Acquisition des activités énergie d'ACS (Cobra Industrial Services)

Suite à l'accord annoncé le 1^{er} avril 2021, l'acquisition par VINCI des activités énergie d'ACS (Cobra IS) a été finalisée le 31 décembre 2021.

Le périmètre de l'acquisition recouvre :

- La quasi-totalité des activités contracting de la division ACS Industrial Services ;
- 9 projets de concessions en développement ou en cours de construction, principalement des réseaux de transmission électrique en Amérique latine ;
- La plateforme de développement de projets d'énergie renouvelable.

Par ailleurs, VINCI et ACS ont finalisé un accord de partenariat, prévoyant la création d'une nouvelle entité qui disposera d'un droit d'acquérir, à prix de marché, les actifs d'énergie renouvelable développés, financés, construits et raccordés au réseau électrique par Cobra IS. VINCI détiendra 51 % de cette entité et la consolidera par intégration globale.

Les principales caractéristiques de cette acquisition sont décrites en note B.1. Évolution du périmètre de consolidation de la période.

Réorganisation d'un nouveau pôle VINCI Construction

Depuis début 2021, l'ensemble constitué par VINCI Construction et Eurovia est placé sous l'autorité de Pierre Anjolras. Cette nouvelle organisation permet d'optimiser le fonctionnement des activités de ce nouvel ensemble baptisé VINCI Construction et de développer des synergies entre ses entités.

Opérations de financement et gestion de la liquidité du Groupe

Les principales opérations de financement de l'exercice ont concerné Cofiroute et l'aéroport de Londres Gatwick. Elles sont décrites en note J. Financement et gestion des risques financiers.

VINCI dispose au 31 décembre 2021 d'un montant total de liquidités de 17,8 milliards d'euros, dont :

- une trésorerie nette gérée de 9,3 milliards d'euros ;
- un crédit bancaire syndiqué confirmé et non utilisé par VINCI de 8,0 milliards d'euros à échéance novembre 2024, prorogé d'un an à novembre 2025 pour un montant de 7,7 milliards d'euros ;
- des lignes de crédit revolving non tirées chez Cobra IS pour 0,5 milliard d'euros.

2. Principes comptables

2.1 Base de préparation des comptes

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe VINCI au 31 décembre 2021 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2021 ^(*).

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2021 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2020, à l'exception des normes et/ou amendements de normes décrits ci-après, adoptés par l'Union européenne et applicables à partir du 1^{er} janvier 2021.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les informations relatives à l'exercice 2019, présentées dans le document d'enregistrement universel n° D.21-0079 déposé à l'AMF le 26 février 2021, sont incorporées par référence.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de VINCI du 3 février 2022 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 12 avril 2022.

Normes et interprétations nouvelles appliquées à compter du 1^{er} janvier 2021

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2021 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021.

Le 27 août 2020, dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence, l'IASB a publié des amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16. Le texte, adopté par l'Union européenne le 13 janvier 2021, est applicable au 1^{er} janvier 2021 de manière rétrospective. VINCI a mis en place un groupe de travail, réunissant les directions concernées (Trésorerie et Financements, Budgets et Consolidation, Juridique, Systèmes d'information) afin d'identifier les impacts de cette réforme et d'anticiper au mieux ses conséquences éventuelles. Ces éléments sont décrits plus en détail en note J.27 Informations relatives à la gestion des risques financiers.

Décision de l'IFRS IC relative à la méthodologie de calcul des avantages au personnel et à la période d'acquisition des droits

L'IFRS IC a été saisi sur le sujet des modalités de calcul d'engagements de régimes à prestations définies pour lesquels l'attribution de droits est conditionnée par la présence dans le Groupe au moment du départ en retraite et dont les droits dépendent de l'ancienneté, le montant maximal étant plafonné.

Dans sa décision, l'IFRS IC conclut, au cas d'espèce, qu'aucun droit n'est acquis en cas de départ avant l'âge de la retraite et que l'engagement doit être seulement comptabilisé sur les dernières années de carrière des salariés concernés.

En conséquence, le Groupe a revu les modalités de calcul actuariel des régimes visées (principalement la convention collective du Bâtiment et des Travaux Publics) et analysé le traitement comptable au regard d'IAS 8 - Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs. Cette méthode a été appliquée de façon rétrospective et les états financiers consolidés de l'exercice précédent ont été retraités, y compris les notes afférentes. Les impacts sur les charges de 2020 ne sont pas significatifs. Les impacts sur le bilan au 1^{er} janvier 2020 sont présentés ci-dessous.

(en millions d'euros)	31/12/2019 publié	Impacts IAS 19	01/01/2020 retraité
Réserves consolidées	9 252	148	9 400
Capitaux propres - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	2 604	1	2 605
Total capitaux propres	23 042	149	23 191
Provisions pour avantages du personnel	1 911	(198)	1 713
Impôts différés passifs	2 701	48	2 749
Total passifs non courants	34 610	(149)	34 461
Total passifs et capitaux propres	91 159	-	91 159

^(*) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2021

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2021 :

- amendement à IFRS 16 « Contrats de location Covid-19 – Aménagements de loyers » ;
- amendements à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels – Contrats déficitaires, notion de coûts directement liés au contrat » ;
- amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles – Comptabilisation des produits générés avant la mise en service » ;
- amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises – Références au cadre conceptuel » ;
- améliorations annuelles des IFRS Cycle 2018-2020.

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces dispositions est en cours, celles-ci ne semblant pas contraires aux pratiques comptables actuelles du Groupe.

Le Groupe étudie également les impacts et conséquences pratiques de la décision définitive de l'IFRS IC prise au 1^{er} semestre 2021 concernant la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation des logiciels mis à disposition dans le "cloud" dans le cadre d'un contrat Saas (Software as a service). Les contrats susceptibles d'être concernés sont en cours d'analyse. À ce stade, il n'est pas attendu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

2.2. Méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, VINCI réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et des droits détenus par les autres actionnaires.

Lorsque cela est nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée. Pour certaines sociétés de projet d'infrastructures dans le cadre de partenariats public-privé dans lesquels VINCI n'est pas seul investisseur en capital, outre l'analyse de la gouvernance établie avec chaque partenaire, le Groupe peut être amené à étudier les caractéristiques des contrats de sous-traitance afin de vérifier qu'ils ne confèrent pas de pouvoirs additionnels susceptibles d'aboutir à une situation de contrôle de fait. Cela concerne généralement les contrats de construction et les contrats d'exploitation/maintenance des ouvrages concédés. Une analyse est menée en cas d'occurrence d'un événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif...).

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats du Groupe sont classés en deux catégories (activités conjointes et coentreprises) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie en fonction de la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet. Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'ensemble de ces partenariats.

Activités conjointes : la plupart des partenariats des pôles VINCI Energies et VINCI Construction correspond à des activités conjointes en raison de la forme légale des structures juridiques utilisées, comme les sociétés en participation (SEP) auxquelles les parties ont généralement recours en France pour contractualiser leurs activités de travaux en partenariat. Dans certains cas, lorsque les faits et circonstances démontrent que les activités d'une entreprise reviennent à fournir une prestation aux partenaires, la nature d'activité conjointe est avérée alors même que la forme légale du véhicule juridique n'établit pas de transparence entre le patrimoine des coparticipants et celui du partenariat. En effet, cela indique que les parties ont droit, en substance, à la quasi-totalité des avantages économiques associés aux actifs de l'entreprise et qu'elles en régleront les passifs. Au sein du groupe VINCI, cette situation concerne certains postes d'enrobage détenus par Eurovia destinés à ses activités de construction et de rénovation d'infrastructures routières.

Coentreprises : les partenariats de copromotion immobilière contractualisés en France sous la forme de SCCV (société civile de construction vente) correspondent à des coentreprises selon la norme IFRS 11 et sont donc consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Il en est de même pour les autres partenariats du Groupe réalisés via une entité ayant une personnalité morale et dont la production n'est pas uniquement destinée aux partenaires.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentages de détention inférieurs, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques. Cela s'applique à la participation détenue par le Groupe dans CFE.

Le holding portant l'aéroport de Londres Gatwick présente des intérêts minoritaires significatifs (49,99 %) : les informations requises par IFRS 12 sur les intérêts minoritaires sont fournies en note I.23.5 Participations ne donnant pas le contrôle. Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas d'autre coentreprise ou entreprise associée significative. VINCI ne détient pas d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

Les comptes consolidés de VINCI regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur certains indicateurs du bilan et du compte de résultat du Groupe.

En application du règlement n° 2016-09 du 2 décembre 2016 de l'Autorité des normes comptables françaises, la liste des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation et des titres de participations non consolidés est disponible sur le site internet du Groupe : <https://www.vinci.com/vinci.nsf/fr/item/finances-information-reglementee.htm>.

2.3. Recours aux estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses pouvant affecter les montants comptabilisés dans ces états financiers. Compte tenu de la crise sanitaire, le Groupe a procédé à un examen approfondi de ces hypothèses et estimations.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation analysée sur la base de la liquidité du Groupe, de son carnet de commande et de la reprise d'activité constatée. Elles sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement et peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après. Il en résulte que la réalité peut être différente de ces estimations.

Évaluation du chiffre d'affaires des contrats de construction et de services

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction et de services, le Groupe applique les principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux. Des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie des contrats et avoir des impacts significatifs sur les résultats futurs. Ils peuvent inclure les surcoûts et dysfonctionnements éventuels liés à la crise sanitaire.

Pour un projet donné, les coûts engagés qui ne contribuent pas à son avancement (coûts d'inefficiences importants comme les coûts non prévus des pertes de matières, d'heures de main-d'œuvre ou d'autres ressources engagées...) ne sont pas inclus dans la mesure de l'avancement et ne génèrent donc pas de chiffre d'affaires.

Évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises.

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés selon les normes IFRS 3, Regroupements d'entreprise et IFRS 10, États financiers consolidés. Lorsque le Groupe acquiert le contrôle d'une entreprise, les impacts du regroupement sont évalués et comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Les actifs et les passifs sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition à l'exception de ceux entrant dans le champ d'IAS 12, Impôts sur le résultat et d'IAS 19, Avantages du personnel. L'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables requiert la formulation d'hypothèses et d'estimations.

Évaluation des contrats de location

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur des droits d'utilisation des contrats de location et des dettes rattachées portent en particulier sur la détermination des taux d'actualisation et des durées de location.

Le Groupe détermine la période exécutoire des contrats en prenant en compte tous les faits et circonstances économiques dont il a connaissance et s'assure que cette période n'est pas inférieure à la durée d'amortissement des agencements non déplaçables.

Évaluation des amortissements calculés selon le mode des unités de production

Les amortissements calculés selon le mode des unités de production sont appliqués principalement aux immobilisations incorporelles du domaine concédé de VINCI Airports et aux droits de forage des carrières chez VINCI Construction. Ce mode d'amortissement repose sur les indicateurs physiques suivants : trafic passagers chez VINCI Airports ; tonnages d'agrégats extraits chez VINCI Construction.

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur le montant de la valeur recouvrable. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note E.9. Goodwill et tests de perte de valeur des goodwill et en note H.17. Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles.

Évaluation des provisions

Les paramètres susceptibles de faire évoluer de façon matérielle le montant des provisions sont :

- les estimations effectuées de manière statistique en fonction des dépenses constatées lors des années précédentes pour déterminer les provisions pour service après-vente ;
- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09 pour la France) ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note G.16. Informations relatives aux contrats de construction et de services, et note H.19.3. Analyse des provisions courantes) ;
- les taux d'actualisation retenus.

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui

offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et du « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs.

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des titres de participation non consolidés, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs des autres instruments financiers (notamment instruments de dette et actifs évalués au coût amorti) sont communiquées en note J.28. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise plusieurs méthodes d'évaluation :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement, certains titres de participation non consolidés et les emprunts obligataires cotés sont ainsi valorisés ;
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : celles-ci font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est effectué sur la base de modèles communément utilisés pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet, chaque trimestre, de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties ;
- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations et à prestations définies. Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé. Ces engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note K.29. Provisions pour avantages du personnel. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

Valorisation des paiements en actions

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés ou certains de ses salariés, de plans d'attribution d'actions de performance et de plans d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité, rendement de l'action) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note K.30. Paiements en actions.

Risques climatiques

Le Groupe prend en compte, au mieux de sa connaissance, les risques climatiques dans ses hypothèses de clôture et intègre leur impact potentiel dans les états financiers. Le processus mis en place est décrit dans la note A.3. Dispositions spécifiques.

3. Dispositions spécifiques

Risques climatiques

Le Groupe s'est engagé sur une nouvelle stratégie environnementale avec des objectifs à l'horizon 2030 :

- Réduire les émissions directes de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030 par rapport à 2018 ;
- Réduire les émissions indirectes en agissant sur la chaîne de valeur de nos métiers ;
- Adapter les ouvrages et les activités pour en améliorer la résilience face au changement climatique.

VINCI a intégré dans son processus de clôture des comptes l'identification des principaux risques climatiques, afin d'évaluer leurs impacts potentiels sur ses états financiers. Des informations spécifiques ont été communiquées dans les instructions de clôture et diffusées à l'ensemble des filiales du Groupe, ces instructions ont principalement porté sur :

- La revue de la durée d'utilité de certains actifs ;
- La revue des marges à terminaison de certains contrats de construction ;
- L'intégration dans les tests de dépréciation des actifs non courants des impacts attendus sur les flux futurs ;

- L'évaluation des risques pour déterminer le montant des provisions pour risques (dont les PGR dans certaines concessions). La Direction financière s'assure avec la Direction de l'environnement, dotée de ressources dédiées, de la cohérence entre les engagements pris par le Groupe et leur prise en compte dans les états financiers.

Les principaux risques identifiés portent, d'une part, sur les risques physiques tels qu'inondations, typhons, etc. et d'autre part, sur les risques de transition liés à l'évolution de la réglementation telle que les Réglementation Thermique 2012 / Réglementation Environnementale 2020 en France, la « Building Regulation » au Royaume-Uni, le Buildings Energy Act en Allemagne et plus généralement la révision de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (Energy Performance of Buildings Directive, EPBD).

Les risques physiques sont la plupart du temps couverts par des polices d'assurance de type « Dommages » ou appréhendés dans les estimations de marges à fin d'affaires. De façon générale, lors de la survenance de sinistres, les impacts négatifs (partie non couverte du risque) sont pris en compte dans la marge à terminaison des contrats de construction ou comptabilisés en charges de la période considérée.

Certains risques physiques peuvent également se traduire par des opportunités ou un accroissement de l'activité, certaines filiales étant spécialisées dans la remise en état de sites et/ou d'infrastructures endommagés à l'occasion d'événements climatiques majeurs, tels que les ouragans, tempêtes, inondations, etc...

Les principaux risques de transition liés à l'évolution attendue de la réglementation ont également été revus au mieux de notre connaissance. La capacité du Groupe à s'y adapter suffisamment rapidement pourrait conditionner l'obtention de nouveaux contrats.

- Les évolutions réglementaires à court terme sont intégrées dans les flux, celles à moyen et long terme sont gérées au travers des tests de sensibilité.

A titre d'exemple, la transition vers de nouveaux matériaux de construction tels que le béton bas carbone n'entraînerait pas de surcoûts majeurs dans la mesure où le constructeur pourrait les répercuter dans ses prix de vente.

- Les évolutions règlementaires ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la durée de vie des actifs du Groupe. A ce stade, VINCI a identifié très peu d'actifs polluants : quelques usines d'enrobés fonctionnant au charbon en Pologne et aux États-Unis qui représentent 1,2% des consommations énergétiques du Groupe.

VINCI intègre, dans son processus de croissance externe, une revue des risques environnementaux qui est présentée lors des comités des risques statuant sur les projets d'acquisition.

VINCI considère que l'évaluation des risques climatiques est correctement prise en compte et qu'elle est cohérente avec ses engagements pris en la matière. L'intégration de ces éléments n'a pas eu d'impact significatif en 2021 sur les états financiers du Groupe.

B. Évolution du périmètre de consolidation

1. Évolution du périmètre de consolidation de la période

Dans le cadre de sa stratégie de développement, VINCI a poursuivi ses opérations de croissance externe. Les principaux mouvements de la période concernent l'acquisition de Cobra IS réalisée par VINCI SA le 31 décembre 2021 décrite ci-dessous, le rachat d'une trentaine de sociétés par VINCI Energies en France, en Europe et aux États-Unis, ainsi que la prise de contrôle à 100 % d'Urbat Promotion, promoteur immobilier spécialisé dans la construction de logements dans le sud de la France.

Le périmètre de Cobra IS est constitué de 595 entités dont 514 entités intégrées globalement, 24 co-entreprises et 57 entreprises associées. Les autres variations de périmètre sont essentiellement liées à des restructurations juridiques au sein du périmètre de VINCI.

(en nombre de sociétés)	31/12/2021			31/12/2020		
	Total	France	International	Total	France	International
Filiales en intégration globale	2 643	1 179	1 464	2 052	1 106	946
Coentreprises ^(*)	181	101	80	162	102	60
Entreprises associées ^(*)	94	18	76	39	19	20
Total	2 918	1 298	1 620	2 253	1 227	1 026

(*) Entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Acquisition des activités énergie d'ACS (Cobra IS)

Le 31 décembre 2021, VINCI a acquis la totalité des actions de la branche Energies d'ACS (Cobra IS), conformément à l'accord annoncé le 1^{er} avril 2021. Le prix de la transaction, entièrement financée par la trésorerie disponible de VINCI, ressort à 4,9 milliards d'euros, soit une valeur d'entreprise de 4,2 milliards d'euros à laquelle s'ajoute un montant de 700 millions d'euros correspondant à la trésorerie du nouvel ensemble ainsi qu'à divers ajustements.

En outre, ACS recevra un paiement additionnel de 20 millions d'euros pour 0,5 gigawatt renouvelable « ready-to-build » développé par Cobra IS, sur une période pouvant aller jusqu'à 8,5 ans, à compter du 31 décembre 2021, dans la limite d'un total de 15 gigawatts, soit un paiement conditionnel maximum de 600 millions d'euros. Ce complément de prix a été comptabilisé au bilan, pour une valeur estimée de façon provisoire en s'appuyant sur les travaux d'un évaluateur externe, en fonction des éléments disponibles à la date de prise de contrôle.

Les montants présentés dans le tableau ci-dessous sont issus des comptes consolidés de Cobra IS, établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2021 ; ils ont fait l'objet de procédures d'examen limité par les commissaires aux comptes du Groupe.

Les principales modifications apportées au 31 décembre 2021 sont relatives à l'harmonisation de la présentation des comptes de Cobra IS avec ceux de VINCI. Les travaux d'harmonisation des principes comptables et détermination de la juste valeur des principaux actifs, passifs, et passifs éventuels étaient en cours à la clôture et seront finalisés dans un délai maximum de douze mois à compter de la date de prise de contrôle.

Certains actifs acquis dans le cadre de la transaction devant faire l'objet d'une cession sur l'exercice 2022 ont été reclassés en actifs destinés à être cédés pour un montant net de 354 millions d'euros. Ils sont présentés au bilan sur une ligne distincte. Les informations correspondantes à la comptabilisation et aux modalités d'évaluation de ces actifs sont décrites en note O. Autres règles et méthodes de consolidation.

L'allocation préliminaire du prix d'acquisition de Cobra IS aux actifs et passifs acquis à la date de prise de contrôle est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Cobra IS
Immobilisations incorporelles	254
Immobilisations corporelles	264
Participation dans les sociétés mises en équivalence et autres actifs financiers non courants	76
Autres actifs/(passifs) d'exploitation - BFR lié à l'activité	(821)
Autres actifs/(passifs) courants et non courants	(364)
Impôts différés actifs/(passifs)	200
Excédent financier net	676
<i>Dont disponibilités et équivalents de trésorerie</i>	<i>1 291</i>
<i>Dont autres éléments de la dette financière</i>	<i>(615)</i>
Actifs/(passifs) destinés à être cédés	354
Capitaux propres - Participation ne donnant pas le contrôle	(36)
Actifs nets acquis	603
Prix d'acquisition (y compris earn out estimé)	5 132
Goodwill provisoire	4 529

Le goodwill provisoire, déterminé comme détaillé ci-dessus, correspond aux avantages économiques futurs que VINCI estime pouvoir obtenir grâce à l'acquisition de Cobra IS. L'écart d'acquisition s'explique par la croissance attendue notamment des activités de Cobra IS dans le développement de concessions d'énergie renouvelable (photovoltaïque et éolien) et dans la réalisation de projets EPC (*Engineering-Procurement-Construction*) dans le secteur de l'énergie.

Sur l'ensemble de l'exercice 2021, le chiffre d'affaires et le résultat net de Cobra IS, se seraient élevés respectivement à 4,7 milliards d'euros et 0,4 milliard d'euros (données non auditées). Compte tenu de la date de son acquisition par VINCI, aucun flux au titre de la période n'a été comptabilisé sur 2021 au compte de résultat consolidé 2021 du Groupe.

2. Évolution du périmètre de consolidation des périodes antérieures

Acquisitions et cessions

VINCI n'avait pas réalisé d'acquisition d'entreprise d'importance significative en 2020.

Les principaux mouvements avaient concerné l'acquisition d'une vingtaine de sociétés par VINCI Energies en France, en Europe, au Canada et en Amérique du Sud. Pour ces sociétés, VINCI a procédé à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis conformément aux dispositions de la norme IFRS 3. Les valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables acquis aux dates de prise de contrôle en 2020, n'ont pas fait l'objet d'ajustements significatifs. L'allocation des prix d'acquisition s'est traduite par la reconnaissance de goodwill pour 216 millions d'euros dont 70 millions d'euros alloués à l'UGT VINCI Energies Allemagne au titre du groupe Actemium Energy Projects (ex – Converse Energy Projects) et 40 millions d'euros alloués à l'UGT VINCI Energies Amérique du nord au titre du groupe Transelec Common Inc au Canada.

Perte de l'influence notable sur le Groupe ADP

Xavier Huillard, président-directeur général de VINCI, ayant remis à la disposition du conseil d'administration du Groupe ADP le mandat d'administrateur que VINCI détenait dans cette société, et dont il était le représentant permanent, ce mandat a pris fin le 15 décembre 2020, entraînant la perte d'influence notable que VINCI avait sur le Groupe ADP. En conséquence, à partir de cette date, le Groupe ADP, précédemment consolidé dans les comptes de VINCI selon la méthode de mise en équivalence a été sorti du périmètre de consolidation de VINCI. Les titres ADP sont désormais comptabilisés en actifs financiers - instruments de capitaux propres et évalués à leur juste valeur conformément à IFRS 9. Le Groupe a opté pour la comptabilisation en résultat de la variation de juste valeur ; celle-ci est présentée sur la ligne « autres charges et produits financiers ».

C. Indicateurs financiers par pôle et zone géographique

1. Informations sectorielles par pôle de métiers

L'information sectorielle est présentée par pôle de métiers, conformément à l'organisation du reporting interne du Groupe.

Le Groupe est désormais organisé en six pôles répartis dans trois branches - Concessions, Energie et Construction - ainsi que d'un pôle directement rattaché au holding, VINCI Immobilier.

En conformité avec la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », les informations sectorielles sont présentées selon cette organisation. Les données 2020 ont été retraitées afin de permettre la comparabilité.

Concessions

VINCI Autoroutes : concessions autoroutières en France (ASF, Escota, Cofiroute, Arcour, Arcos).

VINCI Airports : gestion en pleine propriété, par contrats de concession et/ou de gestion déléguée de plates-formes aéroportuaires en France et dans onze autres pays.

Autres concessions : VINCI Highways (infrastructures autoroutières et routières essentiellement à l'international), VINCI Railways (infrastructures ferroviaires), VINCI Stadium (gestion de stades).

Energie :

VINCI Energies : services à l'industrie, infrastructures, facility management, technologies de l'information et de communication.

Cobra IS : réalisation de projets EPC (*Engineering-Procurement-Construction*) dans le secteur de l'énergie, services liés à l'industrie et à l'énergie, développement de projets de concessions d'énergie renouvelable.

Construction :

VINCI Construction :

Pôle organisé en trois piliers :

- Grands projets : réalisation de projets dont la taille, la complexité ou la typologie nécessitent la mise en œuvre de capacité d'ensemblier ;
- Réseaux de spécialité : réalisation de travaux nécessitant un fort niveau d'expertise dans la géotechnique, les structures, le numérique, le nucléaire et les énergies thermiques renouvelables ;
- Réseaux de proximité : constitué d'entreprises focalisées sur un métier tel que la réalisation de travaux de bâtiment, de génie civil et d'infrastructures dans un territoire défini au plus près de ses clients.

VINCI Immobilier : activités de promotion immobilière (immobilier résidentiel, immobilier d'entreprise), exploitation de résidences gérées et services immobiliers.

1.1 Informations sectorielles par pôle de métiers

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de chaque pôle du Groupe, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec le reste du Groupe. Les indicateurs de performance ne figurant pas en lecture directe sur les états financiers sont définis en note 3 de la présente section.

Exercice 2021

(en millions d'euros)	Concessions		Energie		Construction		VINCI Immobilier et holdings	Éliminations	Total
	VINCI Autoroutes VINCI Airports Autres concessions	VINCI Energies	Cobra IS	VINCI Construction					
Compte de résultat									
Chiffre d'affaires^(*)	7 046	15 097	-	26 282	1 611	(639)		49 396	
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	680	-	-	-	-	(95) ^(**)		586	
Chiffre d'affaires total	7 727	15 097	-	26 282	1 611	(734)		49 982	
Résultat opérationnel sur activité	2 683	985	-	968	86	-		4 723	
% du chiffre d'affaires ^(*)	38,1 %	6,5 %	-	3,7 %				9,6 %	
Résultat opérationnel courant	2 583	882	-	879	120	-		4 464	
Résultat opérationnel	2 586	868	-	879	106	-		4 438	
Tableau des flux de trésorerie									
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	4 676	1 259	-	1 647	301	-		7 884	
% du chiffre d'affaires ^(*)	66,4 %	8,3 %	-	6,2 %	0,0 %	0,0 %		16,0 %	
Dotations aux amortissements	1 829	432	-	905	54	-		3 219	
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(75)	(166)	-	(639)	(197)	-		(1 077)	
Remboursement des dettes de location ^(***)	(38)	(289)	-	(265)	(39)	-		(631)	
Cash-flow opérationnel	3 501	1 199	-	1 208	189	-		6 098	
Investissements de développement (concessions et PPP)	(841)	2	-	23	-	-		(815)	
Cash-flow libre	2 660	1 201	-	1 232	189	-		5 282	
Bilan									
Capitaux engagés au 31/12/2021	38 584	3 800	3 990	672	1 747	-		48 792	
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	353	12	17	422	145	-		950	
dont droits d'usage des contrats de location	310	827	85	685	177	-		2 084	
Excédent (endettement) financier net	(32 693)	447	676	3 334	8 971	-		(19 266)	

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(**) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par les pôles VINCI Energies et VINCI Construction pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

(***) Y compris charges financières associées.

Nota : Partenariat Public-Privé (PPP)

Exercice 2020

	Concessions		Energie	Construction	VINCI Immobilier et holdings	Éliminations	Total
	VINCI Autoroutes VINCI Airports Autres concessions	VINCI Energies	VINCI Construction ⁽¹⁾				
<i>(en millions d'euros)</i>							
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires⁽²⁾	5 839	13 661	23 149	1 189	(605)	43 234	
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	864	-	-	-	(168) ⁽³⁾	696	
Chiffre d'affaires total	6 703	13 661	23 149	1 189	(772)	43 930	
Résultat opérationnel sur activité	1 586	773	470	29	-	2 859	
% du chiffre d'affaires ⁽²⁾	27,2 %	5,7 %	2,0 %	-	-	6,6 %	
Résultat opérationnel courant	1 459	688	347	17	-	2 511	
Résultat opérationnel	1 555	642	242	20	-	2 459	
Tableau des flux de trésorerie							
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 491	1 057	1 131	240	-	5 919	
% du chiffre d'affaires ⁽²⁾	59,8 %	7,7 %	4,9 %	-	-	13,7 %	
Dotations aux amortissements	1 828	412	887	43	-	3 171	
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(178)	(150)	(517)	(148)	-	(994)	
Remboursement des dettes de location ⁽⁴⁾	(34)	(278)	(259)	(36)	-	(607)	
Cash-flow opérationnel	2 023	1 191	1 383	477	-	5 075	
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 035)	-	(50)	-	-	(1 085)	
Cash-flow libre	988	1 191	1 333	477	-	3 990	
Bilan							
Capitaux engagés au 31/12/2020	39 304	4 181	1 296	1 477	-	46 258	
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	451	18	398	168	-	1 035	
dont droits d'usage des contrats de location	283	779	698	157	-	1 917	
Excédent (endettement) financier net	(32 718)	(256)	2 211	12 774	-	(17 989)	

(1) Retraité suite à la nouvelle organisation du Groupe décrite en note C.1 Information sectorielle par pôle de métiers.

(2) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(3) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par les pôles VINCI Energies et VINCI Construction pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

(4) Y compris charges financières associées

Nota : Partenariat public-privé (PPP)

1.2 Informations sectorielles de la branche Concessions

Exercice 2021

<i>(en millions d'euros)</i>	Concessions			Total
	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	VINCI Highways, VINCI Railways, VINCI Stadium et divers	
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires^(*)	5 550	1 188	309	7 046
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	569	100	11	680
Chiffre d'affaires total	6 119	1 288	320	7 727
Résultat opérationnel sur activité	2 841	(206)	48	2 683
% du chiffre d'affaires ^(*)	51,2 %	(17,3 %)	15,5 %	38,1 %
Résultat opérationnel courant	2 828	(265)	21	2 583
Résultat opérationnel	2 829	(265)	22	2 586
Tableau des flux de trésorerie				
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	4 116	385	175	4 676
% du chiffre d'affaires ^(*)	74,2 %	32,4 %	56,7 %	66,4 %
Dotations aux amortissements	1 299	444	87	1 829
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(23)	(43)	(9)	(75)
Remboursement des dettes de location ^(**)	(7)	(21)	(9)	(38)
Cash-flow opérationnel	3 274	(25)	253	3 501
Investissements de développement (concessions et PPP)	(677)	(163)	(1)	(841)
Cash-flow libre	2 597	(188)	252	2 660
Bilan				
Capitaux engagés au 31/12/2021	19 676	16 388	2 520	38 584
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	14	193	146	353
dont droits d'usage des contrats de location	12	274	24	310
Excédent (endettement) financier net	(18 008)	(11 723)	(2 962)	(32 693)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires

(**) Y compris charges financières associées.

Nota : Partenariat public-privé (PPP)

Exercice 2020

<i>(en millions d'euros)</i>	Concessions			Total
	VINCI Autoroutes	VINCI Aéroports	VINCI Highways, VINCI Railways, VINCI Stadium et divers	
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires^(*)	4 613	990	235	5 839
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	558	298	8	864
Chiffre d'affaires total	5 171	1 288	243	6 703
Résultat opérationnel sur activité	1 981	(369)	(26)	1 586
<i>% du chiffre d'affaires^(*)</i>	42,9 %	(37,3 %)	(11,0 %)	27,2 %
Résultat opérationnel courant	1 968	(597)	87	1 459
Résultat opérationnel	1 968	(498)	85	1 555
Tableau des flux de trésorerie				
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 231	146	114	3 491
<i>% du chiffre d'affaires^(*)</i>	70,0 %	14,7 %	48,3 %	59,8 %
Dotations aux amortissements	1 271	463	95	1 828
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(21)	(138)	(19)	(178)
Remboursement des dettes de location ^(**)	(6)	(17)	(11)	(34)
Cash-flow opérationnel	2 405	(422)	40	2 023
Investissements de développement (concessions et PPP)	(731)	(310)	6	(1 035)
Cash-flow libre	1 674	(732)	46	988
Bilan				
Capitaux engagés au 31/12/2020	20 388	16 143	2 773	39 304
<i>dont participations dans les sociétés mises en équivalence</i>	14	256	181	451
<i>dont droits d'usage des contrats de location</i>	10	240	33	283
Excédent (endettement) financier net	(18 318)	(11 053)	(3 347)	(32 718)

(*) Hors chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires.

(**) Y compris charges financières associées

Nota : Partenariat public-privé (PPP)

2. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Principes comptables

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe correspond au chiffre d'affaires issu des activités de la branche Concessions et des pôles VINCI Energies, VINCI Construction et VINCI Immobilier.

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » impose d'identifier chaque contrat ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans celui-ci. Le nombre d'obligations de performance dépend des types de contrats et d'activités. La plupart des contrats du Groupe ne comprennent qu'une seule obligation de performance.

La comptabilisation du chiffre d'affaires doit traduire selon IFRS 15 :

- d'une part, le rythme de réalisation des obligations de performance correspondant au transfert au client du contrôle d'un bien ou d'un service ;
- et, d'autre part, le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en rémunération des activités réalisées.

L'analyse de la notion de transfert de contrôle d'un bien ou d'un service est déterminante, ce transfert conditionnant la reconnaissance de chiffre d'affaires. Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service peut s'effectuer en continu (comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) ou à une date précise correspondant à l'achèvement des travaux.

Les produits relatifs aux contrats de concession sont constitués :

- d'une part, des recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés, des revenus des concessions aéroportuaires ainsi que des produits des activités annexes tels que les redevances perçues des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunications et d'espaces publicitaires ;
- et d'autre part, du chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées et reconnu à l'avancement.

Le chiffre d'affaires consolidé des pôles VINCI Energies et VINCI Construction est constitué du montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés par les filiales consolidées au titre de leur activité principale, ainsi que les travaux de construction d'ouvrages en concession. Dans le secteur de l'immobilier, le chiffre d'affaires des lots vendus est comptabilisé à l'avancement de la prestation et conformément aux dispositions légales entourant la vente en état futur d'achèvement – Vefa. À ce titre, pour mesurer l'avancement des travaux, VINCI Immobilier utilise la méthode d'avancement basée sur les coûts. Le coût du terrain est intégré dans le calcul de l'avancement au démarrage de chaque contrat.

Les produits des activités annexes concernent principalement des revenus issus de contrats de location, des ventes de matériels, matériaux et marchandises, des études et des redevances.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée en notes F. Concessions : contrats de PPP, de concession et autres infrastructures. Celle relative à la comptabilisation du chiffre d'affaires issu des contrats de construction et de services est détaillée en note G.16 Informations relatives aux contrats de construction et de services.

(en millions d'euros)	Exercice 2021		Exercice 2020	
		%		%
France	26 319	53,3 %	22 912	53,0 %
Allemagne	3 459	7,0 %	3 213	7,4 %
Royaume-Uni	3 405	6,9 %	2 589	6,0 %
Europe centrale et orientale (*)	2 304	4,7 %	2 214	5,1 %
Portugal	589	1,2 %	435	1,0 %
Autres pays d'Europe	4 146	8,4 %	3 825	8,8 %
Europe hors France	13 903	28,1 %	12 277	28,4 %
Europe (**)	40 221	81,4 %	35 188	81,4 %
dont Union européenne	35 705	72,3 %	31 523	72,9 %
Amérique du Nord	3 914	7,9 %	3 364	7,8 %
dont Etats-Unis	2 319	4,7 %	2 268	5,2 %
Amérique centrale et du Sud	1 204	2,4 %	946	2,2 %
Afrique	1 560	3,2 %	1 386	3,2 %
Russie, Asie-Pacifique et Moyen-Orient	2 496	5,1 %	2 350	5,4 %
International hors Europe	9 175	18,6 %	8 046	18,6 %
International hors France	23 078	46,7 %	20 322	47,0 %
Total chiffre d'affaires (***)	49 396	100,0 %	43 234	100,0 %

(*) Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

(**) Dont zone euro : 32 926 millions d'euros (66,7 % du chiffre d'affaires total) en 2021 et 28 887 millions d'euros en 2020 (66,8 % du chiffre d'affaires total).

(***) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Le chiffre d'affaires réalisé en France (26 319 millions d'euros en 2021, en hausse de près de 15 % par rapport à l'exercice 2020), avait été fortement affecté par la pandémie de Covid-19, particulièrement pendant le premier confinement.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'international s'établit à 23 078 millions d'euros en 2021, en hausse de 13,6 % par rapport à l'exercice 2020. Il représente 46,7 % du chiffre d'affaires du Groupe (47,0 % en 2020).

3. Réconciliation et présentation des indicateurs de suivi de la performance

3.1 Indicateurs du tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2021	Exercice 2020
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	7 806	6 675
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(1 077)	(994)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées	(631)	(607)
Cash-flow opérationnel	6 098	5 075
Investissements de développement (concessions et PPP)	(815)	(1 085)
Cash-flow libre	5 282	3 990
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)	(5 258) ^(*)	(302)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)	9	25
Incidence nette des variations de périmètre y compris reprise des dettes nettes	688 ^(*)	(7)
Investissements financiers nets	(4 561)	(285)
Autres	(82)	(85)
Investissements financiers nets totaux	(4 643)	(370)

(*) Incluant le prix d'acquisition des activités énergie d'ACS (Cobra IS) pour 4 902 millions d'euros et leur excédent financier net au 31 décembre 2021 de 676 millions d'euros. Voir note B.1 Évolution du périmètre de consolidation de la période.

3.2 Capitaux engagés

Réconciliation des capitaux engagés avec le bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux engagés - actifs		83 838	74 997
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	13	25 329	25 886
- Impôts différés sur écarts d'évaluation liés aux regroupements d'entreprises		(2 961)	(2 555)
Goodwill brut	9	16 761	11 885
Autres immobilisations incorporelles	17.1	7 586	6 846
Immobilisations corporelles	17.2	10 303	9 760
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	950	1 035
Autres actifs financiers non courants	11-14-18	2 450	2 237
- Prêts et créances collatéralisés (à plus d'un an)	25-27	(4)	(4)
Stocks et travaux en cours	19	1 591	1 428
Clients et autres débiteurs	19	15 559	12 493
Autres actifs courants	19	6 036	5 719
Actifs d'impôt exigible		238	266
Capitaux engagés - passifs		(35 046)	(28 739)
Provisions courantes	19	(5 923)	(4 973)
Fournisseurs	19	(12 027)	(8 876)
Autres passifs courants	19	(16 736)	(14 668)
Passifs d'impôt exigible		(360)	(221)
Total capitaux engagés		48 792^(*)	46 258

(*) Dont Cobra IS : 3 990 millions d'euros incluant un goodwill estimé à ce stade de 4 529 millions d'euros.

Répartition des capitaux engagés par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
France	24 461	25 761
Royaume-Uni	9 696	9 643
Espagne	4 213	276
Portugal	2 513	2 572
Autres pays d'Europe	2 590	2 717
Total Europe hors France	19 013	15 208
Total Europe	43 474	40 969
Amérique du Nord	2 093	1 883
<i>dont Etats Unis</i>	<i>1 605</i>	<i>1 428</i>
Amérique centrale et du Sud	2 854	2 727
Afrique	(262)	(62)
Russie, Asie, Pacifique et Moyen-Orient	634	741
Total capitaux engagés	48 792	46 258

Au 31 décembre 2021, les capitaux engagés du Groupe dans les pays de la zone euro s'élevaient à 32 milliards d'euros (dont France 24,5 milliards d'euros) et représentent 67 % du total (30 milliards d'euros, soit 65 % du total en 2020).

D. Principales composantes du compte de résultat

4. Résultat opérationnel

Principes comptables

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Il exclut les charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), certains éléments opérationnels courants (incluant la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence) ainsi que les éléments opérationnels non courants.

Le **résultat opérationnel courant** est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité (ROPA) les charges IFRS 2 associées aux paiements en actions (essentiellement des plans d'épargne Groupe et d'actions de performance), la quote-part du Groupe dans les résultats des filiales consolidées par mise en équivalence et les autres produits et charges opérationnels courants, ceux-ci incluant notamment les produits et charges courants relatifs aux sociétés mises en équivalence ou aux sociétés non consolidées (produits financiers sur les prêts et avances d'actionnaires accordés par le Groupe à certaines filiales, dividendes reçus des sociétés non consolidées). Le résultat opérationnel courant représente la performance opérationnelle du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période.

Le **résultat opérationnel** est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits non courants, ceux-ci comprennent principalement les pertes de valeur des goodwill, les charges de restructuration, ainsi que des produits et charges relatifs aux variations de périmètre (plus ou moins-values de cession de titres, impacts des changements de contrôle).

(en millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Chiffre d'affaires^(*)	49 396	43 234
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	586	696
Chiffre d'affaires total	49 982	43 930
Produits des activités annexes ^(**)	248	188
Achats consommés	(10 672)	(9 681)
Services extérieurs ^(***)	(5 533)	(4 726)
Personnel intérimaire	(1 373)	(1 178)
Sous-traitance (y compris charges de construction des sociétés concessionnaires)	(10 424)	(9 262)
Impôts et taxes	(1 105)	(1 105)
Charges de personnel	(12 488)	(11 642)
Autres produits et charges opérationnels	67	(8)
Dotations aux amortissements	(3 219)	(3 171)
Dotations nettes aux provisions	(760)	(486)
Charges opérationnelles	(45 507)	(41 260)
Résultat opérationnel sur activité	4 723	2 859
% du chiffre d'affaires ^(*)	9,6 %	6,6 %
Paiements en actions (IFRS 2)	(288)	(239)
Résultat des sociétés mises en équivalence	12	(146)
Autres éléments opérationnels courants	17	38
Résultat opérationnel courant	4 464	2 511
Pertes de valeur des goodwill	(19)	(95)
Effets de périmètre et résultats de cession sur titres	(7)	167
Autres éléments opérationnels non courants	-	(124)
Total éléments opérationnels non courants	(26)	(52)
Résultat opérationnel	4 438	2 459

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

(***) Dont 981 millions d'euros en 2021 et 877 millions d'euros en 2020 de charges de loyers non retraitées suite à l'application d'IFRS 16 : contrats de faible valeur, contrats de courte durée et loyers variables.

Les éléments opérationnels non courants de l'exercice 2021 présentent un solde négatif de 26 millions d'euros comprenant :

- des pertes de valeur de goodwill pour - 19 millions d'euros concernant principalement les activités aux États-Unis et au Canada de VINCI Energies ;
- des effets de périmètre pour - 7 millions d'euros, incluant les coûts d'acquisition de Cobra IS.

En 2020, ils représentaient une charge nette de 52 millions d'euros comprenant :

- des pertes de valeur des goodwill pour - 95 millions d'euros concernant principalement les activités aux États-Unis et au Canada de VINCI Energies (- 67 millions d'euros) ;
- des coûts de restructuration, principalement chez VINCI Airports (- 48 millions d'euros) et VINCI Construction (- 47 millions d'euros) ;
- des effets de périmètre pour 167 millions d'euros comprenant principalement l'impact du changement de mode de consolidation de la participation de VINCI dans le Groupe ADP suite à la perte d'influence notable de VINCI.

4.1 Charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Exercice 2021	Exercice 2020
Salaires et charges - I		(12 245)	(11 481)
<i>Dont salaires et traitements</i>		(9 330)	(8 679)
<i>Dont charges sociales</i>		(2 268)	(2 172)
<i>Dont charges sur des régimes de retraite à cotisations définies</i>	29.1	(647)	(630)
Intéressement et participation - II		(243)	(161)
Total (I+II)		(12 488)	(11 642)

L'effectif moyen du Groupe ressort à 218 569 équivalents temps-plein en 2021, en légère diminution par rapport à l'exercice 2020.

	Exercice 2021	Exercice 2020
Effectif moyen (en équivalents temps-plein)	218 569	219 400
<i>Dont managers</i>	44 413	43 913
<i>Dont autres collaborateurs</i>	174 155	175 488

4.2 Autres produits et charges opérationnels

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2021	Exercice 2020
Plus-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	25	39
Quote-part de résultat sur opérations en commun à caractère opérationnel	24	12
Autres	18	(59)
Total	67	(8)

4.3 Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2021	Exercice 2020
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(1 348)	(1 330)
Autres immobilisations incorporelles	(85)	(65)
Immobilisations corporelles	(1 786)	(1 776)
Dotations aux amortissements	(3 219)	(3 171)

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles du domaine concédé de VINCI Airports sont calculées, depuis le 1^{er} juillet 2020, selon le mode des unités de production (projection du nombre de passagers).

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles incluent en 2021, 605 millions d'euros au titre des droits d'usage des contrats de location (582 millions d'euros en 2020).

5. Coût de l'endettement financier net

Principes comptables

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture et les coûts de couverture ;
- les produits financiers des placements qui comprennent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à leur juste valeur par résultat.

En 2021, le coût de l'endettement financier net s'élève à 658 millions d'euros, en hausse de 69 millions d'euros par rapport à 2020 (589 millions d'euros).

Cette augmentation traduit principalement la hausse du coût de l'endettement de l'aéroport de Londres Gatwick, intégrant la revalorisation d'instruments dérivés souscrits avant son acquisition (*inflation linked swaps*). Le coût de l'endettement financier net des autres sociétés du Groupe diminue sur l'exercice, avec l'arrivée à échéance de dettes à coupons plus élevés que ceux des nouvelles émissions, compensées partiellement par une baisse de la rémunération des placements de trésorerie dans un contexte de taux négatifs dans la zone euro.

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Passifs financiers évalués au coût amorti	(724)	(754)
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	1	20
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	140	137
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	(75)	8
Total coût de l'endettement financier net	(658)	(589)

Le poste « Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs » se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	275	227
Variation de valeur des dérivés de taux qualifiés de couverture de juste valeur	(680)	253
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	644	(253)
Part inefficace des couvertures de change qualifiées de juste valeur	(1)	(2)
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net	(97)	(95)
Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net	(2)	7
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	140	137

6. Autres produits et charges financiers

Principes comptables

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, l'incidence des coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la couverture des risques de taux ou de change ainsi que les charges financières relatives aux dettes de location en application d'IFRS 16.

Les coûts d'emprunts immobilisés concernent les ouvrages en concession et sont incorporés pendant la période de construction à la valeur des actifs immobilisés en cours. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice au titre de cet emprunt, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de financement égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

Cette disposition ne concerne pas la construction des ouvrages concédés relevant du modèle de la créance financière (voir note F.14 Créances financières PPP).

Les autres charges et produits financiers se répartissent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Coûts d'actualisation	(30)	(31)
Coûts d'emprunts immobilisés	47	40
Charges financières relatives aux contrats de location	(43)	(42)
Résultat de change et autres variations de juste valeur	66	(15)
Total autres produits et charges financiers	40	(47)

Les coûts d'actualisation sont stables sur la période. Ils concernent principalement les provisions pour engagements de retraite pour 14 millions d'euros et les redevances fixes dues aux concédants pour les aéroports de Salvador au Brésil et de Belgrade en Serbie, lesquelles représentent une charge de 12 millions d'euros.

En 2021, les coûts d'emprunts immobilisés concernent principalement la société Arcos pour 27 millions d'euros (21 millions d'euros en 2020), les aéroports de Belgrade et Londres Gatwick pour 17 millions d'euros (15 millions d'euros en 2020), et ASF pour 3 millions d'euros (4 millions d'euros en 2020).

Le résultat de change s'élève à + 10 millions d'euros en 2021 (contre une charge de 15 millions d'euros en 2020) et les autres variations de juste valeur comprennent l'évolution de la valeur de la participation dans le Groupe ADP.

7. Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification a été décidée sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon la norme IFRS 2.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et certaines coentreprises donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé passif en cas de différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par groupe fiscal. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7.1 Analyse de la charge nette d'impôts

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts courants	(1 509)	(844)
Impôts différés	(116)	37
<i>dont différences temporelles</i>	(214)	(48)
<i>dont déficits reportables</i>	98	85
Total	(1 625)	(807)

La charge nette d'impôts de l'exercice se répartit entre :

- une charge d'impôt de 1 020 millions d'euros pour les filiales françaises (581 millions d'euros en 2020), dont 1 003 millions d'euros au titre du groupe fiscal intégré VINCI SA regroupant 986 filiales (585 millions d'euros en 2020) ;
- une charge d'impôt de 605 millions d'euros pour les filiales étrangères (227 millions d'euros en 2020). Elle intègre l'impact négatif de la réévaluation des impôts différés passifs nets pour 387 millions d'euros consécutifs à la hausse du taux d'impôt sur les bénéfices de 19 % à 25 % votée en Grande-Bretagne pour une application à compter du 1^{er} avril 2023. Celle-ci concerne pour l'essentiel l'aéroport de Londres Gatwick.

7.2 Taux d'impôt effectif

Le taux d'impôt effectif du Groupe ressort à 42,7 % en 2021, contre 41,0 % en 2020.

Hors éléments non récurrents :

- en France, le taux effectif d'impôt ressort à 30 % ;
- à l'international, le taux effectif d'impôt ressort à 28 % (hors Aéroports de Londres Gatwick et de Belfast dont le taux effectif ressort à 17 %).

Le taux effectif d'impôt du Groupe pour 2021 est supérieur au taux d'impôt théorique de 27,37 % en vigueur en France, du fait du différentiel de taux à l'étranger et de l'imposition à 28,41 % des filiales françaises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 millions d'euros. L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	3 808	1 969
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	27,4 %	28,9 %
Impôt théorique attendu	(1 042)	(569)
Différentiel de taux sur résultat étranger	(403)	(144)
<i>Dont impact de la réévaluation des impôts différés au Royaume-Uni</i>	<i>(387)</i>	<i>(100)</i>
Incidence des déficits reportables et autres différences temporelles non reconnues ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	(40)	(54)
<i>Dont impact de la réévaluation des impôts différés au Royaume-Uni</i>	<i>(7)</i>	-
Pertes de valeur des goodwill	(5)	(25)
Différences permanentes et autres ^(*)	(134)	(15)
Impôt effectivement constaté	(1 625)	(807)
Taux d'impôt effectif^(**)	42,7 %	41,0 %

(*) Dont impôts courants liés au différentiel de taux appliqué aux sociétés françaises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros : 35 millions d'euros.

(**) Calculé hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence.

7.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2021	Variations			31/12/2020 ^(**)
		Résultat	Capitaux propres	Autres ^(*)	
Impôts différés actifs					
Déficits reportables	710	107	19	18	565
Différences temporelles sur engagements de retraite	329	(4)	(23)	7	349
Différences temporelles sur provisions	904	122	6	90	685
Différences temporelles sur instruments financiers	94	(4)	(46)	4	141
Différences temporelles liées aux contrats de location	374	(1)	5	5	365
Autres	965	122	24	136	684
Compensation IDA/IDP par groupe fiscal	(2 166)	-	-	(324)	(1 842)
Total impôts différés actifs avant dépréciation	1 211	342	(14)	(64)	947
Dépréciation	(502)	(40)	(9)	-	(454)
Total impôts différés actifs après dépréciation	708	302	(23)	(64)	493
Impôts différés passifs					
Réévaluation d'actifs ^(***)	(4 148)	(460)	(136)	-	(3 552)
Différences temporelles liées aux contrats de location	(337)	8	(3)	(4)	(338)
Différences temporelles sur instruments financiers	(30)	(3)	(5)	-	(22)
Autres	(630)	37	(28)	(55)	(585)
Compensation IDA/IDP par groupe fiscal	2 166	-	-	324	1 842
Total impôts différés passifs	(2 979)	(418)	(172)	266	(2 655)
Impôts différés nets	(2 270)	(116)	(195)	202	(2 162)

(*) Incluant les impôts différés de Cobra IS.

(**) Après retraitement au 1^{er} janvier 2020 suite à la décision de l'IFRS IC de mai 2021, précisant le calcul des engagements de retraite (cf. note A.2.1 Base de préparation des comptes).

(***) Dont mise à la juste valeur des actifs et passifs de l'aéroport Londres Gatwick, d'ASF, de Lima Expressa, d'Aéroports de Lyon et d'ANA au moment de leur intégration dans le Groupe, pour respectivement 1 645 millions, 777 millions, 160 millions, 136 millions et 107 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de la poursuite de la crise de la Covid-19, une attention particulière a été portée sur la capacité du Groupe à utiliser ses déficits reportables, en fonction des spécificités locales.

Les dépréciations sur l'ensemble des impôts différés actifs représentent un montant de 502 millions d'euros au 31 décembre 2021 (contre 454 millions d'euros au 31 décembre 2020), dont 465 millions d'euros à l'international (contre 428 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Les impôts différés actifs sur reports déficitaires s'élèvent à 710 millions d'euros au 31 décembre 2021 et sont dépréciés à hauteur de 300 millions d'euros. Le solde net des impôts différés actif sur déficits reportables ressort ainsi à 410 millions d'euros et concernent principalement des pays dans lesquels les déficits fiscaux sont généralement reportables indéfiniment tels que le Royaume-Uni, les USA, ou l'Allemagne.

8. Résultat par action

Principes comptables

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation durant l'exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré de titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions existantes est ajusté pour tenir compte de l'effet potentiellement dilutif de tous les instruments de capitaux propres émis par la société, en particulier les plans d'épargne Groupe et les actions de performance non définitivement distribuées. La dilution est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le cours de l'action est supérieur au cours moyen de l'exercice sont exclus du calcul du résultat net par action dilué.

Par ailleurs, pour le calcul du résultat par action avant et après dilution, le résultat est corrigé (le cas échéant) des impacts enregistrés directement en capitaux propres résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs.

Le tableau ci-dessous indique le passage du résultat net par action avant dilution au résultat net dilué par action :

	Exercice 2021			Exercice 2020		
	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en millions d'euros)	Résultat par action (en euros)	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en millions d'euros)	Résultat par action (en euros)
Total actions	594 984 755			608 321 456		
Actions autodétenues	(25 474 453)			(50 769 442)		
Avant dilution	569 510 302	2 597	4,56	557 552 014	1 242	2,23
Plan d'épargne Groupe	504 297			164 835		
Actions de performance	5 835 884			5 402 691		
Après dilution	575 850 483	2 597	4,51	563 119 540	1 242	2,20

E. Données relatives aux participations du Groupe

9. Goodwill et tests de perte de valeur des goodwill

Principes comptables

Un goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition de ses titres et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à cette société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé dans le poste « goodwill ». Les goodwill relatifs aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans le poste « participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») au minimum une fois par an ou lorsqu'apparaît un indice de perte de valeur. Si une perte de valeur est ainsi constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en charge dans l'exercice en résultat opérationnel de manière définitive.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés en résultat opérationnel l'année de l'acquisition.

Selon IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable, au cas par cas, lors de chaque regroupement d'entreprises.

9.1 Principaux goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Valeur nette à l'ouverture	11 619	11 647
Goodwill constatés au cours de la période	4 613 ^(*)	219
Pertes de valeur	(19)	(95)
Écarts de conversion	241	(263)
Autres mouvements	19	111
Valeur nette à la clôture	16 472	11 619

(*) Incluant le goodwill provisoire suite à l'acquisition de Cobra IS (cf. note B.1 Evolution du périmètre de consolidation de la période).

Les principaux goodwill au 31 décembre 2021 sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020
	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette	Valeur nette
Cobra IS ^(*)	4 529	-	4 529	-
VINCI Airports	2 649	-	2 649	2 519
VINCI Energies France	2 490	-	2 490	2 454
Groupe ASF	1 935	-	1 935	1 935
VINCI Energies Allemagne	807	-	807	790
VINCI Energies Amérique du Nord	696	(86)	610	568
VINCI Energies Benelux	439	-	439	433
VINCI Energies Scandinavie	349	-	349	347
Eurovia USA	213	-	213	197
VINCI Highways	210	-	210	216
Autres	2 444	(203)	2 242	2 161
Total	16 761	(288)	16 472	11 619

(*) Goodwill provisoire suite à l'acquisition de Cobra IS (cf. note B.1 Evolution du périmètre de consolidation de la période).

9.2 Tests de perte de valeur des goodwill

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers des unités génératrices de trésorerie (UGT) ont fait l'objet de tests de perte de valeur.

Les UGT sont déterminées en fonction de l'organisation du reporting opérationnel. Leurs valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Les valeurs d'utilité sont calculées en actualisant, aux taux mentionnés ci-dessous, les cash-flows d'exploitation prévisionnels avant impôts de l'UGT (résultat opérationnel + amortissements +/- variation des provisions non courantes - investissements opérationnels +/- variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

Pour les concessions, les projections de flux de trésorerie sont effectuées sur la durée des contrats en appliquant un taux d'actualisation variable déterminé en fonction de l'évolution du ratio dette/capitaux propres de l'entité concernée.

Au cas particulier de VINCI Airports, les projections de flux de trésorerie des aéroports détenus en pleine propriété sont établies sur une durée de 30 années. À l'issue de cette période, il est déterminé une valeur terminale sur la base de la capitalisation à l'infini du flux de trésorerie des projections de la dernière année, ramenée ensuite en valeur actuelle.

Pour les autres UGT, les projections de flux de trésorerie sont établies, en règle générale, sur une durée de cinq ans à partir des prévisions du management. À l'issue de cette période, il est déterminé une valeur terminale sur la base de la capitalisation à l'infini du flux de trésorerie des projections de la dernière année, ramenée ensuite en valeur actuelle.

Les tests de perte de valeur des goodwill sont effectués en retenant les hypothèses suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie				Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	
	Taux de croissance (années n+1 à n+5)	Taux de croissance (valeur terminale)	Taux d'actualisation		2021	2020
			31/12/2021	31/12/2020		
VINCI Airports	(*)	(*)	6,9 %	7,1 %	-	-
VINCI Energies France	1,9 %	1,0 %	6,3 %	7,0 %	-	-
Groupe ASF	(*)	(*)	6,4 %	6,4 %	-	-
VINCI Energies Allemagne	1,2 %	1,0 %	5,6 %	6,3 %	-	-
VINCI Energies Amérique du Nord	0,9 %	1,8 %	8,5 %	8,3 %	(18)	(67)
VINCI Energies Benelux	1,0 %	1,0 %	5,8 %	6,5 %	-	-
VINCI Energies Scandinavie	1,5 %	1,0 %	5,5 %	6,1 %	-	-
VINCI Highways	(*)	(*)	8,1 %	8,6 %	-	-
Eurovia USA	2,7 %	1,5 %	8,9 %	9,7 %	-	-
Autres	-2,5 % à 6,4 %	1,0 % à 3,0 %	4,5 % à 12,8 %	5,1 % à 13,6 %	(1)	(28)
Total					(19)	(95)

(*) Pour les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats.

Le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires du groupe ASF retenu sur la durée résiduelle des contrats de concession est de 1,5 %. Ceux retenus pour VINCI Airports et VINCI Highways sont respectivement de 4,8 % et 5,4 %.

Les tests de perte de valeur ont été réalisés au 31 décembre 2021 sur la base des hypothèses formulées par les managements des pôles concernés, en cohérence avec les prévisions macro-économiques de leur secteur d'activité et les zones géographiques :

- VINCI Airports : hypothèse de retour au trafic passagers pré-crise sanitaire (2019) entre 2023 et 2026 selon les plateformes et la typologie des clients.
Comme en 2020, une prime de risque spécifique a été intégrée dans le calcul du taux d'actualisation retenu pour ces actifs ;
- VINCI Highways : hypothèse d'un retour au trafic pré-crise sanitaire courant 2022 ;
- Groupe ASF : hypothèse d'un trafic 2022 légèrement supérieur à celui de 2019.

Sensibilité aux taux et aux flux de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

	Sensibilité aux taux				Sensibilité au niveau des flux	
	Taux d'actualisation des flux de trésorerie		Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie		Variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels (avant impôt)	
<i>(en millions d'euros)</i>	0,5 %	(0,5 %)	0,5 %	(0,5 %)	5,0 %	(5,0 %)
VINCI Airports	(2 505)	2 994	(*)	(*)	1 417	(1 417)
VINCI Energies France	(801)	968	809	(670)	476	(476)
Groupe ASF	(731)	766	(*)	(*)	1 290	(1 290)
VINCI Energies Allemagne	(420)	522	447	(359)	219	(219)
VINCI Energies Amérique du Nord	(53)	61	48	(42)	41	(41)
VINCI Energies Benelux	(148)	182	154	(125)	81	(81)
VINCI Energies Scandinavie	(89)	111	95	(76)	45	(45)
VINCI Highways	(137)	149	(*)	(*)	129	(129)
Eurovia USA	(41)	47	37	(32)	34	(34)

(*) Les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée résiduelle des contrats de concession.

Selon ces calculs de sensibilité, une variation de 50 points de base des hypothèses de taux ou une variation de +/- 5 % des cash-flows d'exploitation prévisionnels n'aurait pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2021.

Compte tenu des incertitudes générées par la crise sanitaire sur le secteur du transport aérien, des tests de sensibilité complémentaires ont été réalisés au 31 décembre 2021 pour l'UGT VINCI Airports. Une variation de + 100 points de base des hypothèses de taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la valeur d'utilité de 4,6 milliards d'euros. Dans ce scénario, la valeur d'utilité de l'UGT VINCI Airports resterait néanmoins supérieure à sa valeur nette comptable au 31 décembre 2021.

10. Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées et coentreprises

Principes comptables

Les participations mises en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant éventuellement un goodwill ainsi que les frais d'acquisition. Leur valeur comptable est, ensuite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes cumulées sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société consolidée par mise en équivalence, la partie de ces pertes excédant la valeur de l'investissement n'est pas reconnue en résultat, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds vis-à-vis de cette société.

S'il existe un indice de perte de valeur d'une participation consolidée par mise en équivalence, la valeur recouvrable est testée selon des modalités similaires à celles décrites en note E.9.2 Tests de valeur des goodwill. Les pertes de valeur résultant des tests de dépréciation sont comptabilisées en résultat et en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique pour la détermination du résultat opérationnel courant.

Les définitions des entreprises associées et coentreprises sont présentées en note A.2.2 Méthodes de consolidation.

10.1 Variations de la période

(en millions d'euros)	2021			2020		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Valeur des titres en début de période	428	608	1 035	1 199	671	1 870
dont Concessions	31	420	451	782	491	1 273
dont VINCI Energies	10	8	18	8	3	11
dont VINCI Construction	384	86	470	407	80	486
dont VINCI Immobilier	2	95	96	2	98	100
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	-	(4)	(4)	1	8	9
Part du Groupe dans les résultats de la période	28	(16)	12	(50)	(96)	(146)
Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de la période	3	112	114	(2)	(42)	(44)
Dividendes distribués	(17)	(94)	(112)	(5)	(66)	(71)
Variations de périmètre et autres	4	(40)	(36)	(692)	(2)	(694)
Reclassements (*)	(6)	(54)	(60)	(24)	136	112
Valeur des titres en fin de période	438	512	950	428	608	1 035
dont Concessions	32	321	353	31	420	451
dont VINCI Energies	6	6	12	10	8	18
dont Cobra IS	5	13	17	-	-	-
dont VINCI Construction	393	92	485	384	86	470
dont VINCI Immobilier	2	80	82	2	95	96

(*) Reclassements en provisions pour risques financiers des quotes-parts de situation nette négatives des sociétés mises en équivalence.

Nota : les définitions des entreprises associées et coentreprises sont présentées en note A.2.2. Méthodes de consolidation.

Au 31 décembre 2021, les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent, pour la branche concessions, celle détenue dans Kansai Airports (174 millions d'euros) et, pour VINCI Construction, celle détenue dans le groupe CFE (257 millions d'euros).

Les impacts inscrits sur la ligne « Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de l'exercice » concernent pour l'essentiel des opérations de couverture de flux de trésorerie (couverture de taux d'intérêt) pour des projets de concession ou de partenariat public-privé.

10.2 Informations financières agrégées

La contribution des sociétés mises en équivalence au résultat global consolidé du Groupe est la suivante :

(en millions d'euros)	2021			2020		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Résultat net	28	(16)	12	(50)	(96)	(146)
dont Concessions	1	(94)	(93)	(45)	(115)	(160)
dont VINCI Energies	4	4	8	2	2	4
dont VINCI Construction	23	24	47	(7)	2	(5)
dont VINCI Immobilier	-	50	50	-	15	15
Autres éléments du résultat global	3	112	114	(2)	(42)	(44)
dont Concessions	7	112	119	10	(46)	(36)
dont VINCI Construction	(4)	-	(4)	(13)	4	(8)
Résultat global	30	96	126	(52)	(138)	(191)
dont Concessions	8	18	26	(35)	(161)	(196)
dont VINCI Energies	4	4	8	2	2	4
dont VINCI Construction	19	24	43	(20)	6	(13)
dont VINCI Immobilier	-	50	50	-	15	15

Le chiffre d'affaires des sociétés mises en équivalence se répartit ainsi (données en quote-part du Groupe) :

(en millions d'euros)	2021			2020		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Chiffre d'affaires (*)	1 000	1 608	2 608	1 069	1 390	2 459
dont Concessions	394	549	943	521	579	1 100
dont VINCI Energies	29	23	52	26	24	50
dont VINCI Construction	576	616	1 192	521	530	1 051
dont VINCI Immobilier	1	420	421	1	257	257

(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe lié aux activités concessionnaires.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 28, le Groupe limite la comptabilisation de sa quote-part de pertes éventuelles dans ses entreprises associées et coentreprises à hauteur de ses engagements. Au 31 décembre 2021, l'encours des pertes non comptabilisées de ce fait représente un montant de 193 millions d'euros (185 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP sont présentées en note F Concessions : contrats de PPP, de concession, et autres infrastructures. La liste des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence est disponible sur le site internet du Groupe : www.vinci.com/vinci.nsf/fr/investisseurs-composition-groupe.htm

10.3 Transactions des filiales contrôlées avec les entreprises associées et coentreprises

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre les filiales contrôlées et des entreprises associées et coentreprises. Les principales transactions se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Chiffre d'affaires	306	314	620	302	305	606
Créances clients	42	83	126	46	73	120
Achats	4	29	33	4	20	24
Dettes fournisseurs	1	4	5	-	2	2

11. Autres actifs financiers non courants

Principes comptables

Aux dates de clôture, les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur soit par résultat soit par capitaux propres selon le choix opéré lors de la comptabilisation initiale comme précisé ci-dessous. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur juste valeur initiale, dont la meilleure estimation est le coût d'acquisition majoré des frais de transaction, ajusté d'éventuels gains ou pertes de valeur déterminés par une analyse de la variation de quote-part des capitaux propres.

Lors de chaque nouvelle acquisition de titres de participation, une analyse de l'intention de gestion du Groupe est conduite afin de déterminer s'ils seront évalués à la juste valeur par résultat ou par capitaux propres.

Au 31 décembre 2021, les « Actifs financiers évalués au coût amorti » comprennent principalement les créances rattachées à des participations, telles que les avances d'actionnaires aux filiales gérant des projets en concession ou des partenariats public-privé.

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Actifs financiers évalués au coût amorti (*)	1 161	1 034
Créances financières (PPP) (*)	210	252
Instruments de capitaux propres	1 078	951
Autres actifs financiers non courants	2 450	2 237

(*) Les informations relatives aux « Créances financières PPP » et « Actifs financiers évalués au coût amorti » sont présentées respectivement en notes F.14 et H.18.

Au cours de la période, l'évolution des instruments de capitaux propres s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Valeur nette à l'ouverture	951	158
Acquisitions de la période	64	19
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	3	-
Variations de juste valeur	56	-
Pertes de valeur	(3)	(10)
Variations de périmètre	-	837
Autres mouvements et écarts de conversion	8	(54)
Valeur nette à la clôture	1 078	951

Les instruments de capitaux propres comprennent principalement, depuis le 15 décembre 2020, la participation de VINCI dans le Groupe ADP, dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, ainsi que d'autres titres de participation de filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par VINCI.

F. Concessions : contrats de PPP, de concession et autres infrastructures

Principes comptables

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », le concessionnaire peut être amené à exercer deux natures d'activités :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures à réaliser pour le compte du concédant ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés.

Le chiffre d'affaires de chaque activité est reconnu conformément à la norme IFRS 15.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- **soit de la part des usagers : dans ce cas, le modèle de l'actif incorporel s'applique.** Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou toute autre forme de rémunération) auprès des usagers (véhicules, compagnies aériennes, etc...) en fonction du trafic constaté en contrepartie du financement, de la construction et de l'exploitation de l'infrastructure. Ce modèle s'applique également dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui lui seront versés (accords de « pass through » ou « shadow toll »).

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou toute autre forme de rémunération), net des éventuelles subventions d'investissement reçues, est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ». Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation de l'avantage économique procuré par l'ouvrage concédé, à compter de sa mise en service.

Le modèle de l'actif incorporel s'applique à la plupart des concessions d'infrastructures, notamment aux concessions de VINCI Autoroutes en France, aux principales plates-formes aéroportuaires gérées par VINCI Airports, à certains ouvrages de franchissement, et aux concessions de Cobra IS.

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes appliquent, en règle générale, la méthode de l'amortissement linéaire des immobilisations incorporelles du domaine concédé.

En ce qui concerne le droit d'opérer des plateformes aéroportuaires en concession, le Groupe a opté, à partir du 1^{er} juillet 2020, pour le mode d'amortissement des unités de production en fonction du trafic passager, car il a estimé que le mode linéaire ne correspondait plus au rythme de consommation de l'avantage économique procuré par l'ouvrage concédé.

- **soit de la part du concédant : dans ce cas, le modèle de la créance financière s'applique.** Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif de son bilan portant intérêt. Ces créances financières sont classées dans la catégorie des « Autres actifs financiers ». Elles sont comptabilisées au coût amorti et recouvrées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit calculé sur la base du taux d'intérêt effectif est comptabilisé en produits des activités annexes.

Dans le cas de **modèles mixtes**, la rémunération du concessionnaire peut provenir à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ».

VINCI Airports détient en pleine propriété certains aéroports, dont l'aéroport Londres Gatwick, acquis le 13 mai 2019. Le droit d'opérer de ces aéroports est présenté en note H.17.1 Autres immobilisations incorporelles.

12. Caractéristiques des principaux contrats de concessions

Les caractéristiques des principaux contrats de la branche Concessions sont présentées dans le tableau ci-dessous par pôle de métiers

	Pays	Date de fin de contrat	Modèle comptable	Méthode de consolidation
VINCI Autoroutes (*)				
Groupe ASF				
ASF 2 730 km d'autoroutes à péage	France	2036	Incorporel	IG
Escota 471 km d'autoroutes à péage	France	2032	Incorporel	IG
Cofiroute				
Réseau interurbain 1 100 km d'autoroutes à péage	France	2034	Incorporel	IG
Duplex A86 Tunnel à péage de 11 km à l'ouest de Paris	France	2086	Incorporel	IG
Arcour				
A19 Autoroute à péage de 101 km	France	2070	Incorporel	IG
Arcos				
A355 Autoroute à péage de 24 km à l'ouest de Strasbourg	France	2070	Incorporel	IG
VINCI Airports (**)				
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest Aéroports de Nantes Atlantique et Saint-Nazaire Montoir	France	(***)	Incorporel	IG
Aéroports de Lyon Aéroports de Lyon - Saint-Exupéry et Lyon-Bron	France	2047	Incorporel	IG
ANA 10 aéroports	Portugal	2063	Incorporel	IG
Aéroport de Belfast	Royaume Uni	2993	Incorporel	IG
Aéroport Londres Gatwick	Royaume Uni	Pleine propriété	Incorporel	IG
Aéroport Nikola Tesla de Belgrade	Serbie	2043	Incorporel	IG
Aéroport Deputado Luís Eduardo Magalhães de Salvador Bahia	Brésil	2047	Incorporel	IG
Aéroports d'Amazonie 7 aéroports dont celui de Manaus	Brésil	2051	Incorporel	IG
Cambodia Airports Aéroports de Phnom Penh, Siem Reap et Sihanoukville	Cambodge	2040	Incorporel	IG
Aéroport international d'Orlando Sanford	Etats-Unis	2039	Incorporel	IG
Aerodom 6 aéroports dont celui de Santo Domingo	République dominicaine	2030	Incorporel	IG
Nuevo Pudahuel Aéroport international Arturo Merino Benitez de Santiago	Chili	2035	Incorporel	MEE
Aéroport International Daniel Oduber, Liberia	Costa Rica	2030	Mixte	MEE
Kansai Airports Aéroports Kansai International, Osaka Itami et de Kobe	Japon	2060	Incorporel	MEE

(*) La rémunération provient des tarifs définis par la loi tarifaire dans le contrat de concession, les augmentations de tarifs doivent être validées par le concédant.

(**) La rémunération provient à la fois des usagers et des compagnies aériennes. Les tarifs aéronautiques sont, en règle générale, régulés.

(***) Le contrat de concession a été résilié le 24 octobre 2019, pour motif d'intérêt général ; la date de prise d'effet de la résiliation est prévue au plus tard à la date de signature d'un nouveau contrat de concession, en cours d'appel d'offre.

N.B.: IG : Intégration Globale, MEE : Mise en Equivalence

	Pays	Date de fin de contrat	Modèle comptable	Méthode de consolidation
VINCI Highways				
Gefyra Pont à péage entre Rion et Antirion	Grèce	2039	Incorporel	IG
Lima Expresa Línea Amarilla - Voie express à péage de 25 km à Lima	Pérou	2049	Incorporel	IG
A4 Hörselberg A-Modell 45 km	Allemagne	2037	Incorporel	MEE
A5 Malsch-Offenburg A-Modell 60 km à rénover dont 41,5 km à élargir à deux fois trois voies	Allemagne	2039	Incorporel	MEE
B247 Mühlhausen - Bad Langensalza 22 km plus 6km de voies d'accès	Allemagne	2051	Créance financière	MEE
A7 Göttingen-Bocken A-Modell 60 km à rénover dont 29 km à élargir deux fois trois voies	Allemagne	2047	Créance financière	MEE
A9 Six-Lanes A-Modell - Via Gateway Thüringen 47 km	Allemagne	2031	Créance financière	MEE
Olympia Odos Autoroute à péage reliant Elefsina, Corinthe, Patras et Pyrgos	Grèce	2044	Incorporel	MEE
Autoroute D4 32 km plus 16km à réhabiliter en 2 x 2 voies	République Tchèque	2049	Créance financière	MEE
Hounslow Réhabilitation et maintenance de chaussée, de signaux de circulation et d'éclairage	Royaume-Uni	2037	Créance financière	MEE
Île de Wight Réhabilitation et maintenance de chaussée, de signaux de circulation et d'éclairage	Royaume -Uni	2038	Créance financière	MEE
Autoroute Moscou - Saint Pétersbourg Section 1 Première section de l'autoroute M11 reliant Moscou à Saint-Pétersbourg (43,2 km)	Russie	2040	Incorporel	MEE
Autoroute Moscou - Saint Pétersbourg Section 7 et 8 Sections 7 et 8 de l'autoroute M11 reliant Moscou à Saint-Pétersbourg (138 km)	Russie	2041	Créance financière	MEE
Granvia Voie Express R1	Slovaquie	2041	Créance financière	MEE
Regina Bypass Expressway de 61km contournant la ville de Regina	Canada	2049	Créance financière	MEE
Via 40 Express Autoroute à péage reliant Bogota à Girardot (141 km, dont construction d'une 3e voie sur 65 km)	Colombie	2042	Incorporel	MEE
Ohio River Bridges - East End Crossing Pont sur la rivière Ohio et tunnel d'accès	Etats-Unis	2051	Créance financière	MEE
VINCI Railways				
LISEA Ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique, liaison ferroviaire à grande vitesse de 302 km entre Tours et Bordeaux	France	2061	Mixte	MEE
VINCI Stadium				
Consortium Stade de France Stade de 80 000 places à Saint-Denis	France	2025	Incorporel	IG
N.B. : IG : Intégration Globale, MEE : Mise en Equivalence				

Certains contrats peuvent bénéficier de subventions d'investissement de la part du concédant, cela concerne principalement les contrats répondant au modèle de la créance financière, mais également certains contrats à risque trafic (Arcour (A19), Gefyra, la section 1 de l'autoroute Moscou-Saint Pétersbourg, LISEA, Consortium Stade de France).

En règle générale, à l'échéance des contrats, les infrastructures en concession sont rendues au concédant, sans indemnité ; en cas de résiliation du contrat ou de rachat anticipé de l'ouvrage concédé par le concédant, une indemnité est due aux concessionnaires. Son montant est déterminé en fonction des dispositions contractuelles ou légales.

13. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

<i>(en millions d'euros)</i>	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions ^(*)	Total
Valeur brute				
Au 01/01/2020	33 789	5 437	2 440	41 667
Acquisitions de la période ^(**)	582	260	8	851
Sorties de la période	(2)	-	-	(2)
Écarts de conversion	-	(213)	(311)	(524)
Effets de périmètre et autres mouvements	16	(17)	2	1
	34 386	5 468	2 139	41 992
Subventions reçues	(11)	(5)	(3)	(18)
Au 31/12/2020	34 375	5 463	2 136	41 974
Acquisitions de la période ^(**)	599	121	33	753
Sorties de la période	(2)	(1)	(5)	(8)
Écarts de conversion	-	95	(39)	55
Effets de périmètre et autres mouvements	14	117	54	184
	34 986	5 794	2 179	42 959
Subventions reçues	(21)	-	(25)	(47)
Au 31/12/2021	34 964	5 794	2 153	42 912
Amortissements et pertes de valeur				
Au 01/01/2020	(13 649)	(804)	(345)	(14 798)
Amortissements de la période	(1 134)	(122)	(74)	(1 330)
Pertes de valeur	-	(44)	-	(44)
Sorties de la période	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	35	28	63
Autres mouvements	(14)	37	(2)	21
Au 31/12/2020	(14 797)	(898)	(393)	(16 088)
Amortissements de la période	(1 167)	(116) ^(***)	(66)	(1 348)
Pertes de valeur	-	(68)	-	(68)
Sorties de la période	-	1	5	6
Écarts de conversion	-	(32)	4	(28)
Autres mouvements	(16)	(46)	(19)	(81)
Au 31/12/2021	(15 979)	(1 135)	(469)	(17 583)
Valeur nette				
Au 01/01/2020	20 141	4 633	2 095	26 869
Au 31/12/2020	19 578	4 564	1 744	25 886
Au 31/12/2021	18 985	4 659	1 684	25 329

(*) Incluant les concessions de Cobra IS.

(**) Y compris coûts d'emprunts immobilisés.

(***) Voir note D.4.3 Dotations aux amortissements.

En 2021, les acquisitions d'immobilisations incorporelles du domaine concédé se sont élevées à 753 millions d'euros. Elles comprennent les investissements réalisés par le groupe ASF pour un montant de 310 millions d'euros (253 millions d'euros en 2020), par Cofiroute pour un montant de 174 millions d'euros (174 millions d'euros en 2020), par Arcos pour 57 millions d'euros (107 millions d'euros en 2020) et par VINCI Airports pour 111 millions d'euros (247 millions d'euros en 2020).

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé incluent des immobilisations en cours pour un montant de 1 307 millions d'euros au 31 décembre 2021 (1 697 millions d'euros au 31 décembre 2020). Celles-ci concernent les filiales de VINCI Autoroutes pour 959 millions d'euros (dont ASF pour 388 millions d'euros, Cofiroute pour 371 millions d'euros et Escota pour 169 millions d'euros) et de VINCI Airports pour 343 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, les immobilisations incorporelles du domaine concédé rattachées à certains actifs de VINCI Airports ont fait l'objet de tests de perte de valeur conduisant à une dépréciation de 68 millions d'euros, qui concerne notamment un aéroport du Cambodge.

14. Créances financières PPP (sociétés contrôlées)

Les principaux contrats de PPP exploités par les filiales du Groupe sont présentés à l'actif du bilan consolidé pour leur part à plus d'un an dans le poste « Autres actifs financiers non courants » et concernent :

- Caraibus (Transport collectif en site propre en Martinique) : ce contrat est comptabilisé selon le modèle de la créance financière ;
- MMArena (Stade du Mans en France) et Park Azur (Parking des loueurs de voitures de l'aéroport de Nice en France) : les deux contrats sont comptabilisés selon le modèle mixte (actif incorporel et créance financière).

Au cours de la période, leur évolution ainsi que leur ventilation par échéance s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Début de période	252	207
Acquisitions de la période	15	62
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	5
Remboursements	(49)	(20)
Autres mouvements et écarts de conversion	(8)	(2)
Fin de période	210	252
<i>Dont</i>		
De 1 à 5 ans	93	97
> 5 ans	117	155

15. Engagements hors bilan des concessions

15.1 Sociétés contrôlées par le Groupe

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Groupe ASF	690	804
Cofiroute	467	602
Aéroport de Belgrade (Serbie)	184	289
ANA Group (Portugal)	106	136
Dunas (Espagne)	105	-
Lima Expresa (Pérou)	80	96
Aéroport de Londres Gatwick (Royaume-Uni)	64	26
VINCI Concessions Investment USA (Tollplus)	40	-
VINCI Highways (Lusoponte)	28	-
Autres	74	223
Total	1 837	2 175

Les obligations contractuelles d'investissement des sociétés concessionnaires d'autoroutes sont constituées pour l'essentiel des engagements pris dans le cadre des contrats de concession, des contrats de plan pluriannuels du Plan de relance autoroutier 2015 et du plan d'investissements autoroutiers approuvé en 2018. L'avancement des travaux réalisés par les sociétés de VINCI Autoroutes a conduit en 2021 à une diminution des engagements du pôle de 307 millions d'euros, ceux-ci s'élevant ainsi à 1 157 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées, qui font l'objet de provisions spécifiques déterminées en fonction des plans d'entretien (voir note H.19.3 Analyse des provisions courantes).

Dans le cas du modèle de la créance financière ou du modèle mixte, les filiales reçoivent du concédant une garantie de paiement en contrepartie de leur engagement d'investissement.

Sûretés réelles rattachées au financement

Des sûretés réelles (nantissements de titres, hypothèques sur terrains et constructions) sont généralement octroyées en garantie des financements mis en place dans les filiales. Elles s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Date de départ	Date de fin	Montant
Aéroport de Londres Gatwick	2011	2049	2 525
Arcour	2008	2047	584
Arcos	2018	2045	360
Aérodrom	2017	2029	358
Lima Expresa	2016	2037	246
ADL - Aéroports de Lyon	2016	2032	226
Aéroport de Belgrade	2018	2035	214
Gefyra	1997	2029	145
Aéroports d'Amazonie	2021	2022	74
Caraibus (Martinique)	2015	2035	58

15.2 Sociétés mises en équivalence

Obligations contractuelles d'investissement

Au 31 décembre 2021, les engagements d'investissement pris par ces sociétés s'élèvent, en quote-part du Groupe, à 1 362 millions d'euros (344 millions d'euros au 31 décembre 2020). Ils concernent principalement les projets d'infrastructures en construction de VINCI Highways, dont l'autoroute Via 40 Express entre les villes de Bogotá et Girardot en Colombie pour 241 millions d'euros (261 millions d'euros fin 2020).

La hausse de 1 018 millions d'euros en 2021 traduit l'obtention de trois nouveaux projets dont l'autoroute au Kenya reliant Nairobi à Mau Summit pour 696 millions d'euros, la D4 en République Tchèque entre Prague et la Bohême Sud pour 224 millions d'euros et la route fédérale B247 en Allemagne pour 133 millions d'euros.

Sûretés réelles rattachées au financement

Des sûretés réelles ont été accordées sous forme de nantissement de titres de sociétés consolidées par mise en équivalence.

La quote-part des titres nantis au 31 décembre 2021, en valeur nette comptable, s'élève à 36 millions d'euros et concerne notamment les titres des sociétés WVB East End Partners (société concessionnaire du projet Ohio River Bridges – East End Crossing aux États-Unis) pour 16 millions d'euros, SMTPC (société concessionnaire du tunnel routier du Prado-Carénage à Marseille) pour 10 millions d'euros et Synérail (contrat de partenariat public-privé GSM-R – Global System for Mobile communication – Railway) pour 10 millions d'euros.

Cobra IS a octroyé une garantie corporative de 191 millions d'euros aux banques finançant quatre projets de lignes à haute tension au Brésil.

Engagements de mise de fonds

Le Groupe s'est engagé à effectuer des mises de fonds (capital et/ou prêts subordonnés) dans des sociétés mises en équivalence. Au 31 décembre 2021, ces engagements s'élèvent à 55 millions d'euros (32 millions d'euros au 31 décembre 2020). Ils concernent principalement le projet autoroutier de la D4 en République Tchèque pour 26 millions d'euros, une section de l'autoroute A7 et la route fédérale B247 en Allemagne pour respectivement 13 millions d'euros et 11 millions d'euros.

G. VINCI Energies, Cobra IS, VINCI Construction et VINCI Immobilier : contrats de construction et de services

16. Informations relatives aux contrats de construction et de services

Principes comptables

Le chiffre d'affaires consolidé relatif aux contrats de construction et de services est comptabilisé conformément aux dispositions de la norme IFRS 15.

Au regard des activités principales du Groupe, les contrats de construction et de services ne comprennent, généralement qu'une seule obligation de performance dont la réalisation est effectuée au fur et à mesure de l'avancement du contrat.

Lorsqu'un contrat inclut plusieurs obligations de performance distinctes, le Groupe procède à l'allocation du prix global prévu au contrat en fonction de chaque obligation de performance conformément aux dispositions d'IFRS 15.

Lorsque le prix auquel le Groupe estime avoir droit, comporte une composante variable, celle-ci est comptabilisée lorsque son encaissement est considéré comme hautement probable.

L'avancement des contrats de construction et de services est mesuré soit selon l'avancement physique, soit selon l'avancement par les coûts, en fonction de la nature des activités.

Les modifications de contrat portant notamment sur le prix ou sa portée, sont comptabilisées lorsqu'elles sont approuvées par le client. Si des modifications portent sur de nouveaux biens ou services considérés comme étant distincts selon IFRS 15, et que le prix du contrat augmente d'un montant reflétant des « prix de vente séparés » des biens et services complémentaires, ces modifications sont comptabilisées comme un contrat distinct.

Lorsqu'un tiers (par exemple un sous-traitant) intervient dans la fourniture d'un bien ou service distinct, le Groupe doit déterminer s'il obtient le contrôle de ce bien ou service avant son transfert au client. Lorsque le contrôle est obtenu avant le transfert au client, le Groupe comptabilise en chiffre d'affaires le montant brut auquel il s'attend à avoir droit en échange du bien et du service correspondant. En revanche, lorsque le contrôle n'est pas obtenu, le Groupe considère qu'il n'est pas intervenant « principal » dans l'opération et ne comptabilise en chiffre d'affaires, que le montant correspondant à sa rémunération d'intermédiaire.

Les créances clients détenues par le Groupe représentent le droit inconditionnel à percevoir un paiement lorsque les services ou les biens à fournir au client d'après le contrat l'ont été. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 15, les soldes d'ouverture et de clôture des créances clients sont présentés en note H.19 Besoin en fonds de roulement et provisions courantes.

Les actifs sur contrats correspondent aux factures à établir, aux avances versées aux sous-traitants, ou aux retenues de garanties. Ils sont intégrés sur la ligne « Clients et autres débiteurs » de l'actif du bilan consolidé. Conformément à la norme IFRS 9, les actifs sur contrats font l'objet d'une analyse pour apprécier les risques éventuels de non-recouvrabilité (« risque de crédit »). Les passifs sur contrats sont principalement constitués des avances reçues et des produits constatés d'avance. Ils sont intégrés sur la ligne « Autres passifs courants » du passif du bilan.

Lorsque qu'un paiement dû au Groupe est subordonné à la fourniture d'autres biens ou services et/ou à la réalisation de jalons ou étapes définis dans le contrat, le Groupe considère le montant représentatif de ce droit « conditionnel » comme un actif sur contrat.

Les montants alloués à toute obligation du Groupe de fournir des biens ou des services pour lesquels il a déjà reçu un paiement, ou pour lesquels le droit à ce paiement est exigible, sont considérés comme des passifs sur contrats conformément à la norme IFRS 15.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée conformément à la norme IAS 37, indépendamment de l'avancement du chantier, et en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dès lors qu'ils sont considérés comme hautement probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan (voir note H.19.3 Analyse des provisions courantes).

16.1 Informations financières relatives aux contrats

Actifs sur contrats

(en millions d'euros)	31/12/2021	Variations			31/12/2020
		Variations liées à l'activité	Effets de périmètre	Autres variations (*)	
VINCI Energies	2 777	113	13	10	2 641
Cobra IS	1 234	-	1 234	-	-
VINCI Construction	3 651	91	11	47	3 503
VINCI Immobilier	195	52	44	-	99
Actifs sur contrats	7 857	255	1 302	57	6 242
<i>Dont avances versées</i>	464	24	62	(7)	384

(*) Incluant les écarts de conversion.

Les actifs sur contrats correspondent à la part des obligations de performance réalisées par le Groupe pour lesquelles le droit définitif à être payé est subordonné à la réalisation de travaux prévus au contrat. Les actifs sur contrats se transforment en créances au fur et à mesure de l'acceptation de ces travaux par le client traduisant le droit inconditionnel du Groupe à être payé.

Passifs sur contrats

(en millions d'euros)	31/12/2021	Variations			31/12/2020
		Variations liées à l'activité	Effets de périmètre	Autres variations (*)	
VINCI Energies	3 199	277	6	4	2 912
Cobra IS	556	-	556	-	-
VINCI Construction	3 507	103	2	46	3 355
VINCI Immobilier	408	24	75	-	309
Passifs sur contrats	7 670	404	639	50	6 577
<i>Dont avances reçues</i>	2 169	146	302	10	1 711

(*) Incluant les écarts de conversion.

Ces passifs correspondent principalement aux avances et acomptes reçus sur commandes et aux autres passifs courants tels que les produits constatés d'avance. La réalisation des obligations de performance entraîne l'extinction de ces passifs et la comptabilisation du chiffre d'affaires correspondant.

Les effets de périmètre sont liés à l'acquisition de Cobra IS, aux acquisitions réalisées en 2021 notamment par VINCI Energies et à la prise de contrôle à 100 % de la société Urvat Immobilier par VINCI Immobilier.

16.2 Carnet de commandes

(en milliards d'euros)	31/12/2021	Écoulement (en nombre de mois d'activité moyenne)
VINCI Energies	11,0	8,8
Cobra IS	8,3	18,4
VINCI Construction	33,4	15,3
VINCI Immobilier	1,3	N/A

Le carnet de commandes des pôles VINCI Energies, Cobra IS et VINCI Construction représente le volume d'affaires restant à réaliser au titre des chantiers dont le contrat est entré en vigueur (généralement après l'obtention des ordres de service ou la levée des conditions suspensives) et financé.

Au 31 décembre 2021, le carnet de commandes de VINCI Energies et VINCI Construction s'établit à 44,5 milliards d'euros, en hausse de 4,9 % sur l'exercice (42,4 milliards d'euros au 31 décembre 2020).

Le carnet de commandes de Cobra IS s'élève à 8,3 milliards d'euros au 31 décembre 2021 et représente environ 18 mois d'activité.

Le carnet de commandes de VINCI Immobilier correspond au chiffre d'affaires calculé à l'avancement, restant à réaliser au titre des ventes de biens immobiliers constatées par un acte notarié ou au titre des contrats de promotion immobilière dont l'ordre de service a été donné par le maître d'ouvrage. Au 31 décembre 2021, il s'élève à 1,3 milliards d'euros, en hausse de 18 % sur l'exercice (1,1 milliards d'euros au 31 décembre 2020).

16.3 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction et de services

Dans le cadre des contrats de construction et de services, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles ou sûretés réelles). Le montant des garanties mentionnées ci-dessous, comprend principalement les cautions sur marchés de travaux, émises par des établissements financiers ou des compagnies d'assurance (garanties données). Les sociétés du Groupe bénéficient, de leur côté, de garanties émises par des établissements financiers sur instructions de leurs co-traitants ou de leurs sous-traitants (garanties reçues).

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Garanties données	Garanties reçues	Garanties données	Garanties reçues
Bonne exécution et performance bonds	10 693	1 301	6 551	842
Retenue de garantie	3 674	470	3 589	457
Païement à terme des sous-traitants et fournisseurs	1 725	667	1 600	510
Cautions de soumission	227	17	179	2
Sûretés réelles	66	2	76	3
Total	16 385	2 457	11 995	1 814

L'augmentation des garanties données provient essentiellement de la prise en compte des garanties octroyées par Cobra IS dans le cadre de la réalisation de ses contrats.

Lorsque des événements, tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable la réalisation d'un risque d'exécution au titre des garanties données, celui-ci est provisionné.

D'une manière générale, tout risque de perte qui serait lié à l'exécution d'un engagement donné par VINCI ou ses filiales donne lieu à la dotation d'une provision dans les comptes du Groupe. VINCI estime toutefois que les engagements hors bilan détaillés ci-dessus ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative la situation financière et patrimoniale du Groupe.

Le Groupe est amené à accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties de service après-vente pluriannuelles. Ces garanties donnent lieu à la dotation de provisions évaluées soit de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes, soit de manière individualisée en cas de sinistre identifié. En conséquence, les engagements ainsi provisionnés relatifs à ces garanties ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus.

Par ailleurs, des garanties liées à des contrats de construction pour le compte de sociétés consolidées par mise en équivalence ont été émises pour un montant total de 322 millions d'euros au 31 décembre 2021 (270 millions d'euros au 31 décembre 2020). Cette évolution provient principalement de l'intégration de Cobra IS dont l'impact est partiellement compensé par la réduction des engagements donnés au titre du projet immobilier Testimonio II en principauté monégasque compte tenu de son avancement.

Garanties solidaires des sociétés de personnes non consolidées (SNC, GIE, etc.)

Une partie de l'activité de VINCI Construction et de VINCI Energies est réalisée à travers des sociétés en participation (SEP). Les associés d'une société de personnes étant juridiquement solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par celle-ci auprès des tiers, le Groupe peut être amené à mettre en place des contre-garanties croisées avec ses partenaires.

Lorsque le Groupe a connaissance d'un risque particulier relatif à l'activité d'une société en participation, pouvant conduire à une sortie de ressources pour le Groupe, une provision est constituée.

Le montant inscrit en engagements hors bilan au titre des garanties solidaires correspond, à raison de la quote-part du Groupe, au passif des sociétés de personnes concernées minoré des fonds propres et des dettes financières (emprunts ou comptes courants) souscrites auprès des associés. Il s'établit à 97 millions d'euros au 31 décembre 2021 (53 millions d'euros au 31 décembre 2020). À 100 %, les montants d'engagements s'élèveraient à 167 millions d'euros au 31 décembre 2021 (124 millions d'euros au 31 décembre 2020). Compte tenu de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est non matériel.

H. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

17. Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

17.1 Autres immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et, le cas échéant, des pertes de valeur cumulées.

Elles comprennent principalement :

- Les droits d'opérer des aéroports gérés en pleine propriété. Ces droits étant assimilés à une licence perpétuelle, conformément à IAS 38 « Immobilisations incorporelles », ils ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié ;
- Les droits de forage des carrières, amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée du gisement sur sa durée d'exploitation) afin de refléter la diminution de valeur du fait de leur utilisation ;
- Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

<i>(en millions d'euros)</i>	Brevets et licences	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute				
Au 31/12/2020	246	549	6 683	7 478
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises ^(*)	13	29	271	313
Autres acquisitions de la période	1	57	35	93
Sorties de la période	(6)	(41)	(2)	(49)
Écarts de conversion	2	4	451	457
Effets de périmètre et autres	-	106	(38)	68
Au 31/12/2021	256	704	7 400	8 359
Amortissement et pertes de valeur				
Au 31/12/2020	(42)	(459)	(130)	(632)
Amortissements de la période	(2)	(70)	(13)	(85)
Pertes de valeur	-	(17)	(6)	(23)
Reprises de pertes de valeur	-	-	4	4
Sorties de la période	5	40	2	48
Écarts de conversion	-	(2)	(3)	(5)
Variations de périmètre ^(*)	(11)	(21)	(48)	(81)
Autres mouvements	-	-	-	-
Au 31/12/2021	(50)	(530)	(194)	(773)
Valeur nette				
Au 31/12/2020	203	89	6 553	6 846
Au 31/12/2021	206	174	7 206	7 586

(*) Incluant les immobilisations incorporelles de Cobra IS.

Au 31 décembre 2021, la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'élève à 7 586 millions d'euros (6 846 millions d'euros au 31 décembre 2020). Ce montant comprend le droit d'opérer de l'aéroport de Londres Gatwick pour 6 591 millions d'euros. Les principales variations de l'exercice résultent de l'acquisition de Cobra IS et de l'appréciation de la livre sterling par rapport à l'euro en 2021.

Les dotations aux amortissements constatées au cours de la période s'élèvent à 85 millions d'euros (65 millions d'euros en 2020).

17.2 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, net de subventions d'investissement éventuellement reçues, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé non contrôlées par le concédant mais nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de signalisation, de télétransmission, de véhicules et autres équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut parfois être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, chaque composant de l'immobilisation est amorti sur sa durée d'utilisation propre. Afin de refléter la consommation des avantages économiques associés à l'actif, les installations de carrières sont amorties au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée du gisement sur sa durée d'exploitation).

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
- Gros œuvre	de 20 à 50 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

Les droits d'usage des contrats de location sont amortis de façon linéaire sur la durée des contrats, ils sont ajustés lorsque la valeur de la dette financière de location est réévaluée.

(en millions d'euros)	Immobilisations d'exploitation du domaine concedé	Terrains	Constructions et immeubles de placement	Matériels, installations techniques et agencements	Droits d'usage des contrats			Total
					Immobilisations d'exploitation du domaine concedé	Biens immobiliers	Biens mobiliers	
Valeur brute								
Au 01/01/2020	4 429	1 273	3 465	9 156	16	1 338	1 319	20 997
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	14	6	79	-	15	8	123
Autres acquisitions de la période	126	16	549	505	-	-	4	1 200
Sorties de la période	(24)	(11)	(39)	(433)	-	-	-	(507)
Écarts de conversion	(26)	(39)	(113)	(231)	-	(14)	(33)	(457)
Effets de périmètre et autres	29	(26)	(255)	195	3	291	139	376
Au 31/12/2020	4 533	1 229	3 612	9 271	19	1 630	1 437	21 731
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises ^(*)	1	13	211	459	-	123	69	876
Autres acquisitions de la période	116	16	460	663	-	2	3	1 259
Sorties de la période	(37)	(9)	(42)	(626)	-	-	-	(714)
Écarts de conversion	25	35	137	222	-	20	35	474
Effets de périmètre, évolution des contrats de location et autres	(8)	115	(439)	280	5	222	130	306
Au 31/12/2021	4 630	1 398	3 939	10 269	25	1 997	1 674	23 933
Amortissements et pertes de valeur								
Au 01/01/2020	(3 197)	(371)	(745)	(5 702)	(5)	(324)	(466)	(10 809)
Amortissements de la période	(222)	(21)	(134)	(817)	(5)	(263)	(314)	(1 776)
Pertes de valeur	-	(1)	(49)	(35)	-	-	-	(85)
Reprises de pertes de valeur	-	1	2	8	-	-	-	10
Sorties de la période	22	6	17	387	-	-	-	432
Écarts de conversion	15	6	10	116	-	5	8	161
Autres mouvements	(51)	(1)	(1)	(46)	1	35	158	95
Au 31/12/2020	(3 432)	(381)	(900)	(6 088)	(9)	(547)	(613)	(11 971)
Amortissements de la période	(204)	(23)	(137)	(819)	(7)	(272)	(326)	(1 786)
Pertes de valeur	-	(1)	(43)	(36)	-	-	-	(80)
Reprises de pertes de valeur	-	3	1	64	-	-	-	69
Sorties de la période	35	4	22	541	-	-	-	602
Écarts de conversion	(14)	(4)	(21)	(110)	-	(7)	(10)	(166)
Variations de périmètre ^(*)	-	(1)	(89)	(389)	-	(59)	(39)	(577)
Autres mouvements	36	1	(13)	(20)	3	80	194	280
Au 31/12/2021	(3 580)	(402)	(1 179)	(6 857)	(13)	(805)	(794)	(13 629)
Valeur nette								
Au 01/01/2020	1 232	903	2 720	3 455	11	1 015	853	10 189
Au 31/12/2020	1 101	847	2 712	3 183	10	1 083	823	9 760
Au 31/12/2021	1 050	997	2 760	3 412	12	1 192	880	10 303

(*) Intègre les immobilisations corporelles de Cobra IS acquises dont le montant net provisoire s'élève à 264 millions d'euros.

La principale variation de la période résulte de l'intégration de Cobra IS.

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 753 millions d'euros au 31 décembre 2021 (1 094 millions d'euros au 31 décembre 2020). Cette diminution s'explique principalement par la mise en service de l'archipel, nouveau siège social de VINCI à Nanterre, qui regroupe les sièges de ses principaux pôles de métiers.

Les contrats de location souscrits par le Groupe concernent essentiellement des biens immobiliers, du matériel de transport et certains équipements nécessaires aux activités de construction et de maintenance.

La répartition par pôle de métiers des immobilisations corporelles au 31 décembre 2021 s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	Concessions		Energie		Construction		VINCI Immobilier et holdings	Total
	VINCI Autoroutes VINCI Airports Autres concessions	VINCI Energies	Cobra IS	VINCI Construction				
Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	1 050	-	-	-	-	-	1 050	
Terrains	146	53	10	691	96	997		
Constructions et immeubles de placement	1 492	180	119	514	455	2 760		
Matériels, installations techniques et agencements	1 069	332	49	1 832	129	3 412		
Droits d'usage liés aux actifs loués	310	827	85	685	177	2 084		
Total au 31 décembre 2021	4 067	1 392	264	3 724	856	10 303		
Total au 31 décembre 2020	4 130	1 324	-	3 628	677	9 760		

17.3 Tests de perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an ou dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex : évolution significative des données de marché...) ou internes (ex : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Les autres immobilisations incorporelles comprennent le droit d'opérer de l'aéroport de Londres Gatwick pour 6 591 millions d'euros au 31 décembre 2021. Ce droit d'exploitation étant assimilé à une licence perpétuelle, il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an. Ce test a été effectué au 31 décembre 2021 sur la base des hypothèses suivantes :

- Les projections de flux de trésorerie sont établies sur une durée de 30 années, en retenant, dans le contexte de la Covid-19, une sortie de crise progressive avec un retour en 2025 au niveau de trafic de 2019 et un retour à horizon 2030 aux projections de trafic pré-crise. À l'issue des 30 ans, il est déterminé une valeur terminale sur la base de la capitalisation à l'infini du flux de trésorerie projetés de la dernière année, ramenée ensuite en valeur actuelle.
- Le taux d'actualisation avant impôt retenu est de 6,2 %.

Au 31 décembre 2021, la valeur recouvrable de ce droit d'opérer, déterminée selon les hypothèses ci-dessus, reste supérieure à sa valeur nette comptable.

Il ressort des calculs de sensibilité qu'une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation ou une baisse des cash-flows d'exploitation prévisionnels de 5 % se traduiraient par une baisse de la valeur d'utilité de respectivement 1,9 milliard d'euros et 0,7 milliard d'euros. Dans ces scénarii, la valeur d'utilité resterait supérieure à la valeur nette comptable du droit d'exploitation.

Compte tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire, des tests de sensibilité complémentaires ont été réalisés au 31 décembre 2021. Une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation conduirait à une variation de la valeur d'utilité de 3,4 milliards d'euros. Dans ce scénario, la valeur d'utilité resterait néanmoins supérieure à la valeur nette comptable de l'actif au 31 décembre 2021.

18. Actifs financiers évalués au coût amorti

Principes comptables

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont principalement constitués des prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables.

Dès l'origine, le Groupe enregistre une dépréciation de ses prêts et créances liée au risque de non-recouvrement de ces derniers, conformément à IFRS 9 « Instruments financiers ».

À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif et le Groupe procède à une analyse de l'évolution du risque de crédit afin de déterminer si de nouvelles dépréciations doivent être reconnues.

Si une augmentation du risque de crédit est constatée, une dépréciation supplémentaire prenant en compte ce risque sur la durée de vie de l'actif est comptabilisée en résultat.

Les prêts et créances évalués au coût amorti comprennent principalement des créances rattachées à des participations dont des avances d'actionnaires aux filiales gérant des projets en concession ou partenariat public-privé pour 730 millions d'euros (775 millions d'euros au 31 décembre 2020). Ils sont présentés à l'actif du bilan consolidé, dans le poste « Autres actifs financiers non courants » (pour la part à plus d'un an). La part à moins d'un an des prêts et créances est classée en « Autres actifs financiers courants » pour un montant de 78 millions d'euros au 31 décembre 2021 (12 millions d'euros au 31 décembre 2020).

L'évolution des prêts et créances au coût amorti ainsi que leur ventilation par échéance s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2021	2020
Début de période	1 034	1 160
Acquisitions de la période	142	111
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	56	1
Pertes de valeur	(6)	(103)
Sorties de la période	(71)	(45)
Autres mouvements et écarts de conversion	6	(90)
Fin de période	1 161	1 034
<i>Dont :</i>		
De 1 à 5 ans	307	233
> 5 ans	855	801

19. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

Principes comptables

Les créances clients sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à leur juste valeur, qui correspond, en règle générale, à leur valeur nominale, sauf effet d'actualisation éventuel.

Le Groupe applique le modèle simplifié tel que défini dans IFRS 9, et enregistre en conséquence une dépréciation de ses créances clients correspondant à la perte de crédit attendue à l'échéance.

Lors de chaque arrêté, les créances clients sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes éventuelles de valeur en cas de risques de non-recouvrement. L'appréciation de ce risque tient compte des retards de paiement et des garanties obtenues.

Les dettes fournisseurs sont des passifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à leur juste valeur qui correspond, en règle générale, à leur valeur nominale, sauf effet d'actualisation éventuel.

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés à leur coût historique, ou, si elle est inférieure, à la valeur nette de réalisation.

19.1 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020	Variations		
			Variation du BFR liée à l'activité	Variations de périmètre	Autres variations (*)
Stock et travaux en cours (en valeur nette)	1 591	1 428	20	120	24
Clients et autres débiteurs	15 559	12 493	490	2 474	103
Autres actifs courants	6 036	5 719	32	573	(289)
- Actifs hors exploitation	(22)	(24)	7	-	(5)
Stocks et créances d'exploitation	23 164	19 616	549	3 166	(167)
Fournisseurs	(12 027)	(8 876)	(888)	(2 561)	299
Autres passifs courants	(16 736)	(14 668)	(565)	(1 333)	(170)
- Passifs hors exploitation	450	429	(85)	2	104
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(28 313)	(23 115)	(1 538)	(3 892)	232
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes)	(5 149)	(3 499)	(989)	(726)	66
Provisions courantes	(5 923)	(4 973)	(590)	(302)	(58)
<i>dont part à moins d'un an des provisions non courantes</i>	<i>(188)</i>	<i>(182)</i>	<i>14</i>	<i>(19)</i>	<i>(1)</i>
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(11 071)	(8 473)	(1 579)	(1 028)	8

(*) Correspondant principalement aux écarts de conversion

Les flux de variations de périmètre comprennent principalement l'intégration de Cobra IS (voir note B.1.1. Evolution du périmètre de consolidation de la période). Ils intègrent les effets des contrats de « factoring » et « reverse factoring » pour des montants d'encours au 31 décembre 2021 non significatifs.

19.2 Actifs et passifs courants d'exploitation

La ventilation par échéance des actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	Échéances					
		< 1 an					
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Stocks et travaux en cours	1 591	684	110	652	143	2	
Clients et autres débiteurs	15 559	11 921	1 215	1 526	849	48	
Autres actifs courants d'exploitation	6 014	4 870	306	465	336	37	
Stocks et créances d'exploitation	I	23 164	17 475	1 630	2 643	1 328	88
Fournisseurs	(12 027)	(9 044)	(1 177)	(1 136)	(656)	(14)	
Autres passifs courants d'exploitation	(16 286)	(12 907)	(963)	(1 287)	(968)	(162)	
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II	(28 313)	(21 952)	(2 139)	(2 423)	(1 624)	(176)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	I + II	(5 149)	(4 476)	(509)	220	(295)	(88)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2020	Échéances					
		< 1 an					
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Stocks et travaux en cours	1 428	494	71	561	300	2	
Clients et autres débiteurs	12 493	9 974	691	1 214	561	53	
Autres actifs courants d'exploitation	5 696	4 617	360	374	340	4	
Stocks et créances d'exploitation	I	19 616	15 085	1 122	2 150	1 200	59
Fournisseurs	(8 876)	(7 669)	(484)	(476)	(236)	(12)	
Autres passifs courants d'exploitation	(14 239)	(11 638)	(758)	(922)	(753)	(168)	
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II	(23 115)	(19 306)	(1 242)	(1 398)	(989)	(179)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	I + II	(3 499)	(4 222)	(120)	752	211	(120)

Analyse des créances clients

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Créances clients	8 378	6 880
Dépréciations - créances clients	(734)	(653)
Créances clients nettes	7 643	6 227

L'augmentation des créances clients provient principalement de l'intégration de Cobra IS.

Dans le cadre de la crise de la Covid-19, le Groupe a mis en place un suivi spécial de ses créances clients. Les dépréciations de créances clients intègrent en 2021 une dotation nette de 43 millions d'euros, concernant les secteurs d'activité ou les pays les plus affectés par la pandémie.

Au 31 décembre 2021, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élèvent à 375 millions d'euros (381 millions d'euros au 31 décembre 2020). Elles sont dépréciées à hauteur de 64 millions d'euros (35 millions d'euros au 31 décembre 2020). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent à 363 millions d'euros (449 millions d'euros au 31 décembre 2020) et sont dépréciées à hauteur de 261 millions d'euros (321 millions d'euros au 31 décembre 2020).

19.3 Analyse des provisions courantes

Principes comptables

Les provisions courantes sont directement liées au cycle d'exploitation. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 et comprennent la part à moins d'un an des provisions non courantes non directement liées au cycle d'exploitation.

Ces provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation des provisions est enregistré en « autres produits et charges financiers ».

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles concernent les sociétés concessionnaires d'autoroutes et couvrent les dépenses de grosses réparations des chaussées, des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles comprennent également les dépenses à effectuer par les sociétés concessionnaires de plateformes aéroportuaires (réparation des pistes, voies de circulation et autres surfaces revêtues) et sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses, lequel est révisé chaque

année. Ces dépenses sont réévaluées en fonction d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09 en France). Des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies sont constatées sur certains ouvrages.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, telle la garantie décennale dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et pour risques chantiers sont essentiellement constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ou pour couvrir les travaux restant à réaliser sur des chantiers livrés dans le cadre de garanties de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2020	4 452	1 849	(1 384)	(186)	11	(17)	17	4 741
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	946	176	(95)	(34)	(1)	-	(6)	987
Service après-vente	396	131	(108)	(11)	-	-	(6)	401
Pertes à terminaison et risques chantiers	1 428	904	(656)	(45)	(58)	-	(14)	1 558
Litiges	533	185	(126)	(30)	(4)	-	(5)	553
Restructurations	27	45	(10)	(6)	2	-	-	58
Autres risques courants	1 219	471	(351)	(121)	35	-	(19)	1 235
Reclassement part à moins d'un an	193	-	-	-	5	(15)	(1)	182
31/12/2020	4 741	1 912	(1 346)	(247)	(20)	(15)	(52)	4 973
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	987	164	(111)	(18)	1	-	1	1 024
Service après-vente	401	145	(117)	(12)	19	-	5	442
Pertes à terminaison et risques chantiers	1 558	1 010	(750)	(46)	7	-	22	1 800
Litiges	553	279	(124)	(31)	1	-	-	678
Restructurations	58	13	(28)	(11)	(5)	-	-	27
Autres risques courants	1 235	645	(339)	(78)	287 ^(*)	-	14	1 763
Reclassement part à moins d'un an	182	-	-	-	19	(14)	1	188
31/12/2021	4 973	2 256	(1 469)	(196)	329	(14)	44	5 923

(*) Dont acquisition de Cobra IS : 277 millions d'euros.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés concernent au 31 décembre 2021, pour l'essentiel, le groupe ASF pour 501 millions d'euros (486 millions d'euros au 31 décembre 2020), Cofiroute pour 270 millions d'euros (274 millions d'euros au 31 décembre 2020) et VINCI Airports pour 224 millions d'euros (196 millions d'euros au 31 décembre 2020), dont 113 millions d'euros pour ANA (93 millions d'euros au 31 décembre 2020).

Les provisions pour autres risques courants sont majoritairement constituées de provisions ayant une valeur unitaire inférieure à 2 millions d'euros. Elles comprennent les provisions relatives aux remises en état des sites et repliements de chantiers pour 216 millions d'euros (194 millions d'euros au 31 décembre 2020).

20. Provisions non courantes

Principes comptables

Des provisions non courantes sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation correspondante.

La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « provisions courantes ».

La part à moins d'un an des autres avantages du personnel figure en « autres passifs courants ».

Détail des provisions non courantes

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2020	1 135	140	(94)	(59)	199	17	2	1 341
Risques financiers	978	8	(8)	(1)	42	-	-	1 019
Autres risques	557	82	(49)	(15)	(265)	-	(6)	303
Reclassement part à moins d'un an	(193)	-	-	-	(5)	15	1	(182)
31/12/2020	1 341	90	(58)	(16)	(228)	15	(5)	1 140
Risques financiers	1 019	50	(4)	(1)	(132)	-	-	933
Autres risques	303	144	(66)	(5)	15	-	1	393
Reclassement part à moins d'un an	(182)	-	-	-	(19)	14	(1)	(188)
31/12/2021	1 140	194	(69)	(6)	(137)	14	-	1 137

Provisions pour risques financiers

Les provisions pour risques financiers comprennent la quote-part du Groupe dans les situations nettes négatives des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces situations nettes négatives résultent de la mise à juste valeur dans les comptes des sociétés concernées, des instruments financiers dérivés de taux (couverture de flux de trésorerie).

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent des provisions au titre des litiges et arbitrages, dont certains sont décrits en note M. Note sur les litiges. Elles s'élèvent à 393 millions d'euros au 31 décembre 2021 (303 millions d'euros au 31 décembre 2020), dont 242 millions d'euros pour la part à plus d'un an (155 millions au 31 décembre 2020).

21. Dettes relatives aux contrats de location

Principes comptables

Au début du contrat, la dette est évaluée sur la base de la valeur actualisée des paiements restant dus au bailleur, c'est-à-dire :

- les loyers de montants fixes, sous déduction des sommes éventuellement reçues du bailleur tel que prévu au contrat ;
- les loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, étant précisé que les paiements futurs sont déterminés sur la base du niveau de l'indice ou du taux à la date de commencement du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le preneur est raisonnablement certain d'exercer cette option ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation de contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

La dette peut être ré-évaluée dans les situations suivantes : révision de la durée de location ; modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain ou non de l'exercice d'une option d'achat ; ré-estimation des garanties de valeur résiduelle ; révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Au 31 décembre 2021, les dettes relatives aux contrats de location s'élèvent à 2 098 millions d'euros, dont 1 574 millions d'euros pour la part à plus d'un an et 524 millions d'euros pour la part à moins d'un an.

Elles s'élevaient à 1 907 millions d'euros au 31 décembre 2020.

La variation nette enregistrée au titre de la période écoulée, soit 191 millions d'euros se décompose comme suit :

- nouvelles dettes de location : 621 millions d'euros ;
- entrées de périmètres : 101 millions d'euros, concernant essentiellement Cobra IS pour 92 millions d'euros ;
- remboursements des dettes de location : - 588 millions d'euros ;
- autres variations : 57 millions d'euros.

Echéancier des dettes de location non courantes

(en millions d'euros)	Dettes de location non courantes	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Dettes de location d'actifs immobiliers	1 053	308	391	353
Dettes de location d'actifs mobiliers	521	203	122	196
31/12/2021	1 574	512	513	549

22. Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et autres engagements donnés et reçus

22.1 Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Obligations d'achat et d'investissement (*)	1 291	593
Obligations rattachées à l'exploitation des carrières	112	116

(*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats et de PPP (voir note F Concessions : contrats de PPP, de concession et autres infrastructures)

L'augmentation des obligations d'achat et d'investissement, hors celles rattachées aux contrats de concession, s'explique par l'intégration des projets de Cobra IS dans le photovoltaïque et l'éolien pour 656 millions d'euros. Les autres obligations concernent VINCI Immobilier et dans une moindre mesure VINCI Energies et VINCI Construction. VINCI Concessions à travers sa filiale VINCI Concessions Ventures s'est engagé à investir dans le plus grand fonds mondial consacré aux infrastructures d'hydrogène décarboné.

Les obligations rattachées à l'exploitation des carrières regroupent les droits de forage et contrats de location de carrières, et concernent VINCI Construction.

22.2 Autres engagements donnés et reçus

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Ils sont présentés, selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

(en millions d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Autres engagements donnés	1 325	958
Autres engagements reçus	310	412

Ces montants comprennent diverses cautions de nature fiscale et sociale et des suretés personnelles octroyées en garantie de la bonne exécution des travaux des sociétés concessionnaires décrits en note F.15.1 Obligations contractuelles d'investissements et de renouvellement.

Pour rappel, les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession des contrats de construction et de services et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note F.15 Engagements hors bilan des concessions ;
- en note G.16.3 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction et de services ;
- en note K.29.1 Provisions pour engagements de retraite.

I. Capitaux propres

23. Informations relatives aux capitaux propres

Politique de gestion du capital

VINCI dispose d'un programme de rachat d'actions approuvé par l'assemblée générale du 8 avril 2021, d'une durée de 18 mois et portant sur un montant maximum de 2 milliards d'euros pour un prix maximum de 130 euros par action. Ce programme a été activé au quatrième trimestre 2021. VINCI a acquis 6 714 354 actions à un prix moyen de 89,36 euros par action pour un montant total de 600 millions d'euros.

Les actions autodétenues (voir note H.20.2 Actions autodétenues) sont affectées au financement d'opérations de croissance externe, à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et à l'abondement de plans d'actionnariat salarié à l'international. Elles peuvent aussi être annulées. A la suite d'une décision du Conseil d'administration du 16 décembre 2021, VINCI SA a procédé à l'annulation de 6 000 000 actions pour un montant de 538 millions d'euros.

La politique d'épargne salariale de VINCI vise à faciliter l'accès des salariés du Groupe à son capital. Au 31 décembre 2021, plus de 54 % des salariés du Groupe sont actionnaires de VINCI, au travers des dispositifs d'actionnariat salariés collectifs (82 % des salariés en France). Ces fonds détenant 9,88 % du capital de la société, les salariés et anciens salariés du Groupe en sont collectivement le premier actionnaire.

Il n'existe aucun covenant financier faisant intervenir les capitaux propres consolidés du Groupe ou les capitaux propres de la société mère VINCI SA.

23.1 Capital social

Le capital social au 31 décembre 2021 est composé de 592 362 376 actions ordinaires d'un nominal de 2,5 euros.

Évolution du nombre d'actions composant le capital

	31/12/2021	31/12/2020
Nombre d'actions en début de période	588 519 218	605 237 689
Augmentations de capital	9 843 158	8 281 529
Annulation d'actions autodétenues	(6 000 000)	(25 000 000)
Nombre d'actions en fin de période	592 362 376	588 519 218
Nombre d'actions émises et entièrement libérées	592 362 376	588 519 218
Valeur nominale de l'action (en euros)	2,5	2,5
Actions autodétenues en direct par VINCI	24 781 783	26 457 495
dont actions affectées à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'actionnariat salarié	19 389 553	21 779 619

Les mouvements du capital en 2021 et 2020 se décomposent de la façon suivante :

	Augmentations (réductions) du capital (en euros)	Primes d'émissions d'apports ou de fusions (en euros)	Nombre d'actions composant le capital social
Situation au 1^{er} janvier 2020	1 513 094 222	10 982 378 341	605 237 689
Plans d'épargne du Groupe	7 304 553	239 862 638	2 921 821
Paiement du dividende en actions	13 399 270	408 463 347	5 359 708
Annulation d'actions autodétenues	(62 500 000)		(25 000 000)
Situation au 31 décembre 2020	1 471 298 045	11 630 704 326	588 519 218
Plans d'épargne du Groupe	24 607 895	714 503 451	9 843 158
Annulation d'actions autodétenues	(15 000 000)		(6 000 000)
Situation au 31 décembre 2021	1 480 905 940	12 345 207 777	592 362 376

23.2 Actions autodétenues

Principes comptables

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Les mouvements sur actions autodétenues s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2021	31/12/2020
Nombre d'actions en début de période	26 457 495	50 491 699
Rachats d'actions de la période	6 714 354	3 482 269
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2016)		778
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2017)		(2 139 259)
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2018)	(1 925 708)	(3 130)
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2019)	(1 615)	(2 930)
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2020)	(1 570)	(915)
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2021)	(875)	
Livraison d'actions dans le cadre de Castor International	(460 298)	(371 017)
Annulation d'actions autodétenues	(6 000 000)	(25 000 000)
Nombre d'actions en fin de période	24 781 783	26 457 495

Au 31 décembre 2021, le nombre total d'actions autodétenues s'élève à 24 781 783 actions, pour un montant de 1 973 millions d'euros comptabilisé en diminution des capitaux propres consolidés.

19 389 553 actions sont affectées à la couverture des plans d'incitation à long terme et des opérations d'actionnariat salarié et 5 392 230 actions sont destinées à être apportées en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, cédées ou annulées

23.3 Réserves distribuables et réserve légale

Au 31 décembre 2021, les réserves distribuables et la réserve légale de VINCI SA s'établissent respectivement à 31 milliards d'euros et 151 millions d'euros (29 milliards d'euros et 151 millions d'euros au 31 décembre 2020).

23.4 Opérations reconnues directement en capitaux propres

Les principales opérations constatées en capitaux propres s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des intérêts minoritaires	Total
Coûts de couverture						
Réserve à l'ouverture	(28)	-	(28)	(7)	-	(7)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I	(43)	(43)	(28)	-	(28)
Couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net						
Réserve à l'ouverture	(906)	-	(906)	(1 002)	-	(1 002)
Variations de juste valeur attribuables aux sociétés mises en équivalence	163	-	163	(35)	-	(35)
Autres variations de juste valeur de la période	(235)	1	(234)	35	-	35
Éléments de juste valeur constatés en résultat	97	-	97	95	-	95
Variations de périmètre et divers	2	-	2	-	-	-
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II	(879)	1	(878)	(906)	(906)
<i>dont réserve brute rattachée aux sociétés mises en équivalence</i>		(543)	-	(543)	(707)	(707)
Réserve brute totale avant effet d'impôt (éléments pouvant être reclassés en résultat)	I+II	(922)	1	(921)	(934)	(934)
Effet d'impôt associé		200	-	200	289	289
Réserve nette d'impôt (éléments pouvant être reclassés en résultat)	III	(722)	1	(721)	(645)	(645)
Instruments de capitaux propres						
Réserve à l'ouverture	(2)	-	(2)	-	-	-
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	IV	(1)	-	(2)	-	(2)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite						
Réserve à l'ouverture	(500)	10	(491)	(589)	(17)	(606)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	134	30	164	111	32	143
Effet d'impôt associé	(28)	(8)	(36)	(22)	(6)	(27)
Variations de périmètre et divers	-	-	-	(1)	-	(1)
Réserve nette d'impôt à la clôture	V	(394)	31	(362)	(500)	(491)
Réserve nette d'impôt totale (éléments ne pouvant être reclassés en résultat)	IV+V	(395)	31	(364)	(502)	(492)
Total opérations enregistrées directement en capitaux propres	III+IV+V	(1 117)	32	(1 085)	10	(1 138)

Les montants inscrits directement en capitaux propres concernent les opérations de couverture de flux de trésorerie (-738 millions d'euros), les opérations de couverture d'investissement net (-140 millions d'euros) et les gains et pertes actuariels sur engagements de retraite (-362 millions d'euros nets d'impôt).

Les opérations relatives à la couverture du risque de taux s'élèvent à -717 millions d'euros. Ces dernières comprennent :

- un montant de -186 millions d'euros concernant les filiales intégrées globalement, dont VINCI Airports pour -77 millions d'euros, VINCI Autoroutes pour -53 millions d'euros et VINCI SA pour -42 millions d'euros ;
- un montant de -531 millions d'euros au titre des sociétés mises en équivalence, dont la société LISEA (-350 millions d'euros).

Ces opérations sont décrites en note J.27.1.2 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie.

23.5 Participations ne donnant pas le contrôle

Le montant des capitaux propres pour la part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle s'élève à 1 889 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 2 162 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2021, le Groupe détient une filiale présentant des intérêts minoritaires significatifs. Il s'agit de l'aéroport de Londres Gatwick, dont 49,99 % n'est pas détenu par VINCI. VINCI Airports et Global Infrastructure Partners, agissant pour le compte des actionnaires minoritaires (actionnaires « non contrôlants »), ont signé un pacte d'actionnaires permettant d'organiser le contrôle de l'aéroport de Londres Gatwick. Celui-ci porte notamment sur la composition du Conseil d'administration, la capacité à nommer certains dirigeants (dont le CEO « Chief Executive Officer ») et un mécanisme d'approbation des décisions substantives (plan d'affaires, budget annuel). En outre, il est prévu une procédure de résolution des désaccords éventuels qui permettra aux actionnaires minoritaires dans certains scénarios, après acceptation par VINCI, de céder leurs titres à VINCI.

Les informations financières résumées de l'aéroport de Londres Gatwick sont présentées ci-dessous. Elles ont été établies en conformité avec les normes IFRS, ajustées le cas échéant des réévaluations de juste valeur à la date de prise de contrôle au 13 mai 2019 et des retraitements d'homogénéisation de principes comptables avec ceux du Groupe. Les montants au 31 décembre 2021 sont présentés avant éliminations des comptes et opérations réciproques.

<i>(en millions d'euros)</i>	Aéroport de Londres Gatwick
Chiffre d'affaires	224
Résultat net (*)	(806)
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	(403)
Autres éléments du résultat global	(13)
Résultat global de l'exercice	(819)
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	(410)
Actifs non courants	10 040
Actifs courants	875
Passifs non courants	(7 145)
Passifs courants	(1 257)
Actifs nets	2 513
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	1 257
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	(191)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(52)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financements	624
Autres variations	32
Variation de la trésorerie nette	413

(*) Dont impact de la réévaluation des impôts différés suite à la hausse du taux d'impôts au Royaume-Uni de 19% à 25% à partir de 2023 (- 376 millions d'euros en 2021).

24. Dividendes

L'assemblée générale du 8 avril 2021 a décidé la distribution d'un dividende de 2,04 euros par action au titre de l'exercice 2020. Le dividende a été payé en numéraire le 22 avril 2021.

Au titre de l'exercice 2021, VINCI a procédé au versement d'un acompte sur dividende de 0,65 euro le 18 novembre. Un dividende total de 2,90 euros sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 avril 2022, soit un solde de 2,25 euros à verser le 28 avril 2022 (voir note N.33. Affectation du résultat 2021).

Les dividendes versés par VINCI SA à ses actionnaires au titre des exercices 2021 et 2020 s'analysent comme suit :

	Exercice 2021	Exercice 2020
Dividende par action <i>(en euros)</i>		
Acompte sur dividende	0,65	
Solde du dividende	2,25 ^(*)	2,04
Dividende net global	2,90	2,04
Montant du dividende <i>(en millions d'euros)</i>		
Acompte sur dividende	372	-
Solde du dividende	1 275 ^(**)	1 157
Dividende net global	1 646	1 157

(*) Estimation sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au 3 février 2022, soit 566 586 687 actions.

(**) Soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 12 avril 2022.

J. Financement et gestion des risques financiers

25. Données relatives à l'endettement financier net

Principes comptables

Les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence, le Groupe ne comptabilise pas d'instrument financier dérivé séparément de ces contrats hôtes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en « dettes financières courantes ».

Au 31 décembre 2021, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à près de 19,3 milliards d'euros, en hausse de près de 1,3 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2020. Il se décompose de la manière suivante :

Analyse par catégorie comptable	(en millions d'euros)	Note	31/12/2021			31/12/2020		
			Non courant	Courant ^(*)	Total	Non courant	Courant ^(*)	Total
	Emprunts obligataires	25.1	(22 212)	(2 741)	(24 952)	(23 136)	(1 707)	(24 842)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	25.1	(2 757)	(788)	(3 545)	(3 548)	(253)	(3 801)
	Dettes financières long terme^(**)	25.1	(24 969)	(3 528)	(28 497)	(26 684)	(1 959)	(28 643)
	Billets de trésorerie	26.2	-	(412)	(412)	-	(1 194)	(1 194)
Passifs financiers évalués au coût amorti	Autres dettes financières courantes	26.1	-	(618)	(618)	-	(375)	(375)
	Découverts bancaires	26.1	-	(876)	(876)	-	(339)	(339)
	Comptes courants financiers passifs	26.1	-	(61)	(61)	-	(42)	(42)
	I - Dettes financières brutes		(24 969)	(5 496)	(30 465)	(26 684)	(3 909)	(30 593)
	<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>		(481)	(26)	(507)	(1 144)	(7)	(1 151)
	<i>dont incidence de la mise à la juste valeur des dettes de Gatwick dans les comptes consolidés de VINCI</i>		(445)	-	(445)	(453)	-	(453)
Actifs financiers au coût amorti	Prêts et créances financières collatéralisés		4	-	4	4	-	4
	Comptes courants financiers actifs	26.1	-	86	86	-	95	95
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers de gestion de trésorerie	26.1	-	114	114	-	43	43
	Équivalents de trésorerie	26.1	-	3 042	3 042	-	5 646	5 646
	Disponibilités	26.1	-	8 022	8 022	-	6 119	6 119
	II - Actifs financiers		4	11 264	11 268	4	11 903	11 906
Dérivés	Instruments dérivés passifs	27	(422)	(513)	(935)	(434)	(319)	(753)
	Instruments dérivés actifs	27	575	291	866	1 250	201	1 450
	III - Instruments dérivés		153	(222)	(69)	816	(118)	698
	Endettement financier net (I+II+III)		(24 812)	5 547	(19 266)	(25 864)	7 875	(17 989)
	<i>Répartition de l'endettement financier net :</i>							
	<i>Concessions</i>		(34 792)	2 098	(32 693)	(35 595)	2 877	(32 718)
	<i>VINCI Energies</i>		(2 099)	2 545	447	(2 426)	2 169	(257)
	<i>Cobra IS</i>		(187)	864	676	-	-	-
	<i>VINCI Construction</i>		(1 254)	4 589	3 334	(1 309)	3 519	2 211
	<i>Holdings et immobilier</i>		13 520	(4 549)	8 971	13 466	(693)	12 774

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(**) Y compris part à moins d'un an.

Évolution de l'endettement financier net :

(en millions d'euros)	31/12/2020	Flux de trésorerie	Réf.	Variations « non cash »				Total « non cash »	Réf.	31/12/2021
				Variations de périmètre	Effets de change	Variations de juste valeur	Autres variations			
Emprunts obligataires non courants	(23 136)	(1 574)	(3)	-	(476)	659	2 315	2 498	(4)	(22 212)
Autres emprunts et dettes financières non courantes	(3 548)	895	(3)	(193)	(22)	-	111	(104)	(4)	(2 757)
Dettes financières courantes	(3 909)	1 373		(535)	(10)	(15)	(2 399)	(2 960)		(5 496)
<i>dont part à moins d'un an des dettes long terme</i>	<i>(1 617)</i>	<i>1 081</i>	<i>(3)</i>	<i>(222)</i>	<i>2</i>	<i>(15)</i>	<i>(2 421)</i>	<i>(2 656)</i>	<i>(4)</i>	<i>(3 193)</i>
<i>dont dettes financières courantes à l'origine</i>	<i>(1 606)</i>	<i>801</i>	<i>(2)</i>	<i>(290)</i>	<i>4</i>	<i>-</i>	<i>1</i>	<i>(285)</i>	<i>(4)</i>	<i>(1 090)</i>
<i>dont ICNE sur dettes bancaires</i>	<i>(347)</i>	<i>-</i>	<i>(4)</i>	<i>(2)</i>	<i>(8)</i>	<i>-</i>	<i>19</i>	<i>10</i>	<i>(4)</i>	<i>(337)</i>
<i>dont découverts bancaires</i>	<i>(339)</i>	<i>(508)</i>	<i>(1)</i>	<i>(22)</i>	<i>(8)</i>	<i>-</i>	<i>2</i>	<i>(29)</i>	<i>(1)</i>	<i>(876)</i>
Prêts et créances collatéralisés	4	-	(4)	-	-	-	-	-	(4)	4
Actifs financiers de gestion de trésorerie	137	(16)		77	2	-	-	78		200
<i>dont actifs financiers de gestion de trésorerie (hors ICNE)</i>	<i>137</i>	<i>(16)</i>	<i>(2)</i>	<i>77</i>	<i>2</i>	<i>-</i>	<i>(1)</i>	<i>77</i>	<i>(4)</i>	<i>199</i>
<i>dont ICNE sur actifs financiers de gestion</i>	<i>1</i>	<i>-</i>	<i>(4)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>(4)</i>	<i>1</i>
Disponibilités et équivalents de trésorerie	11 765	(2 169)	(1)	1 344	125	-	(1)	1 468	(1)	11 064
Instruments dérivés	698	2		(2)	(185)	(593)	11	(769)		(69)
<i>dont juste valeur des instruments dérivés</i>	<i>581</i>	<i>2</i>	<i>(3)</i>	<i>(2)</i>	<i>(187)</i>	<i>(593)</i>	<i>-</i>	<i>(782)</i>	<i>(4)</i>	<i>(198)</i>
<i>dont ICNE sur instruments dérivés</i>	<i>117</i>	<i>-</i>	<i>(4)</i>	<i>-</i>	<i>1</i>	<i>-</i>	<i>11</i>	<i>13</i>	<i>(4)</i>	<i>129</i>
Endettement financier net	(17 989)	(1 488)	(5)	690	(567)	52	38	212	(5)	(19 266)

Les flux de trésorerie de la période (-1,5 milliard d'euros) résultent d'une forte génération de Cash-flow libre en 2021 (5,3 milliards d'euros) qui a permis de couvrir en grande partie l'acquisition de Cobra IS, les distributions de dividendes et les rachats d'actions de la période. Par ailleurs, les opérations de refinancement du Groupe en 2021 ont conduit à un flux de trésorerie net de 0,7 milliard d'euros.

Les effets de change (-567 millions d'euros) proviennent essentiellement des dettes long terme en devises, principalement en livres sterling et dollars américains, dont les cours contre euro se sont appréciés en 2021.

Les variations de périmètre incluent essentiellement l'excédent financier net de Cobra IS pour un montant de 676 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous permet de réconcilier les variations de l'endettement financier net avec le tableau des flux de trésorerie.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les flux de financement du TFT

(en millions d'euros)	Réf.	Exercice 2021
Variation de la trésorerie nette	(1)	(1 238)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	(2)	785
(Émissions) remboursements d'emprunts	(3)	404
Autres variations(*)	(4)	(1 228)
Variation de l'endettement financier net	(5)	(1 276)

(*) Dont excédent financier net de Cobra IS pour 676 millions d'euros.

25.1 Détail des dettes financières à long terme par pôle de métiers

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2021 (y compris la part à moins d'un an) se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Emprunts obligataires	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	Dettes financières à long terme	Emprunts obligataires	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	Dettes financières à long terme
Concessions	(17 763)	(2 998)	(20 761)	(18 063)	(3 410)	(21 473)
VINCI Energies	-	(37)	(37)	-	(39)	(39)
Cobra IS	-	(405)	(405)	-	-	-
VINCI Construction	-	(103)	(103)	-	(108)	(108)
Holdings et immobilier	(7 189)	(1)	(7 191)	(6 779)	(244)	(7 023)
Total	(24 952)	(3 545)	(28 497)	(24 842)	(3 801)	(28 643)

Les dettes financières à long terme s'élevaient à 28,5 milliards d'euros au 31 décembre 2021 en baisse de 146 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2020 (28,6 milliards d'euros). Cette variation résulte principalement des opérations suivantes :

- Cofiroute a remboursé en mai un emprunt obligataire de 1,1 milliard d'euros, émis en 2006 pour 750 millions d'euros, complété d'un « TAP » de 350 millions d'euros en 2007, assorti d'un coupon de 5 %, ainsi que 55 millions d'euros d'emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement au cours de l'exercice ;
- ASF a remboursé des emprunts pour 55 millions auprès de la Banque Européenne d'Investissement au second trimestre ;
- Gatwick Airport Finance plc – holding de contrôle de l'aéroport de Londres Gatwick – a émis en avril un emprunt obligataire de 450 millions de livres sterling à 5 ans, assorti d'un coupon de 4,375 % ;
- l'aéroport de Londres Gatwick a émis en avril un emprunt obligataire de 300 millions de livres sterling à 9 ans assorti d'un coupon de 2,5 %, en refinancement anticipé de la ligne de crédit de 300 millions de livres sterling, mise en place suite à la pandémie en avril 2020 initialement pour trois ans ;
- VINCI SA a réalisé en juillet une émission obligataire de 750 millions d'euros à 10,5 ans, assortie d'un coupon de 0,5% et a remboursé un *term loan* de 300 millions de dollar américain en octobre, dont l'échéance initiale était mars 2023, ainsi qu'un placement privé de 250 millions d'euros en novembre ;
- Cobra IS compte 405 millions d'euros de dettes financières long terme au 31 décembre 2021.

Le détail des principales dettes financières du Groupe est présenté dans les tableaux ci-après :

Concessions

(en millions d'euros)	31/12/2021					31/12/2020		
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Capital restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Capital restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires I				16 895	17 763	275	16 805	18 063
Groupe ASF				8 626	9 026	141	8 630	9 273
dont :								
ASF émission obligataire 2007	EUR	5,6 %	juillet 2022	1 575	1 642	44	1 575	1 682
ASF émission obligataire 2013	EUR	2,9 %	janvier 2023	700	734	19	700	749
ASF émission obligataire 2014	EUR	3,0 %	janvier 2024	600	615	17	600	615
ASF émission obligataire 2016	EUR	1,0 %	mai 2026	500	512	3	500	525
ASF émission obligataire 2017	EUR	1,1 %	avril 2026	500	503	4	500	502
ASF émission obligataire 2017	EUR	1,3 %	janvier 2027	1 000	1 006	12	1 000	1 005
ASF émission obligataire 2018	EUR	1,4 %	juin 2028	700	735	5	700	764
ASF émission obligataire 2018	EUR	1,4 %	janvier 2030	1 000	1 072	13	1 000	1 126
ASF émission obligataire 2019	EUR	1,4 %	février 2031	1 000	1 045	12	1 000	1 101
Cofiroute				3 000	2 983	11	4 106	4 209
Émission obligataire 2006 et assimilation 2007	EUR	5,0 %	mai 2021	-	-	-	1 100	1 139
Emission obligataire 2016	EUR	0,4 %	février 2025	650	652	2	650	654
Emission obligataire 2016	EUR	0,8 %	septembre 2028	650	657	2	650	682
Emission obligataire 2017	EUR	1,1 %	octobre 2027	750	757	2	750	766
Emission obligataire 2020	EUR	1,0 %	mai 2031	950	952	6	950	962
Arcour				400	398	-	407	404
dont Arcour 2017	EUR	2,8 %	novembre 2047	400	398	-	407	404
VINCI Airports				4 582	5 062	122	3 373	3 876
Aerodom 2017	USD	6,8 %	mars 2029	280	276	-	258	254
Gatwick Airport Limited 2011 ^(*)	GBP	6,1 %	mars 2026	357	366	18	334	348
Gatwick Airport Limited 2011 ^(*)	GBP	6,5 %	mars 2041	357	363	19	334	349
Gatwick Airport Limited 2012 ^(*)	GBP	5,3 %	janvier 2024	357	373	18	334	349
Gatwick Airport Limited 2012 ^(*)	GBP	5,8 %	janvier 2037	357	368	19	334	344
Gatwick Airport Limited 2014 ^(*)	GBP	4,6 %	mars 2034	417	425	15	389	397
Gatwick Airport Limited 2016 ^(*)	GBP	2,6 %	octobre 2046	357	353	2	334	330
Gatwick Airport Limited 2017 ^(*)	GBP	3,1 %	septembre 2039	417	414	3	389	387
Gatwick Airport Limited 2018 ^(*)	GBP	3,3 %	février 2048	357	358	10	334	335
Gatwick Airport Limited 2019 ^(*)	GBP	2,9 %	juillet 2049	357	353	5	334	330
Gatwick Airport Limited 2021 ^(*)	GBP	2,5 %	avril 2030	357	358	6	-	-
Gatwick Airport Finance plc	GBP	4,4 %	avril 2026	536	533	5	-	-
Autres concessions				287	294	-	291	301
dont Lima Expressa 2012	PEN	inflation	juin 2037	211	206	-	211	208
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières II				3 033	2 998	10	3 463	3 409
Groupe ASF				465	457	-	525	515
Cofiroute				353	353	3	408	407
Arcour				183	167	-	186	169
Arcos				359	355	-	296	291
VINCI Airports				1 095	1 087	2	1 434	1 423
dont groupe ADL - Aéroports de Lyon yc ADLP ^(*)				347	348	2	358	357
dont Aerodom 2017 ^(*)	USD	L3M	mars 2024	139	138	-	157	153
dont VINCI Airports Serbia 2018 ^(*)				359	352	-	325	318
dont Gatwick Airport Limited 2020 ^(*)	GBP	L12M	avril 2021	-	-	-	334	334
Autres concessions				578	580	5	614	604
dont Lima Expressa 2019 ^(*)	PEN	3,0 %	mai 2022	293	297	5	296	289
Dettes financières à long terme I+II				19 928	20 761	285	20 268	21 473

(*) Comprenant des emprunts soumis à des covenants au 31 décembre 2021.

VINCI SA

(en millions d'euros)	31/12/2021					31/12/2020		
	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Capital restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Capital restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires I				6 933	7 189	49	6 247	6 779
dont :								
Émission obligataire et assimilation 2017 ^(*)	USD	0,4 %	février 2022	633	633	1	591	586
Émission obligataire 2018	EUR	1,0 %	septembre 2025	750	768	2	750	786
Émission obligataire et assimilation 2018	EUR	1,8 %	septembre 2030	1 100	1 182	5	1 100	1 246
Emission obligataire 2019	GBP	2,3 %	mars 2027	476	483	9	445	451
Emission obligataire 2019	EUR	1,6 %	janvier 2029	950	998	15	950	1 040
Emission obligataire 2019	USD	3,8 %	avril 2029	883	946	7	815	929
Emission obligataire 2019	GBP	2,8 %	septembre 2034	476	476	4	445	445
Green bond 2020	EUR	0,0 %	novembre 2028	500	485	-	500	502
Emission obligataire 2021	EUR	0,5 %	janvier 2032	750	730	2	-	-
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières II				-	-	-	244	244
Dettes financières à long terme I+II				6 933	7 189	49	6 492	7 023

(*) Correspondant aux émissions obligataires convertibles en actions sans effet dilutif.

Répartition des dettes financières à long terme par devise

Au 31 décembre 2021, 59 % de la dette financière à long terme du Groupe est libellée en euros, 27 % en livre sterling et 8 % en dollar US. Les dettes en devises portées par les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est l'euro (principalement VINCI SA et ASF) ont majoritairement été couvertes dès leur émission et ne génèrent pas de risque de change. En règle générale, le financement des activités du Groupe à l'étranger est assuré au moyen de financements en monnaie locale.

25.2 Analyse de l'échéancier de l'endettement financier net

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêts associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2021, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2021					
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts ^(*)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires						
Capital	(24 952)	(23 828)	(2 395)	(896)	(4 777)	(15 760)
Flux d'intérêts	-	(4 884)	(579)	(503)	(1 288)	(2 514)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						
Capital	(3 545)	(3 579)	(816)	(683)	(600)	(1 480)
Flux d'intérêts	-	(423)	(55)	(46)	(101)	(222)
Dettes financières à long terme	(28 497)	(32 715)	(3 844)	(2 129)	(6 766)	(19 976)
Billets de trésorerie	(412)	(412)	(412)	-	-	-
Autres dettes financières courantes	(618)	(618)	(618)	-	-	-
Découverts bancaires	(876)	(876)	(876)	-	-	-
Comptes courants financiers passifs	(61)	(61)	(61)	-	-	-
Dettes financières I	(30 465)	(34 682)	(5 812)	(2 129)	(6 766)	(19 976)
Actifs financiers II	11 268^(**)	11 268	11 268	-	-	-
Instruments dérivés passifs	(935)	(273)	(31)	(50)	(90)	(102)
Instruments dérivés actifs	866	1 248	239	177	439	393
Instruments financiers dérivés III	(69)	975	208	127	350	291
Endettement financier net I+II+III	(19 266)	-				

(*) Pour les instruments financiers dérivés, les montants correspondent uniquement aux flux d'intérêts.

(**) Dont 11,2 milliards d'euros à moins de trois mois principalement composés d'équivalents de trésorerie pour 3,0 milliards d'euros et de disponibilités pour 8,0 milliards d'euros (voir note J.26.1 Trésorerie nette gérée).

Au 31 décembre 2021, la maturité moyenne de la dette financière à long terme du Groupe est de 7,3 ans (7,7 ans au 31 décembre 2020). Elle est de 7,5 ans pour Concessions, de 3,3 ans pour VINCI Energies, de 1,1 an pour Cobra IS, de 3,5 ans pour VINCI Construction et de 7 ans pour les holdings et VINCI Immobilier.

25.3 Notations de crédit et covenants financiers

Notations de crédit

Au 31 décembre 2021, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

	Agence	Notation		
		Long terme	Perspective	Court terme
VINCI SA	Standard & Poor's	A -	Stable	A2
	Moody's	A3	Stable	P2
ASF	Standard & Poor's	A -	Stable	A2
	Moody's	A3	Stable	
Cofiroute	Standard & Poor's	A -	Stable	A2
Gatwick Funding Limited ^(*)	Standard & Poor's	BBB	Negative	
	Moody's	Baa2	Negative	
	Fitch	BBB +	Negative	

(*) Société portant les financements de l'aéroport de Londres Gatwick.

En 2021, les agences de notations ont procédé aux révisions suivantes :

- VINCI SA :
 - Moody's a modifié sa notation court-terme de P1 au 31 décembre 2020 à P2, tout en confirmant sa notation long terme A3 avec perspective stable ;
 - Standard & Poor's a confirmé, en juin 2021, les notations (long-terme : A-, court-terme : A2) avec perspective stable.
- Aéroport de Londres Gatwick : S&P a confirmé sa notation investment grade BBB en lui attribuant perspective negative ; la société était sous surveillance *Credit Watch Negative* depuis mi-juillet 2020.

Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios financiers.

Le Groupe suit régulièrement l'évolution de ces covenants financiers et, dans le contexte de la poursuite de la crise sanitaire, a porté une attention particulière aux contrats de financement qui pourraient présenter à court ou moyen terme des risques de non-respect des ratios financiers.

Des négociations sont menées le cas échéant avec les prêteurs pour prévenir les cas de défaut potentiels liés à ces non-respects. Les entités du Groupe ayant été amenées à renégocier certaines de leurs conditions de financement ont obtenu des accords.

En particulier, des « *waivers* » et amendements ont ainsi été obtenus par l'aéroport de Londres Gatwick en septembre 2021 sur sa dette bancaire et obligataire (d'un montant total de 3,4 milliards de livres sterling). L'accord a principalement porté sur :

- Une exemption de l'obligation de respect, en décembre 2021 et juin 2022, des deux ratios financiers (ratio de couverture des frais financiers et ratio d'endettement) prévus dans ses contrats de financement ;
- Une modification de la méthodologie de calcul du ratio d'endettement jusqu'en juin 2024, afin de corriger l'impact exceptionnel de la crise sanitaire sur l'EBITDA de l'aéroport.

Les autres contrats soumis à covenants ne portent pas sur des montants matériels (montants individuellement inférieurs à 300 millions d'euros).

26. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants bancaires, des placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent des OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés au bilan en dettes financières courantes.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

Au 31 décembre 2021, le Groupe dispose d'un montant de 17,8 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 9,3 milliards d'euros de trésorerie nette gérée et 8,5 milliards d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées non utilisées.

26.1 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2021					Total
	Concessions	VINCI Energies	Cobra IS	VINCI Construction	Holdings et VINCI Immobilier	
Équivalents de trésorerie	165	45	255	137	2 441	3 042
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	-	-	-	-	732	732
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	165	45	255	137	1 708	2 310
Disponibilités	1 686	584	1 036	2 417	2 299	8 022
Découverts bancaires	(5)	(52)	-	(760)	(60)	(876)
Trésorerie nette	1 846	577	1 291	1 795	4 680	10 188
Actifs financiers de gestion de trésorerie	14	22	72	1	5	114
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	14	-	-	1	5	20
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	-	21	72	-	-	93
Billets de trésorerie émis	(327)	-	(85)	-	-	(412)
Autres dettes financières courantes	(367)	(25)	(194)	(32)	(1)	(618)
Solde des comptes courants de trésorerie	3 661	1 988	-	2 854	(8 477)	25
Trésorerie nette gérée	4 827	2 562	1 084	4 618	(3 794)	9 297

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

(en millions d'euros)	31/12/2020					Total
	Concessions	VINCI Energies	VINCI Construction	Holdings et VINCI Immobilier		
Équivalents de trésorerie	165	7	124	5 351	5 646	
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	-	-	5	3 780	3 785	
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine (*)	165	7	119	1 571	1 862	
Disponibilités	999	519	1 905	2 696	6 119	
Découverts bancaires	-	(65)	(223)	(51)	(339)	
Trésorerie nette	1 164	461	1 806	7 995	11 426	
Actifs financiers de gestion de trésorerie	9	10	23	2	43	
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	8	-	23	2	32	
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	1	9	-	-	10	
Billets de trésorerie émis	(194)	-	-	(1 000)	(1 194)	
Autres dettes financières courantes	(345)	(29)	-	-	(375)	
Solde des comptes courants de trésorerie	4 053	1 755	1 721	(7 475)	53	
Trésorerie nette gérée	4 687	2 196	3 550	(480)	9 953	

(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des comptes rémunérés, des dépôts à terme ou des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque faible sur le capital. Les performances et les risques associés aux placements de la trésorerie nette sont suivis régulièrement au travers d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs et contrôlant le niveau de risque associé.

Au 31 décembre 2021, la trésorerie nette gérée par VINCI SA s'élève à 3,2 milliards d'euros, provenant essentiellement des excédents de trésorerie remontés des filiales françaises au travers d'un système de cash pooling. Par ailleurs, VINCI Finance International, filiale à 100 % de VINCI, qui centralise les excédents de trésorerie des filiales étrangères, gère au 31 décembre 2021 un encours de placements et de trésorerie de près de 1,5 milliard d'euros. Ces dispositifs de centralisation permettent à la fois d'optimiser la gestion des ressources financières au niveau du Groupe et de mieux maîtriser les risques liés aux contreparties et aux supports de placements utilisés.

Les placements de trésorerie des filiales dont la gestion n'est pas centralisée doivent respecter les lignes directrices et des instructions émises par VINCI, qui définissent les supports de placements et les contreparties autorisés. Au 31 décembre 2021, ces placements représentent un encours de près de 4,6 milliards d'euros, dont 1,2 milliard d'euros pour les concessions, 0,6 milliard d'euros pour VINCI Energies, 1,1 milliard d'euros pour Cobra IS et 1,8 milliard d'euros pour VINCI Construction.

26.2 Autres ressources disponibles

Lignes de crédit revolver

VINCI dispose d'une ligne de crédit revolver, syndiquée de 8 milliards d'euros. Après la seconde option d'extension d'un an qui avait été notifiée en novembre 2020, l'échéance de la ligne a été prorogée jusqu'en novembre 2025 ; pour cette dernière année, son montant sera ramené à 7,7 milliards d'euros. Elle ne comporte aucune clause de défaut relative au non-respect de ratios financiers. Cette ligne de crédit n'est pas utilisée au 31 décembre 2021.

La société aéroportuaire Londres Gatwick détient une ligne de crédit revolver de 300 millions de livres sterling, à échéance juin 2025. Cette ligne était entièrement tirée au 31 décembre 2021.

Cobra IS dispose de plusieurs lignes de crédit revolver à échéance 2022, d'un montant total de 726 millions d'euros principalement libellés en euros et en dollars américains. Ces lignes de crédit sont utilisées à hauteur de 194 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Billets de trésorerie

VINCI SA dispose d'un programme de billets de trésorerie de 5 milliards d'euros, noté A2 par Standard & Poor's et P2 par Moody's. Au 31 décembre 2021, ce programme n'est pas utilisé.

La société aéroportuaire Londres Gatwick bénéficie depuis novembre 2020 pour un an du programme *Covid Corporate Financing Facility* mis en place par le gouvernement britannique et reconduit jusqu'en mars 2022. Cette capacité d'un montant autorisé de 300 millions de livres sterling était utilisée à hauteur de 275 millions de livres sterling au 31 décembre 2021.

Cobra IS dispose d'un programme de billets de trésorerie de 150 millions d'euros, utilisé à hauteur de 85 millions d'euros au 31 décembre 2021.

27. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Règles de gestion

VINCI a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des risques financiers auxquels il est exposé, et notamment du risque de taux d'intérêt. Dans le contexte de la crise sanitaire, le Groupe a mis en place des procédures spécifiques afin de s'assurer du bon suivi de ses risques.

En application des règles définies par la direction Financière du Groupe, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers relève des entités opérationnelles. En revanche, la gestion des produits dérivés est, en règle générale, assurée par la direction Financière du Groupe pour le compte des filiales.

Pour les entités présentant une exposition aux risques financiers les plus significatifs (VINCI SA, ASF, Cofiroute, VINCI Finance International), des comités de trésorerie auxquels participent les directions financières de VINCI SA et des entités concernées analysent régulièrement les principales expositions et décident des stratégies de gestion.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés.

Principes comptables

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable si les conditions prévues par la norme IFRS 9 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- le lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être documenté, ainsi que les potentielles sources d'inefficacité ;
- l'inefficacité rétrospective doit être mesurée à chaque arrêté.

Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon la qualification comptable de l'instrument de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Le Groupe applique les dispositions permises ou requises par IFRS 9, pour le traitement des coûts de couverture de tous les instruments qualifiés comptablement.

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé. Elle concerne notamment les swaps de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées dans le compte de résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert l'est également (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent dans les mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue et hautement probable. Elle concerne notamment les swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en autres éléments du résultat global (OCI) pour la « part efficace » et en compte de résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres (OCI) sont reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le coût de l'endettement financier net pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert se réalise.

Lorsque l'inefficacité de la relation de couverture conduit à sa déqualification, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument de couverture sont maintenus en capitaux propres (OCI) et reclassés au compte de résultat au même rythme que la survenance des flux couverts, les variations ultérieures de juste valeur sont enregistrées directement en compte de résultat. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres (OCI) sont enregistrés au compte de résultat.

La couverture d'un investissement net consiste à couvrir le risque de change afférent à la situation nette d'une participation dans une filiale étrangère consolidée hors zone euro. Les variations de valeur de l'instrument de couverture sont inscrites en capitaux propres en « écarts de conversion » pour la part efficace. La part des variations de valeur de l'instrument de couverture considérée comme « inefficace » est enregistrée dans le coût de l'endettement financier net. Les écarts de conversion liés aux variations de valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisés en compte de résultat lors de la sortie du périmètre de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en compte de résultat.

Les Cross Currency Swaps sont considérés comme des instruments de taux lorsqu'ils sont qualifiés comptablement de couverture de juste valeur ou de flux futurs, ou comme des instruments de change dans les autres cas.

Instruments dérivés

À la date d'arrêt, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Poste du bilan	Note	31/12/2021			31/12/2020		
			Actif	Passif	Juste valeur (*)	Actif	Passif	Juste valeur (*)
Dérivés liés à l'endettement financier net								
Dérivés de taux : couverture de juste valeur		27.1.2	731	164	567	1 281	46	1 235
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie		27.1.2	-	141	(141)	-	323	(323)
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture		27.1.3	33	31	2	57	55	3
Dérivés de taux	Endettement financier net		764	335	429	1 339	423	915
Dérivés de change : couverture de juste valeur		27.2	-	-	-	-	-	-
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie		27.2	6	2	4	1	-	1
Dérivés de change : couverture d'investissement net		27.2	2	143	(142)	27	12	16
Dérivés de change : non qualifiés de couverture		27.2	4	23	(19)	12	6	6
Dérivés de change	Endettement financier net		12	168	(156)	41	18	23
Autres dérivés	Endettement financier net		91	432	(341)	71	312	(241)
Dérivés liés aux flux opérationnels								
Dérivés de change : couverture de juste valeur		27.2	2	6	(4)	9	4	5
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie		27.2	1	2	(2)	2	2	-
Dérivés de change	Besoin en fonds de roulement		3	9	(6)	10	6	5
Autres dérivés	Besoin en fonds de roulement		26	-	25	-	-	-
Total des instruments dérivés			894	944	(50)	1 461	759	702

(*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 129 millions d'euros au 31 décembre 2021 et 117 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Autres instruments de couverture

Le risque de change patrimonial, afférent à la détention d'actifs en devise, est en règle générale, et en fonction des possibilités, couvert par des dettes financières libellées dans la même devise.

27.1 Gestion du risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du Groupe en distinguant les Concessions, les activités des branches Energies et Construction et les holdings, ces différentes entités présentant des profils financiers différents.

Pour les filiales concessionnaires, le risque de taux d'intérêt est géré selon deux horizons : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est de limiter l'impact du coût de la dette sur le résultat de l'exercice.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire en sorte que la répartition taux fixe-taux variable de la dette soit ajustée en fonction du niveau d'endettement, la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

S'agissant des branches Energies et Construction et des holdings, elles se caractérisent par un excédent de trésorerie opérationnel net structurel. Pour ces activités, l'objectif est de veiller au bon adossement en termes de maturité des actifs et des passifs financiers.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés d'échanges de taux d'intérêt (swaps) ou des dérivés optionnels dont les dates de départ peuvent être éventuellement décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent selon les cas être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture au sens des normes IFRS. Le Groupe veille à ce que la part inefficace des couvertures ne soit pas significative.

Au 31 décembre 2021, le Groupe applique les modalités permises par les amendements à IFRS 7 et IFRS 9 « Réforme des taux benchmark – phase I » permettant de ne pas tenir compte des effets de la réforme des taux, notamment dans l'appréciation du caractère hautement probable des flux d'intérêts couverts, jusqu'à ce que la transition vers les nouveaux indices soit effective. Cela conduit à maintenir la qualification des swaps de taux en comptabilité de couverture.

En préparation de la phase II de l'amendement, le Groupe a mis en place un groupe de travail dédié réunissant toutes les parties prenantes concernées afin d'anticiper au mieux la transition vers les nouveaux taux.

Les principaux indices utilisés par le Groupe et concernés par la réforme sont le Libor GBP et le Libor CHF. Le Groupe est en cours de signature des différents avenants permettant de mettre en œuvre la transition pour les indices dont la disparition est effective à partir du 1^{er} janvier 2022. L'application des nouveaux indices sera applicable à partir de la première période d'intérêt débutant en 2022. Le Groupe n'a pas encore arrêté sa méthode de transition concernant le Libor USD.

27.1.1 Dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt et sensibilité au risque de taux

Caractéristiques de la dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt

Ce tableau présente la répartition au 31 décembre 2021, de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou lié à l'inflation, et la part à taux variable avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture.

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Concessions	17 658	89 %	2,82 %	291	1 %	7,50 %	1 978	10 %	1,20 %	19 928	2,73 %
VINCI Energies	38	100 %	1,42 %							38	1,42 %
Cobra IS	38	10 %	1,33 %				365	90 %	2,44 %	404	2,34 %
VINCI Construction	90	87 %	2,59 %				13	13 %	1,38 %	104	2,43 %
Holdings	6 860	99 %	1,67 %				75	1 %	1,18 %	6 935	1,67 %
Total au 31/12/2021	24 684	90 %	2,50 %	291	1 %	7,50 %	2 432	9 %	1,39 %	27 407	2,45 %
Total au 31/12/2020	23 655	88 %	2,59 %	291	1 %	4,43 %	2 962	11 %	1,02 %	26 907	2,44 %

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux
Concessions	11 996	60 %	2,77 %	311	2 %	7,18 %	7 621	38 %	0,44 %	19 928	1,94 %
VINCI Energies	38	100 %	1,42 %							38	1,42 %
Cobra IS	38	10 %	1,33 %				365	90 %	2,44 %	404	2,34 %
VINCI Construction	90	87 %	2,59 %				13	13 %	1,38 %	104	2,43 %
Holdings	3 488	50 %	1,42 %				3 447	50 %	0,04 %	6 935	0,74 %
Total au 31/12/2021	15 650	57 %	2,46 %	311	1 %	7,18 %	11 447	42 %	0,38 %	27 407	1,64 %
Total au 31/12/2020	15 553	58 %	2,67 %	315	1 %	4,29 %	11 039	41 %	0,43 %	26 907	1,77 %

Sensibilité au risque de taux

VINCI est soumis au risque de variation des taux d'intérêt sur son résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses dont la perte maximale sur la durée de vie de l'opération n'excède pas la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat (pour la part efficace).

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2021 reste constant sur une année. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	31/12/2021			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps
Dettes à taux variable après couverture comptable	(29)	29	-	-
Actifs à taux variable après couverture comptable	24	(24)	-	-
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	7	(7)	-	-
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-	-	115	(115)
Total	2	(2)	115	(115)

27.1.2 Description des opérations de couverture

Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur qui comprennent des swaps de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable et des cross currency swaps, ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable (yc Cross Currency Swap)					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Au 31/12/2021	567	15 276	1 259	820	2 378	10 819
Au 31/12/2020	1 235	14 589	500	1 214	2 055	10 819

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe d'ASF, VINCI SA et Cofiroute.

Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il peut procéder à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de « couvertures de flux de trésorerie ».

Ces opérations concernent principalement les sociétés holdings, les projets autoroutiers et les autres concessions.

Au 31 décembre, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2021					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe (yc Cross Currency Swap)	(139)	5 944	3 086	221	1 071	1 566
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	(1)	20	4	5	11	-
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(141)	5 964	3 091	225	1 082	1 566
<i>Dont couverture de flux de trésorerie certains</i>	<i>(141)</i>	<i>5 964</i>	<i>3 091</i>	<i>225</i>	<i>1 082</i>	<i>1 566</i>
<i>Dont couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables</i>	-	-	-	-	-	-

(en millions d'euros)	31/12/2020					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	(321)	8 970	3 233	3 000	1 069	1 668
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	(2)	24	-	-	-	24
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(323)	8 994	3 233	3 000	1 069	1 693
<i>Dont couverture de flux de trésorerie certains</i>	<i>(318)</i>	<i>5 994</i>	<i>3 233</i>	<i>-</i>	<i>1 069</i>	<i>1 693</i>
<i>Dont couverture de flux de trésorerie prévisionnels hautement probables</i>	<i>(5)</i>	<i>3 000</i>	<i>-</i>	<i>3 000</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2021 au titre des produits dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat :

(en millions d'euros)	Situation au 31/12/2021				
	Montant inscrit en capitaux propres des sociétés contrôlées	Montant repris en compte de résultat			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(186)	(4)	(13)	(23)	(146)
<i>Dont dérivés en vie</i>	<i>(130)</i>	<i>(1)</i>	<i>(8)</i>	<i>(9)</i>	<i>(112)</i>
<i>Dont dérivés dénoués</i>	<i>(56)</i>	<i>(3)</i>	<i>(5)</i>	<i>(14)</i>	<i>(34)</i>

27.1.3 Description des opérations non qualifiées de couverture

(en millions d'euros)	Swaps de taux d'intérêt					
	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
31/12/2021	2	775	-	700	-	75
31/12/2020	3	425	-	-	350	75

Au 31 décembre 2021, les instruments dérivés non qualifiés correspondent notamment à des swaps de préouverture chez Arcour, pour lesquels les critères de qualification ne sont plus respectés.

27.2 Gestion du risque de change

Nature des risques de change auxquels le Groupe est exposé

Le chiffre d'affaires de VINCI est réalisé à hauteur de 67 % dans la zone euro. Les contrats en dehors de la zone euro sont généralement exécutés en devises locales s'agissant de l'activité des filiales locales, et le plus souvent en euros et en dollars, lorsqu'il s'agit de grands chantiers à l'exportation. L'exposition du Groupe au risque de change est donc limitée.

La politique de gestion du risque de change de VINCI consiste à couvrir le « risque transactionnel » lié aux flux commerciaux ou financiers des filiales libellés dans des devises autres que leur monnaie fonctionnelle.

La stratégie du Groupe vise par ailleurs à minimiser le risque de change patrimonial. Un suivi régulier permet d'ajuster le niveau de couverture aux expositions en devises des actifs nets détenus. Chaque nouvel investissement fait l'objet d'une analyse de risque pour décider ou non de la couverture, qui prend la forme de financements en euros transformés en devises ou de financements directement en devise.

Détail des produits dérivés de change liés à l'endettement financier net

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe notamment pour la couverture de ses opérations financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2021					
	Juste valeur au bilan	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Change à terme	4	226	204	6	15	-
Couverture de flux de trésorerie (*)	4	226	204	6	15	-
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(141)	2 597	474	109	838	1 177
Couverture d'investissement net (*)	(142)	2 597	474	109	838	1 177
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(18)	589	150	146	224	69
Change à terme	(1)	438	438	-	-	-
Dérivés de change non qualifiés comptablement de couverture	(19)	1 027	588	146	224	69
Total instruments dérivés de change	(156)	3 850	1 267	261	1 077	1 245

(*) Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global (OCI) pour la « part efficace » et en compte de résultat de la période pour la « part inefficace ».

(en millions d'euros)	31/12/2020					
	Juste valeur au bilan	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Change à terme	1	70	70	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie (*)	1	70	70	-	-	-
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	16	2 863	586	156	962	1 159
Couverture d'investissement net (*)	16	2 863	586	156	962	1 159
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	5	465	57	142	203	63
Change à terme	1	192	192	-	-	-
Dérivés de change non qualifiés comptablement de couverture	6	657	249	142	203	63
Total instruments dérivés de change	23	3 590	905	298	1 165	1 222

(*) Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global (OCI) pour la « part efficace » et en compte de résultat de la période pour la « part inefficace ».

Détail des couvertures qualifiées dans une relation de couverture d'investissement net à l'étranger

Le tableau suivant présente les principales couvertures de risque patrimonial du Groupe :

(en millions d'euros)	31/12/2021				
	GBP (livre sterling)	USD (dollar américain)	SGD (dollar singapourien)	JPY (yen)	SEK (couronne suédoise)
Notionnel des dérivés qualifiés en NIH (*)	2 230	190	114	-	86
Nominal des dettes qualifiées en NIH (*)	952	770	-	106	-

(*) NIH : Net investment hedge, couverture de risque patrimonial.

Le Groupe couvre l'actif net de ses principales filiales en devise étrangère, notamment ses filiales ayant pour monnaie fonctionnelle le dollar américain (USD), la livre sterling (GBP), le dollar singapourien (SGD), le Yen (JPY), le dollar canadien (CAD) et les devises scandinaves.

Au 31 décembre 2021, les principales couvertures d'investissement net concernent la couverture des acquisitions suivantes :

- VINCI Airports : exposition en GBP liée à l'aéroport de Londres Gatwick et à l'aéroport de Belfast, exposition en USD liée à Aerodrom et exposition en yen liée aux aéroports du Kansai ;
- VINCI Construction : exposition en USD liée à Eurovia Atlantic Coast, ancienne division Plants & Paving de Lane Construction ;
- VINCI Energies : exposition en USD liée à PrimeLine Utility Services et exposition en SGD liée à Wah Loon Engineering.

Analyse de l'exposition au risque de change opérationnel

Le tableau suivant présente les principales expositions au risque de change au 31 décembre 2021 :

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2021				
Devises	GBP (livre sterling)	USD (dollar américain)	NZD (dollar néo-zélandais)	COP (peso colombien)	CAD (dollar canadien)	
Cours de clôture	0,8403	1,1326	1,6579	4629,4	1,439	
Exposition	138	127	40	43	36	
Couverture	(46)	(36)	(8)	(18)	(16)	
Position nette	92	91	32	25	20	

Compte tenu d'une exposition résiduelle sur certains actifs non couverts, une appréciation des devises ci-dessus par rapport à l'euro de 10 % aurait un impact positif de 29 millions d'euros sur le résultat avant impôt.

Détail des produits dérivés de change liés aux flux opérationnels

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe notamment pour la couverture de ses flux opérationnels s'analysent comme suit au 31 décembre 2021 :

<i>(en millions d'euros)</i>						
Devises	GBP/EUR	USD/EUR	PLN (*)/EUR	CAD (**)/EUR	AED (***)/EUR	
Juste valeur	(1)	(1)	(1)	(1)	-	
Notionnel	38	118	67	13	8	
Maturité moyenne (en mois)	17	6	4	9	7	
Achat/Vente	Achat/Vente	Achat/Vente	Achat/Vente	Vente	Vente	

(*) Zloty polonais

(**) Dollar canadien

(***) Dirham des Emirats Arabes Unis

27.3 Gestion du risque de crédit et de contrepartie

VINCI est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme et valeurs mobilières de placement essentiellement), de la souscription de produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et de créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Environ un tiers du chiffre d'affaires consolidé est réalisé auprès de clients publics ou parapublics. Par ailleurs, VINCI considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires de VINCI. À l'export, le risque de non-paiement est couvert, dans la mesure du possible, par des assurances appropriées (Coface, crédits documentaires, autres assurances). Dans le contexte de la Covid-19, certains pôles ou divisions (notamment VINCI Airports et VINCI Energies) ont revu leur politique de dépréciation de leurs créances clients. Les informations sont présentées dans la note H.19.2 Analyse des créances clients.

Instruments financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers de placement des disponibilités et de produits dérivés sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par VINCI. Par ailleurs, un système de limites par établissement a été établi pour gérer le risque de contrepartie, ainsi que des ratios d'emprise maximale pour un placement donné. Des lignes de risque maximal par contrepartie sont ainsi définies en fonction de leurs notations de crédit. Les limites sont régulièrement suivies et mises à jour sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisée, la liste des OPCVM autorisés (filiales françaises) et les critères de sélection des fonds monétaires (filiales étrangères).

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques utilisés par les intervenants de marché. Au 31 décembre 2021, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas significatifs.

Accords de compensation au titre des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2021 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et les passifs financiers du Groupe (y compris les instruments financiers dérivés) ne sont pas compensés au bilan, sauf dans les cas où le Groupe bénéficie d'accords de compensation. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte, une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentées dans l'état de situation financière consolidée.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette du Groupe résultant de ces accords de compensation :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan (*)	Impact des accords de compensation	Total	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan (*)	Impact des accords de compensation	Total
Instruments dérivés actifs	894	(323)	571	1 461	(257)	1 204
Instruments dérivés passifs	(944)	323	(621)	(759)	257	(502)
Instruments dérivés nets	(50)		(50)	702		702

(*) Montants bruts tels que présentés au bilan consolidé du Groupe.

27.4 Gestion des autres risques

Risques actions

Au 31 décembre 2021, le Groupe détient 24 781 783 actions VINCI (soit 4,18 % du capital) acquises au prix moyen de 79,62 euros. S'agissant d'actions autodétenues, les variations à la baisse ou à la hausse du cours de Bourse n'ont pas d'impact sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

Par ailleurs, VINCI détient 8 % du capital du Groupe ADP. A chaque clôture, cette participation est évaluée à sa juste valeur sur la base du cours de bourse. Une variation de +/- 1 % de ce dernier conduirait à comptabiliser un produit ou une charge de 9 millions d'euros en compte de résultat.

S'agissant des actifs de couverture des engagements de retraite, un détail par type d'actif est fourni en note K.29.1 Provisions pour engagements de retraite.

Suite aux émissions d'obligations convertibles non dilutives, VINCI est soumis au risque de variation de leur valeur de remboursement, qui dépend du cours de l'action VINCI. Afin de se prémunir contre une hausse de la valeur de remboursement liée à l'appréciation du cours de l'action, le Groupe a souscrit des options de mêmes maturités. L'ensemble de ces opérations permet à VINCI de ne pas être exposé à un risque sur action propre.

Risque inflation

Certaines entités du Groupe sont exposées à un risque inflation, notamment l'aéroport de Londres Gatwick, dont une partie des revenus sont indexés à l'inflation locale. Afin de se prémunir contre une baisse de l'inflation, des swaps permettant de recevoir un taux fixe ou un taux variable et de payer l'inflation ont été mis en place.

Risque sur matières premières

Le Groupe réalise la plus grande part de son chiffre d'affaires soit dans le cadre de contrats intégrant des formules de révision de prix, soit dans le cadre de contrats de courte durée. Le risque lié à l'augmentation du coût des matières premières est donc généralement limité.

Pour les grands contrats à prix non révisables, les risques de fluctuation des prix des matières premières sont analysés au cas par cas et font l'objet, selon les cas, de négociation d'accords de prix fermes avec les fournisseurs ou d'instruments dérivés de couverture sur indices matières premières.

VINCI Construction a mis en place une politique de gestion du risque bitume, sur une partie de son exposition, au moyen d'instruments dérivés de couverture sur des maturités courtes (swaps inférieurs à trois mois en moyenne). Cette politique s'applique aux petits contrats en France d'une durée moyenne inférieure à trois mois et sans clause de révision de prix.

Dans le cadre de son activité, Cobra IS peut être amené à mettre en place des couvertures indexées sur l'énergie afin de se prémunir contre une évolution défavorable des prix de l'électricité et du gaz.

Le Groupe utilise peu de matières premières brutes produites en propre en dehors des granulats produits et utilisés par VINCI Construction.

28. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées depuis la clôture du 31 décembre 2020. Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2021	Catégories comptables							Juste valeur			
	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Total	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables	Total
Instruments de capitaux propres	-	-	1 069	9	-	-	1 078	898 ^(*)	-	180	1 078
Actifs financiers au coût amorti et créances financières (PPP)	-	-	-	-	1 372	-	1 372	-	1 372	-	1 372
I - Actifs financiers non courants^(**)	-	-	1 069	9	1 372	-	2 450	898	1 372	180	2 450
II - Instruments dérivés actifs	128	767	-	-	-	-	894	-	894	-	894
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-	114	-	-	-	114	-	114	-	114
Comptes courants financiers actifs	-	-	-	-	86	-	86	86	-	-	86
Équivalents de trésorerie	-	-	3 042	-	-	-	3 042	732	2 310 ^(***)	-	3 042
Disponibilités	-	-	8 022	-	-	-	8 022	8 022	-	-	8 022
III - Actifs financiers courants	-	-	11 178	-	86	-	11 264	8 841	2 423	-	11 264
Total actif	128	767	12 247	9	1 458	-	14 609	9 739	4 690	180	14 609
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	(24 952)	(24 952)	(24 472)	(1 309)	-	(25 782)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	-	-	-	-	-	(3 545)	(3 545)	-	(3 592)	-	(3 592)
IV - Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(28 497)	(28 497)	(24 472)	(4 902)	-	(29 374)
V - Instruments dérivés passifs	(488)	(456)	-	-	-	-	(944)	-	(944)	-	(944)
Autres dettes financières courantes	-	-	-	-	-	(1 031)	(1 031)	-	(1 031)	-	(1 031)
Comptes courants financiers passifs	-	-	-	-	-	(61)	(61)	(61)	-	-	(61)
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	(876)	(876)	(876)	-	-	(876)
VI - Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	(1 968)	(1 968)	(937)	(1 031)	-	(1 968)
Total passif	(488)	(456)	-	-	-	(30 465)	(31 409)	(25 409)	(6 876)	-	(32 286)

(*) Juste valeur des titres du Groupe ADP - voir note E.11 Autres actifs financiers non courants.

(**) Voir notes E.11 Autres actifs financiers non courants et F.14 Créances financières PPP.

(***) Principalement composés de certificats de dépôt, dépôts à terme et comptes à terme.

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable ainsi que la juste valeur des actifs et passifs financiers telles que publiées au 31 décembre 2020 selon les catégories définies par IFRS 9 :

31/12/2020	Catégories comptables							Juste valeur			
	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Total	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables	Total
Instruments de capitaux propres	-	-	943	8	-	-	951	841 ^(*)	-	110	951
Actifs financiers au coût amorti et créances	-	-	-	-	1 286	-	1 286	-	1 286	-	1 286
I - Actifs financiers non courants^(**)	-	-	943	8	1 286	-	2 237	841	1 286	110	2 237
II - Instruments dérivés actifs	128	1 333	-	-	-	-	1 461	-	1 461	-	1 461
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-	43	-	-	-	43	-	43	-	43
Comptes courants financiers actifs	-	-	-	-	95	-	95	95	-	-	95
Équivalents de trésorerie	-	-	5 646	-	-	-	5 646	3 785	1 862 ^(***)	-	5 646
Disponibilités	-	-	6 119	-	-	-	6 119	6 119	-	-	6 119
III - Actifs financiers courants	-	-	11 808	-	95	-	11 903	9 999	1 904	-	11 903
Total actif	128	1 333	12 751	8	1 381	-	15 601	10 839	4 651	110	15 601
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	(24 842)	(24 842)	(24 619)	(1 300)	-	(25 920)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	-	-	-	-	-	(3 801)	(3 801)	-	(3 976)	-	(3 976)
IV - Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(28 643)	(28 643)	(24 619)	(5 277)	-	(29 896)
V - Instruments dérivés passifs	(372)	(387)	-	-	-	-	(759)	-	(759)	-	(759)
Autres dettes financières courantes	-	-	-	-	-	(1 569)	(1 569)	-	(1 569)	-	(1 569)
Comptes courants financiers passifs	-	-	-	-	-	(42)	(42)	(42)	-	-	(42)
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	(339)	(339)	(339)	-	-	(339)
VI - Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	(1 950)	(1 950)	(381)	(1 569)	-	(1 950)
Total passif	(372)	(387)	-	-	-	(30 593)	(31 352)	(25 000)	(7 604)	-	(32 605)

(*) Juste valeur des titres du Groupe ADP - voir note E.11 Autres actifs financiers non courants

(**) Voir notes E.11 Autres actifs financiers non courants et F.14 Créances financières PPP.

(***) Principalement composés de certificats de dépôt, dépôts à terme et comptes à terme.

K. Avantages du personnel et paiements en actions

29. Provisions pour avantages du personnel

Au 31 décembre 2021, la part à plus d'un an des provisions pour avantages du personnel se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2021	31/12/2020 ^(*)
Provisions pour engagements de retraite	29.1	1 357	1 430
Avantages à long terme du personnel	29.2	102	105
Total provisions pour avantages du personnel		1 459	1 535

(*) Après retraitement au 1^{er} janvier 2020 suite à la décision de l'IFRS IC de mai 2021, précisant le calcul des engagements de retraite (cf. note A.2.1 Base de préparation des comptes).

29.1 Provisions pour engagements de retraite

Principes comptables

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au passif du bilan consolidé, tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (retraités et personnes disposant de droits différés). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées à chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays ou de la zone monétaire dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations sont comptabilisés à l'actif ou au passif du bilan consolidé. Cette comptabilisation est soumise aux règles de plafonnement de l'actif et aux exigences de financement minimal édictées par IFRIC 14.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts sur actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net liés aux régimes de retraite à prestations définies sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle ;
- la variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Au 31 décembre 2021, les provisions pour engagements de retraite comprennent, d'une part, les provisions au titre d'indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre d'engagements de retraite complémentaire.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020 ^(*)
Part à plus d'un an	1 357	1 430
Part à moins d'un an ^(**)	51	60
Total provisions pour engagements de retraite	1 408	1 490

(*) Après retraitement au 1^{er} janvier 2020 suite à la décision de l'IFRS IC de mai 2021, précisant le calcul des engagements de retraite (cf. note A.2.1 Base de préparation des comptes).

(**) La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en autres passifs courants.

Les principaux engagements de retraite complémentaires du groupe VINCI portent sur des régimes à prestations définies qui se caractérisent comme suit :

- Pour les filiales françaises, il s'agit d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite (généralement calculées sur la base d'un pourcentage du dernier salaire, en fonction de l'ancienneté du salarié et des conventions collectives applicables), de régimes de retraite complémentaire à prestations définies dont bénéficient certains salariés, retraités et mandataires sociaux du Groupe et d'un engagement particulier concernant le vice-président du Conseil d'administration de VINCI SA.

Certains régimes dont bénéficient plusieurs dirigeants du Groupe donnent lieu à un préfinancement réalisé au travers de deux contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie Cardif et d'un contrat souscrit auprès de la compagnie Allianz. Ces contrats font l'objet d'une gestion active en référence à des indices composites, visant à assurer un équilibre adéquat entre le retour sur investissement escompté des supports de placement et leurs risques associés. Un niveau de liquidité suffisant, adapté à l'horizon des passifs sociaux est maintenu afin de régler les pensions de retraite ou les autres paiements forfaitaires. Ces régimes sont fermés aux nouveaux entrants.

- Pour les engagements de certaines filiales britanniques et suisses, les régimes sont financés au travers de fonds de pension indépendants.

Au Royaume-Uni, les régimes à prestations définies dont bénéficient certains salariés et anciens salariés du Groupe donnent lieu à des prestations généralement calculées sur la base du dernier salaire. Ils offrent également des prestations en cas de décès ou d'invalidité. Ces régimes sont fermés aux nouveaux entrants.

Au 31 décembre 2021, le nombre de bénéficiaires de ces régimes est de 6 382 personnes, dont 3 191 retraités. La durée moyenne des plans s'établit à dix-neuf ans.

La stratégie d'investissement pour gérer les actifs de couverture est définie par des *Trustees*, représentant les fonds de pension. Les échéances des contributions et le niveau de financement du régime sont déterminés entre l'employeur et le *Trustee*, sur la base d'évaluations actuarielles triennales. Les échéances sont destinées à la couverture du coût des services qui seront rendus dans les années futures et, le cas échéant, au recouvrement du déficit lié aux droits acquis par le passé.

En Suisse, les régimes dont bénéficient les salariés et anciens salariés du Groupe (2 786 personnes au 31 décembre 2021, dont près de 90 % sont en activité) sont des régimes de retraite à « solde de caisse » (*cash balance plans*) garantissant à leurs ayants droit un rendement minimum sur les cotisations versées. Ils offrent à leurs bénéficiaires des prestations en cas de décès ou d'invalidité et des pensions lorsque ces derniers cessent leur activité. Les régimes sont ouverts aux nouveaux entrants. Leur durée est de l'ordre de dix-huit ans.

• Pour les filiales allemandes, il existe plusieurs régimes internes au Groupe dont des régimes dits de « promesses directes ». Ces plans procurent à leurs bénéficiaires des couvertures portant sur des droits versés sous forme de pensions ou de prestations en cas de décès ou d'invalidité. Au 31 décembre 2021, le nombre de bénéficiaires est de 9 073 personnes dont 5 594 retraités, 2 051 actifs au sein des filiales du Groupe et 1 428 ayants droit généralement toujours en activité mais ne travaillant plus pour le Groupe. La plupart de ces régimes sont fermés au 31 décembre 2021. La durée moyenne des plans s'élève à treize ans.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment en France, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont donc inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

Les principaux engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Hypothèses	Zone euro		Royaume-Uni		Suisse	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Taux d'actualisation	1,05 %	0,80 %	1,65 % - 1,70 %	1,65 % - 1,75 %	0,30 %	0,05 %
Taux d'inflation	1,80 %	1,60 %	2,30 % - 2,65 % (*) 3,10 % - 3,25 % (**)	2,00 % - 2,25 % (*) 2,80 % - 2,85 % (**)	1,10 %	1,00 %
Taux de revalorisation des salaires	2,10 % - 4,00 %	2,10 % - 4,00 %	1,00 % - 3,45 %	1,00 % - 3,00 %	1,60 %	1,50 %
Taux de revalorisation des rentes	1,80 %	1,25 % - 2,00 %	2,36 % - 3,75 %	2,60 % - 3,45 %	N/A	N/A

(*) Taux CPI ; (**) Taux RPI.

Les taux d'actualisation ont été déterminés par zone géographique sur la base des rendements d'obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes.

Les autres hypothèses actuarielles locales (économiques et démographiques) ont été fixées selon les spécificités de chacun des pays concernés. Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2021. Pour ceux investis dans l'actif général des compagnies d'assurance, est retenue leur valeur comptable au 31 décembre 2021.

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées au cours de l'exercice sont détaillés ci-après.

Résultat des évaluations actuarielles de la période

Ventilation par type d'engagement

	31/12/2021			31/12/2020		
	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	Total	Indemnités de fin de carrière en France ^(*)	Pensions, compléments de pensions et autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>						
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	754	3 030	3 783	758	2 867	3 625
Juste valeur des actifs de couverture	38	2 492	2 530	38	2 102	2 140
Déficit (ou surplus)	716	538	1 254	719	765	1 484
Provision reconnue au passif du bilan	I	716	692	719	771	1 490
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	110	-	3	3
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 ^(**)	III	-	44	-	2	2
Total	I-II-III	716	538	719	765	1 484

(*) Après retraitement au 1^{er} janvier 2020 suite à la décision de l'IFRS IC de mai 2021, précisant le calcul des engagements de retraite (cf. note A.2.1 Base de préparation des comptes).

(**) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

Au global, la part des engagements consacrée aux bénéficiaires retraités représente environ 32 % du total de la dette actuarielle au titre des engagements de retraite au 31 décembre 2021.

Ventilation par pays

	31/12/2021						
	France	Allemagne	Royaume-Uni	Suisse	Autres pays	Total	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	993	436	1 642	547	165	3 783	
Juste valeur des actifs de couverture	142	9	1 635	583	160	2 530	
Déficit (ou surplus)	851	427	7	(36)	5	1 254	
Provision reconnue au passif du bilan	I	859	427	88	4	30	1 408
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	-	81	2	27	110
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 ^(*)	III	-	-	-	38	6	44
Total	I-II-III	859	427	7	(36)	(3)	1 254

(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

	31/12/2020						
	France ^(*)	Allemagne	Royaume-Uni	Suisse	Autres pays	Total	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	1 001	461	1 482	504	177	3 625	
Juste valeur des actifs de couverture	136	7	1 361	489	147	2 140	
Déficit (ou surplus)	865	453	121	15	30	1 484	
Provision reconnue au passif du bilan	I	865	453	121	15	36	1 490
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	-	-	3	3	
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 ^(**)	III	-	-	-	2	2	
Total	I-II-III	865	453	121	15	30	1 484

(*) Après retraitement au 1^{er} janvier 2020 suite à la décision de l'IFRS IC de mai 2021, précisant le calcul des engagements de retraite (cf. note A.2.1 Base de préparation des comptes).

(**) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

Évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020 ^(*)
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		
À l'ouverture de la période	3 625	3 745
<i>dont engagements couverts par des actifs de couverture</i>	2 538	2 626
Coût des services rendus au cours de la période	91	91
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	41	42
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	(4)	(6)
Liquidations de régime	-	(4)
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	2	(22)
<i>dont impact des changements d'hypothèses démographiques</i>	(22)	42
<i>dont impact des changements d'hypothèses financières</i>	48	(32)
<i>dont gains et pertes d'expérience</i>	(24)	(32)
Prestations versées aux bénéficiaires	(126)	(154)
Cotisations des salariés	14	13
Regroupements d'entreprises	1	9
Cessions d'entreprises et autres	4	1
Écarts de conversion	135	(91)
À la clôture de la période	3 783	3 625
<i>dont engagements couverts par des actifs de couverture</i>	2 717	2 538
Actifs de couverture		
À l'ouverture de la période	2 140	2 090
Produits d'intérêts sur la période	27	27
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ^(**)	208	120
Liquidations de régime	-	-
Prestations versées aux bénéficiaires	(55)	(88)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	64	55
Cotisations versées aux fonds par les salariés	13	13
Regroupements d'entreprises	-	-
Cessions d'entreprises et autres	2	-
Écarts de conversion	130	(77)
À la clôture de la période	2 530	2 140
Déficit (ou surplus)	1 254	1 484

(*) Après retraitement au 1^{er} janvier 2020 suite à la décision de l'IFRS IC de mai 2021, précisant le calcul des engagements de retraite (cf. note A.2.1 Base de préparation des comptes).

(**) Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs de couverture et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

VINCI estime à 105 millions d'euros les versements prévus en 2022 au titre des engagements de retraite, dont 55 millions d'euros de prestations à verser aux salariés retraités ou ayants droits (prestations non couvertes par des actifs de couverture), et 50 millions d'euros à verser aux organismes en charge de la gestion des fonds.

Les fonds de pensions devraient, par ailleurs, verser 97 millions d'euros de prestations aux bénéficiaires retraités ou à leurs ayants droits, sans impact sur la trésorerie du Groupe.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020 ^(*)
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan		
À l'ouverture de la période	1 490	1 663
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	103	95
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	(206)	(142)
Prestations versées aux bénéficiaires par l'employeur	(70)	(65)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	(64)	(55)
Regroupements et cessions d'entreprises	1	9
Effets du plafonnement de l'actif (IFRIC 14) et régimes surfinancés	147	-
Écarts de conversion	6	(14)
À la clôture de la période	1 408	1 490

(*) Après retraitement au 1^{er} janvier 2020 suite à la décision de l'IFRS IC de mai 2021, précisant le calcul des engagements de retraite (cf. note A.2.1 Base de préparation des comptes).

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	Exercice 2021	Exercice 2020
Coût des services rendus au cours de la période	(91)	(91)
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	(41)	(42)
Produits d'intérêts sur actifs de couverture	27	27
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	4	6
Impact des liquidations de régime et autres	(2)	5
Total	(103)	(95)

Répartition des actifs de couverture par pays et type de support

La répartition des actifs de couverture par type de support s'établit comme suit :

	31/12/2021				Moyenne pondérée
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	
Répartition des actifs de couverture					
Actions	17 %	32 %	18 %	30 %	22 %
Obligations	25 %	41 %	28 %	21 %	28 %
Immobilier	6 %	22 %	4 %	8 %	10 %
Monétaire	4 %	6 %	1 %	1 %	4 %
Autres supports	48 %	0 %	50 %	41 %	37 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	1 635	583	142	169	2 530
Actifs de couverture par pays (en % du total)	65 %	23 %	6 %	7 %	100 %

	31/12/2020				Moyenne pondérée
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	
Répartition des actifs de couverture					
Actions	18 %	33 %	16 %	36 %	22 %
Obligations	26 %	40 %	29 %	31 %	30 %
Immobilier	9 %	20 %	5 %	7 %	11 %
Monétaire	5 %	7 %	1 %	1 %	5 %
Autres supports	43 %	0 %	50 %	25 %	32 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	1 361	489	136	154	2 140
Actifs de couverture par pays (en % du total)	64 %	23 %	6 %	7 %	100 %

Au 31 décembre 2021, le montant des actifs de couverture cotés sur un marché actif (niveau 1 de juste valeur tel que défini par IFRS 13) s'établit à 2 128 millions d'euros (1 797 millions d'euros au 31 décembre 2020). Au cours de la période, les taux de rendement réel des actifs de couverture au Royaume-Uni, en Suisse et en France s'établissent respectivement à 13,1 %, 10,1 % et 4,3 %.

Sensibilités

Pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (indemnités de fin de carrière, pensions/compléments de pensions), une diminution du taux d'actualisation de 0,5 % entraînerait une hausse du montant de la dette actuarielle d'environ 8 %.

Pour tous les plans de pensions et de compléments de pensions en vigueur au sein du Groupe, une hausse de 0,5 % des taux d'inflation à long terme augmenterait la valeur de l'engagement de l'ordre de 5 %.

Pour les plans de pensions et de compléments de pensions en Suisse et au Royaume-Uni, un calcul de sensibilité à la mortalité est réalisé en prenant pour hypothèse une diminution de l'âge de chaque bénéficiaire d'un an. L'application d'un tel facteur engendrerait une hausse d'environ 2 % de l'engagement correspondant.

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Dans certains pays, notamment en France et en Espagne, le Groupe participe à des régimes de base de sécurité sociale pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Ces régimes sont considérés comme des régimes à cotisations définies.

Les montants pris en charge sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (autres que les régimes de base) s'élèvent à 647 millions d'euros en 2021 (630 millions d'euros en 2020). Ces montants comprennent notamment les cotisations versées, en France, à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

29.2 Autres avantages du personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel comprennent principalement les médailles du travail et primes de jubilé.

Au 31 décembre 2021, elles s'élèvent à 114 millions d'euros, dont 12 millions d'euros à moins d'un an (119 millions d'euros, dont 14 millions d'euros à moins d'un an au 31 décembre 2020).

Les médailles du travail et primes de jubilé ont été calculées selon les hypothèses actuarielles suivantes :

	31/12/2021	31/12/2020
Taux d'actualisation	1,05 %	0,80 %
Taux d'inflation	1,80 %	1,60 %
Taux de revalorisation des salaires	1,80 % - 2,80 %	1,60 % - 2,60 %

30. Paiements en actions

Principes comptables

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution d'actions de performance et les offres de souscription aux plans d'épargne Groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI.

S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués par un actuaire externe sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des attributions d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe sont accordés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale. Leur évaluation n'étant pas entièrement liée à l'activité opérationnelle, il a été jugé approprié de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de la présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel courant.

30.1 Actions de performance

Des actions de performance ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Les plans correspondants prévoient que l'acquisition définitive de ces actions est subordonnée à une condition de présence des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition, et à la réalisation de conditions de performance.

Informations sur l'évolution des plans d'actions de performance en cours

	31/12/2021	31/12/2020
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en début de période	7 034 538	6 990 596
Actions attribuées sous conditions de performance	2 489 680	2 365 032
Actions acquises par les bénéficiaires	(1 929 768)	(2 146 234)
Actions annulées	(421 018)	(174 856)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance non définitivement acquises en fin de période	7 173 432	7 034 538

Informations sur les caractéristiques des plans d'actions de performance en cours

	Plan du 08/04/2021	Plan du 09/04/2020	Plan du 17/04/2019	Plan du 17/04/2018
Nombre de bénéficiaires à l'origine	3 960	3 529	3 271	2 947
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	08/04/2024	09/04/2023	17/04/2022	17/04/2021
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance à l'origine (*)	2 489 680	2 365 032	2 453 497	2 349 324
Actions annulées	(14 555)	(30 507)	(80 760)	(419 586)
Actions acquises par les bénéficiaires	(875)	(2 485)	(5 595)	(1 929 738)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en fin de période	2 474 250	2 332 040	2 367 142	-

(*) Ce nombre comprend les allocations d'actions attribuées au dirigeant mandataire social dans les conditions de droit commun et soumises aux mêmes conditions de performance.

Le Conseil d'administration de VINCI du 4 février 2021 a décidé d'attribuer de façon définitive 88,28 % des actions de performance du plan 2018 (soit 1 925 708 actions) aux bénéficiaires remplissant le critère de présence dans le Groupe (soit à 2 666 collaborateurs). Ce taux traduit le fait que le critère de performance externe n'a pas été atteint à 100 % : l'écart entre le TSR VINCI des années 2018 à 2020 et le TSR du CAC 40 sur la même période ressortait à - 1,72 %, ne permettant qu'une attribution à hauteur de 41,49 % de 20 % des actions de performance attribuées. Le critère économique de performance interne mesurant la création de valeur et comptant pour 80 % de l'allocation était, quant à lui, rempli à 100 %.

Le Conseil d'administration de VINCI du 8 avril 2021 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'actions de performance attribuant à 3 960 collaborateurs 2 489 680 actions de performance sous conditions. Ces actions de performance ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans sous réserve de la présence dans le Groupe des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition et à la réalisation des conditions de performances suivantes :

- un critère économique (comptant pour 50 % de la pondération) mesurant la création de valeur. Celle-ci sera déterminée en fonction du rapport entre le taux de rendement des capitaux employés (ROCE, déterminé après déconsolidation de l'activité aéroportuaire et ce jusqu'à ce qu'un retour du trafic aérien mondial au niveau de 2019 soit constaté) calculé sur une moyenne de 3 années et le coût moyen pondéré du capital (WACC) également calculé sur une moyenne de 3 années. Le niveau au-dessous duquel aucune attribution ne sera faite est fixé à 1,0x et celui permettant une attribution à 100 % est fixé à 1,25x, avec interpolation linéaire entre les bornes ;
- des critères financiers (comptant pour 25 % de la pondération) incluant :

a) une mesure de la performance boursière relative (pour une pondération de 12,5 %) de l'action VINCI par rapport à un indice sectoriel, calculé sur la base des valorisations boursières d'une liste de sociétés exerçant des activités comparables à celles de VINCI. Cette performance relative correspond à l'écart constaté au 31 décembre 2023 entre :

- le rendement total constaté de l'action VINCI, sur la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023 ;
- et le rendement total constaté de l'indice sectoriel, sur la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Ce rendement total (ou « Total Shareholder Return ») s'entend dividendes inclus.

Le niveau au-dessous duquel aucune attribution n'aurait lieu sera fixé à - 5 % et celui permettant une attribution à 100 % sera fixé à + 5 %, avec interpolation linéaire entre ces deux bornes ;

b) la capacité du Groupe à maîtriser son endettement et à générer des flux de trésorerie en adéquation avec son niveau d'endettement (pour une pondération de 12,5%). Celle-ci sera mesurée par le ratio FFO (Funds From Operations) / Dette Nette - tel que déterminé selon la méthodologie de l'agence de notation Standard & Poor's - calculé sur une moyenne de trois années. Le niveau au-dessous duquel aucune attribution n'aurait lieu sera fixé à 15 % et celui permettant une attribution à 100 % sera fixé à 20 %, avec interpolation linéaire entre ces deux bornes ;

- un critère environnemental, social et gouvernance (comptant pour 25 % de la pondération) comprenant :
 - a) un critère environnemental externe (15 %) mesuré par la note « Changement Climatique » délivrée chaque année par CDP Worldwide à VINCI au titre des exercices 2021, 2022 et 2023 ;
 - b) un critère sécurité (5 %) mesurant la performance du Groupe en matière de sécurité au travers de l'évolution du taux d'accidents avec arrêt de plus de 24 heures pour un million d'heures travaillées du personnel salarié du groupe VINCI dans le monde ;
 - c) un critère lié à la féminisation (5 %) mesurant l'augmentation du taux de féminisation des nouveaux managers par promotion ou recrutement au sein du Groupe sur l'ensemble du périmètre. En 2020, le taux s'est élevé à 25,30 %. L'objectif est d'augmenter ce taux pour le porter à 28,33 % à fin 2023.

Le Conseil d'administration pourra adapter les conditions de performance en cas d'opération stratégique affectant de manière structurante le périmètre des activités du Groupe ou en cas de circonstances exceptionnelles.

Informations sur la juste valeur des plans d'actions de performance

Les justes valeurs des actions de performance ont été calculées par un actuaire externe, aux dates d'attribution respectives des actions, sur la base des caractéristiques et hypothèses suivantes :

	Plan 2021	Plan 2020 ^(*)	Plan 2019	Plan 2018
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	90,70	76,50	89,68	81,23
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	78,64	61,69	74,84	64,12
Juste valeur par rapport au cours à la date d'attribution	86,70 %	80,64 %	83,45 %	78,94 %
Maturité à l'origine (en années) - période d'acquisition	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Taux d'intérêt sans risque ^(**)	(0,64 %)	(0,44 %)	(0,40 %)	(0,32 %)

(*) Taux à trois ans des obligations d'État de la zone euro.

(**) Hors plan d'incitation long terme 2020 du dirigeant mandataire social dont la juste valeur par action de performance à la date d'attribution du 18/06/2020 est évaluée à 73,05 €.

Une charge de 143 millions d'euros a été comptabilisée en 2021 au titre des plans d'actions de performance dont l'acquisition des droits n'est pas définitive (plans d'avril 2021, avril 2020, avril 2019 et fin du plan d'avril 2018) contre 148 millions d'euros en 2020 (plans d'avril 2020, avril 2019, avril 2018 et fin du plan d'avril 2017).

30.2 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription aux plans d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

Plan d'épargne Groupe France

En France, en règle générale, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés qui ont la possibilité de souscrire à un prix comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de bourse précédant le Conseil d'administration fixant le cours de souscription. Les souscripteurs bénéficient en outre d'un abondement versé par leur entreprise lequel est plafonné à 3 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de répartition des souscriptions individuelles à partir des données historiques observées sur les plans 2017, 2018, 2019 et 2021 (les plans 2020 ne sont pas pris en compte du fait du caractère exceptionnel de cet exercice) en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui aurait recours à un crédit pour acheter le même nombre de titres cessibles et qui rembourserait le crédit par la vente des titres une fois disponibles. Un taux d'emprunt aux particuliers est défini par référence au taux de prêts amortissables à la consommation évalué par la Banque de France au mois de l'évaluation. Ce taux est comparé au taux sans risque à la date d'attribution.

	2021		
	1 ^{er} trimestre 2022 (1 ^{er} janvier - 30 avril 2022)	3 ^e trimestre 2021 (1 ^{er} septembre - 31 décembre 2021)	2 ^e trimestre 2021 (1 ^{er} mai - 31 août 2021)
Plan d'épargne Groupe France			
Prix de souscription (en euros)	85,59	89,08	77,83
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	91,47	95,73	81,30
Nombre estimé de titres souscrits	1 861 541	412 896	1 661 792
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	3 020 207	672 572	2 570 257

	2020 ^(*)	
	1 ^{er} trimestre 2021	3 ^e trimestre 2020
Plan d'épargne Groupe France - Tranche		
Prix de souscription (en euros)	69,66	79,90
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	71,82	85,64
Nombre estimé de titres souscrits	1 885 684	459 242
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	3 128 584	748 066

(*) Dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19, la période de souscription du plan du 1^{er} trimestre 2020 avait été prolongée jusqu'à fin août. Ainsi, seuls deux plans d'épargne avaient été proposés aux salariés en 2020.

Plan d'épargne Groupe International

Au cours du 1^{er} semestre 2021, VINCI a mis en œuvre, conformément aux autorisations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale, de nouveaux plans d'épargne destinés aux salariés de certaines filiales étrangères (plan Castor International). 41 pays sont désormais concernés, couvrant 91 % du chiffre d'affaires réalisé à l'international et 85 % de l'effectif.

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- période de souscription : du 18 mai au 4 juin 2021 pour l'ensemble des pays, sauf pour le Royaume-Uni (sept périodes successives de souscription entre mars et septembre 2021) ;
- abondement versé sous forme d'actions gratuites, avec livraison différée à trois ans – en règle générale – ou livraison immédiate avec acquisition définitive dans trois ans ;
- pas d'indisponibilité postérieure à l'acquisition définitive des actions gratuites après trois ans.

Plan Castor International (hors Royaume-Uni)	2021	2020	2019	2018
Cours de souscription (en euros)	91,72	73,41	88,08	84,50
Cours de clôture à la date de fin de la période de souscription (en euros)	93,45	90,32	90,28	84,32
Taux de distribution du dividende espéré	2,97 %	2,51 %	2,60 %	2,34 %
Juste valeur de l'action gratuite à la date de fin de période de souscription (en euros)	85,47	83,78	83,60	78,66

La charge comptabilisée en 2021 pour l'ensemble des plans d'épargne salariale du Groupe s'élève à 145 millions d'euros (92 millions d'euros en 2020).

L. Autres notes

31. Transactions avec les parties liées

Les transactions du Groupe avec des parties liées concernent essentiellement :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de direction ;
- les opérations avec les sociétés sur lesquelles VINCI exerce une influence notable ou les coentreprises sur lesquelles VINCI exerce un contrôle conjoint.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

31.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par VINCI SA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du comité Exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges en 2021 et 2020 selon le détail suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Membres des organes d'administration et comité Exécutif	
	2021	2020
Rémunérations	11 576	13 027
Charges sociales patronales	8 449	8 404
Avantages postérieurs à l'emploi	2 320	2 267
Indemnités de fin de contrat de travail	3 102	1 549
Paiements en actions ^(*)	9 647	10 920
Jetons de présence	1 379	1 342

(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note K.30 Paiements en actions.

La part variable des rémunérations et avantages assimilés relative à l'année 2021 est provisionnée sur l'exercice sur la base d'une estimation.

Au 31 décembre 2021, le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et retraites complémentaires à prestations définies) vis-à-vis des membres des organes de direction et du comité Exécutif s'élevait à 75 millions d'euros (88 millions d'euros au 31 décembre 2020).

31.2 Autres parties liées

Qatar Holding LLC est actionnaire de VINCI à hauteur de 3,8 % au 31 décembre 2021. VINCI Construction Grands Projets (49 %) et Qatari Diar Real Estate Investment Company (QD, 51 %) détiennent conjointement la société Qatari Diar VINCI Construction (QDVC) consolidée par mise en équivalence. Cette société dont l'objet consiste à développer des activités de construction au Qatar et à l'international a réalisé une activité de 199 millions d'euros en 2021.

Par ailleurs, des sociétés du Groupe sont amenées à exécuter des travaux pour des maîtres d'ouvrages dans lesquels QD est susceptible de détenir une participation.

Le Groupe entretient des relations commerciales courantes mais non significatives avec des sociétés ayant pour dirigeants ou administrateurs des membres du Conseil d'administration de VINCI.

Les informations financières relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note E.10.2 Informations financières agrégées.

32. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

(en millions d'euros)	DELOITTE 2021				PricewaterhouseCoopers 2021				KPMG 2021 (**)			
	Commissaire aux comptes (Deloitte & Associés)	Réseau	Total Deloitte	%	Commissaire aux comptes (Pricewaterhouse Coopers Audit)	Réseau	Total PwC	%	Commissaire aux comptes (KPMG Audit IS)	Réseau	Total KPMG	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés												
VINCI SA	0,4	-	0,4	3 %	0,4	-	0,4	4 %	-	-	-	0 %
Filiales intégrées globalement	5,7	4,6	10,2	87 %	3,3	4,1	7,4	79 %	2,3	0,6	2,9	82 %
Sous-total	6,1	4,6	10,6	90 %	3,7	4,1	7,8	83 %	2,3	0,6	2,9	82 %
Services autres que la certification des comptes (*)												
VINCI SA	0,4	-	0,4	3 %	0,4	-	0,4	4 %	-	-	-	0 %
Filiales intégrées globalement	0,3	0,6	0,8	7 %	0,1	1,0	1,2	13 %	0,1	0,5	0,6	18 %
Sous-total	0,6	0,6	1,2	10 %	0,5	1,0	1,5	17 %	0,1	0,5	0,6	18 %
Total	6,7	5,1	11,8	100 %	4,2	5,1	9,3	100 %	2,4	1,1	3,6	100 %

(*) Les services autres que la certification des comptes incluent les services dont la fourniture est requise par la réglementation ainsi que les services fournis à la demande des entités contrôlées: audits contractuels, lettres de confort, attestations, procédures convenues, consultations et travaux liés aux changements de normes comptables, due diligence d'acquisition, audits de procédures et de systèmes d'information et services fiscaux n'affectant pas l'indépendance des commissaires aux comptes.

(**) Commissaire aux comptes de certaines filiales du Groupe.

M. Note sur les litiges

Les sociétés qui font partie du groupe VINCI sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Les risques y afférents ont été évalués par VINCI et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet, le cas échéant, de provisions déterminées en conséquence.

Les principales procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours à la date du 31 décembre 2021 sont les suivantes :

- Dans le cadre du contentieux indemnitaire engagé par la SNCF en mars 2011 à la suite de la décision rendue le 21 mars 2006 par le Conseil de la concurrence^(*) lequel avait sanctionné plusieurs sociétés au titre d'ententes concernant les travaux de génie civil des gares Magenta et Saint-Lazare Condorcet à Paris (projet Eole), les sociétés du groupe VINCI ont conclu en mars 2016 avec la SNCF une transaction ayant pour objet d'y mettre fin. Le 8 mars 2016, le tribunal administratif de Paris a pris acte du désistement réciproque d'instance et d'action de SNCF Mobilités à l'égard de toutes les sociétés du groupe VINCI visées par cette procédure. Ce litige a définitivement pris fin par une transaction conclue en 2021 entre la SNCF et l'ensemble des autres sociétés concernées.
- Après que le tribunal de grande instance de Paris, par un jugement du 17 décembre 2013, ait déclaré prescrite et irrecevable une demande de la Région Île-de-France portant sur l'indemnisation du préjudice prétendument subi par elle en raison de pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par le Conseil de la concurrence^(*) le 9 mai 2007 dans le cadre du programme de rénovation des lycées d'Île-de-France mis en œuvre de 1989 à 1996, le tribunal des conflits avait, le 16 novembre 2015, déclaré les juridictions de l'ordre judiciaire incompétentes pour trancher ce litige qui opposait la Région à diverses entreprises du secteur de la construction. Plus de deux ans après cette décision du tribunal des conflits, la Région a saisi le tribunal administratif de Paris de 88 requêtes portant sur autant de marchés de rénovation de lycées et réclame 293 millions d'euros en principal à 14 entreprises, dont plusieurs sociétés du Groupe, et 11 personnes physiques. Le tribunal administratif de Paris a décidé fin juillet 2019 de débouter la Région de ses demandes. Cette dernière a interjeté appel de ces jugements. Par des arrêts dans deux des 88 instances engagées, la cour administrative d'appel de Paris a considéré le 19 février 2021 que l'action de la Région ne serait finalement pas prescrite, que la Région serait donc fondée à demander la condamnation solidaire des défendeurs, que ses fautes exonèrent cependant les défendeurs pour un tiers, et a ordonné une expertise visant à déterminer l'éventuel préjudice subi par la Région. Cette expertise est actuellement en cours. Les défendeurs ont formé un pourvoi en cassation contre ces 2 arrêts devant le Conseil d'État, et les 86 autres instances restent en suspens. Le Groupe considère que ce litige, dont l'origine remonte à plus de trente ans et concernant une demande qui a déjà été déclarée prescrite en 2013 puis en 2019, constitue un passif éventuel dont il n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence.

(*) Devenu Autorité de la concurrence

- Suite à la notification par l'État de son intention de résilier de façon anticipée le contrat pour la concession des aéroports de Notre-Dame-des-Landes, Nantes-Atlantique et Saint-Nazaire-Montoir, la société Aéroports du Grand Ouest (AGO) a sollicité à deux reprises au mois d'août 2019, l'engagement de la procédure de conciliation prévue à l'article 94 du contrat de concession. L'État a refusé d'y donner suite et, par arrêté du 24 octobre 2019, a prononcé la résiliation pour motif d'intérêt général du contrat de concession. Afin de préserver ses droits à indemnisation, AGO a adressé à l'État, le 5 décembre 2019, une demande indemnitaire préalable et a par ailleurs déposé, le 6 décembre 2019, une requête auprès du tribunal administratif de Nantes à l'encontre de l'arrêté de résiliation. Dans sa requête, AGO a rappelé qu'elle était disposée à entamer, de manière alternative, une procédure de médiation en application de l'article L. 213-7 du code de justice administrative, afin de tenter de parvenir à un accord équilibré qui mettrait ainsi un terme au différend. Le 3 juin 2021, AGO a reçu le mémoire en défense de l'État, communiqué par le tribunal administratif de Nantes. Le 30 juin 2021, le Président du Tribunal Administratif de Nantes a proposé aux parties une médiation sur la base des articles L213-7 du code de justice administrative. La société AGO a accepté cette démarche de médiation mais celle-ci n'a pu avoir lieu compte tenu du refus de l'Etat de la mettre en œuvre. Le contentieux est donc toujours en cours devant le tribunal administratif de Nantes.

- La société Eurovia CS, filiale d'Eurovia en République tchèque, ainsi que d'autres entreprises n'appartenant pas au Groupe, font l'objet de plusieurs réclamations émanant de la Direction des routes et des autoroutes de la République tchèque (RSD). Ces réclamations concernent la réalisation de travaux entre 2003 et 2007 dans le cadre de la construction de l'autoroute D47. Depuis fin 2012, le RSD a engagé plusieurs procédures arbitrales et judiciaires visant principalement à la réparation de malfaçons affectant, selon lui, les ouvrages routiers ou les ouvrages d'art réalisés et accessoirement à la réparation de divers préjudices annexes. Des réparations sont intervenues depuis le début de l'année 2014 pour des montants substantiellement inférieurs aux demandes du RSD. Une décision d'arbitrage partielle a été rendue en juin 2021. Les travaux correspondants devraient être réalisés courant 2022 pour des montants également sensiblement inférieurs aux demandes du RSD. Deux autres sections routières sont en attente d'une décision d'arbitrage et une quatrième fait l'objet d'une procédure au civil. Concernant les réclamations portant principalement sur les malfaçons et faisant l'objet des procédures encore en cours, le RSD a évalué sa demande de réparations à 3,1 milliards de couronnes tchèques (la quote-part d'Eurovia CS représentant environ 75 % de ce montant). Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier et de ses derniers développements, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- La société Soletanche Bachy France avait introduit une requête en arbitrage devant la Chambre de commerce internationale suite à la résiliation par la société ACT (Aqaba Container Terminal) d'un contrat pour la construction d'une extension d'un terminal à conteneurs situé dans le port d'Aqaba en Jordanie. La société contestait le bien-fondé de la résiliation du contrat et sollicitait le versement d'une somme de 10 millions de dollars US. ACT, de son côté, faisait valoir que la résiliation du contrat était fondée, qu'il avait subi des frais supplémentaires pour achever les travaux et il formait une demande reconventionnelle d'un montant de 44 millions de dollars US. Le tribunal arbitral, par une sentence arbitrale en date du 30 août 2017, modifié par deux sentences rectificatives des 28 septembre 2017 et du 1^{er} mai 2018, a débouté la société de sa demande et l'a condamnée à payer à ACT une somme de 38,3 millions de dollars US en principal, plus 9,1 millions de dollars US de frais juridiques. La société a engagé des actions pour s'opposer à l'exécution de cette décision ainsi qu'à l'encontre de cotraitants. Par un arrêt du 15 décembre 2020, la cour d'appel de Paris a confirmé la décision du tribunal de grande instance de Paris déclarant exécutoire la sentence arbitrale du 30 août 2017. Un pourvoi devant la cour de cassation a été formé par la société Soletanche Bachy France. Compte tenu des provisions constituées dans ses comptes, le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

- Le 6 novembre 2019, la Municipalité de Lima (Pérou) a initié à l'encontre de la société Lima Expresa (ci-après la société LimaEx), concessionnaire de l'autoroute désignée « Linea Amarilla », une requête en arbitrage devant la chambre arbitrale internationale de Paris. La demande principale de la Municipalité de Lima, en sa qualité de concédant, porte sur l'annulation du contrat de concession du 12 novembre 2009 ainsi que sur ses avenants successifs. Le Groupe a acquis 100 % de la société LimaEx le 20 décembre 2016 à travers sa filiale, VINCI Highways SAS. La société LimaEx conteste les demandes de la Municipalité de Lima basées sur des allégations de faits de corruption antérieurs à l'acquisition de la société LimaEx par le Groupe et a présenté des demandes reconventionnelles. Par ailleurs, dans le cadre de trois procédures pénales en cours, une à l'encontre d'un ancien fonctionnaire de la Municipalité de Lima et deux à l'encontre d'une ex-maire de Lima, les procureurs ont demandé à ce que la responsabilité de la société LimaEx soit mise en cause. La société LimaEx conteste ces demandes dans chacune de ces procédures. Le Groupe considère que ces litiges constituent un passif éventuel dont il n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence.

- VINCI Construction Grands Projets a constitué le 12 mai 2015 un groupement momentané d'entreprises (*non incorporated joint-venture*) avec la société italienne Astaldi. Ce groupement a pour objet la réalisation des travaux de construction du nouvel aéroport de Santiago du Chili dans le cadre d'un contrat de conception, fourniture et construction (*engineering, procurement and construction contract*) conclu le 18 novembre 2015 avec le concessionnaire, la Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel. VINCI Construction Grands Projets et Astaldi disposent, au sein de ce groupement, de quotes-parts d'intérêts égales. Un différend oppose VINCI Construction Grands Projets et Astaldi, portant sur (i) des allégations de mauvaise gestion (*mismanagement*) d'Astaldi à l'encontre de VINCI Construction Grands Projets que cette dernière réfute intégralement, d'une part ; et (ii) sur l'exclusion de la gouvernance de ce groupement, par VINCI Construction Grands Projets, pour faute d'Astaldi, que cette dernière conteste, d'autre part. Une procédure arbitrale a été initiée le 14 décembre 2020 par Astaldi contre VINCI Construction Grands Projets devant la Chambre de Commerce Internationale. Astaldi a indiqué, par courrier en date du 28 décembre 2020, que le montant qu'elle réclamait était de l'ordre de 150 millions d'euros. Pour sa part, VINCI Construction Grands Projets réfute entièrement la compensation prétendue par Astaldi et lui oppose des demandes reconventionnelles qui ont pour but de (i) contraindre Astaldi à payer sa quote-part dans la perte enregistrée par le groupement au moment de son exclusion et (ii) contraindre Astaldi à lui rembourser sa quote-part dans les appels de fonds effectués pendant les travaux, s'élevant à un montant global de 59,6 millions d'euros. Le tribunal arbitral, dont le siège est à Genève, a été constitué. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

Il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

N. Événements postérieurs à la clôture

33. Affectation du résultat 2021

Le Conseil d'administration a arrêté, le 3 février 2022, les états financiers consolidés au 31 décembre 2021. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 12 avril 2022. Il sera proposé à cette assemblée la distribution d'un dividende de 2,90 euros par action au titre de l'exercice 2021, qui compte tenu de l'acompte déjà versé le 18 novembre 2021 (0,65 euro par action) porterait le solde du dividende à distribuer à 2,25 euros par action. Celui-ci serait versé le 28 avril 2022, avec un détachement du coupon le 26 avril 2022.

34. Autres événements postérieurs à la clôture

Programme de rachats d'actions

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de rachat d'actions, VINCI a signé une convention d'achat d'actions avec un prestataire de service d'investissement le 4 janvier 2022. Selon les termes de cette convention, courant du 5 janvier au 29 mars 2022 au plus tard, VINCI donne mandat au prestataire d'acquérir pour son compte des actions VINCI dans la limite d'un montant de 600 millions d'euros. Le prix d'achat des actions ne pourra pas excéder la limite fixée par l'assemblée générale mixte de VINCI du 8 avril 2021.

O. Autres règles et méthodes de consolidation

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement, sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une coentreprise ou une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères font partie des actifs acquis et, à ce titre, sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de la société et convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change liés sont reconnus en résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés de couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés en écarts de conversion en capitaux propres.

Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en contrepartie du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont inclus dans le coût du regroupement d'entreprises et sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de due diligence et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils sont présentés dans le résultat opérationnel au sein du poste « effets de périmètre et résultat de cession sur titres » du compte de résultat.

Les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise, lorsqu'ils confèrent à leurs porteurs des droits de propriété actuels dans l'entité (droits de vote, participation aux résultats...) ainsi qu'un droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

À la date de prise de contrôle, le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs et passifs d'impôt ou des avantages du personnel qui sont évalués selon leur norme de référence (respectivement IAS 12 et IAS 19) ainsi que des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente qui sont comptabilisés, selon IFRS 5, à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des actifs et passifs relatifs aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est évaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat.

Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité sans impact sur le contrôle est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont comptabilisés en autres passifs non courants pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

Actifs destinés à être cédés et activité abandonnée

Actifs destinés à être cédés

Les actifs (ou groupes d'actifs) non courants sont classés comme détenus en vue de la vente et comptabilisés à la valeur la plus basse entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, si leur valeur comptable doit être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Les actifs non courants (y compris ceux qui font partie d'un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente ne sont pas amortis.

Activités abandonnées

Les activités abandonnées arrêtées, cédées ou en cours de cession, dès lors qu'elles :

- représentent une ligne d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
 - ou font partie d'un plan unique de vente d'une ligne d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe ;
 - ou correspondent à une filiale acquise uniquement dans un but de revente,
- sont présentées sur une ligne séparée du compte de résultat consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidés à la date de clôture de l'exercice.

Le caractère significatif est apprécié par le Groupe selon différents critères qualitatifs (marché, produit, zone géographique) ou quantitatifs (chiffre d'affaires, rentabilité, flux de trésorerie, actifs). Les actifs rattachés aux activités abandonnées, s'ils sont détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur nette des coûts relatifs à la cession.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale de la société VINCI,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VINCI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'Audit.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « Base de préparation des comptes » de l'annexe aux comptes consolidés qui mentionne l'application rétrospective au 1er janvier 2020 de la décision de l'IFRS IC relative à la méthodologie de calcul des avantages au personnel et à la période d'acquisition des droits.

4. Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Valeur recouvrable des goodwill et des immobilisations incorporelles ainsi que des participations dans les sociétés concessionnaires mises en équivalence

Notes A.2.3, E.9, E.10, F.13, H.17.1 et H.17.3 de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Les goodwill, les immobilisations incorporelles du domaine concédé et les autres immobilisations incorporelles présentent des valeurs nettes comptables significatives au 31 décembre 2021 de respectivement 16 472 millions d'euros, 25 329 millions d'euros et 7 586 millions d'euros, soit 49% du bilan. Ces actifs peuvent présenter un risque de perte de valeur lié à des facteurs internes ou externes, comme, par exemple, la détérioration

de la performance, l'évolution de l'environnement économique, des conditions de marché défavorables, l'évolution du trafic et des changements de législation ou de réglementation.

Par ailleurs, le Groupe est également exposé à ce risque de perte de valeur concernant les infrastructures exploitées par des sociétés concessionnaires dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou a une influence notable. Les participations détenues dans ces entreprises concessionnaires s'élèvent à 353 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le Groupe réalise des tests de perte de valeur sur les goodwill, les immobilisations incorporelles du domaine concédé, les autres immobilisations incorporelles et sur les titres de participation des sociétés concessionnaires mises en équivalence présentant un indice de perte de valeur. La valeur recouvrable est basée sur un calcul de valeur d'utilité, lui-même basé sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés.

Ces tests de perte de valeur ont été réalisés en tenant compte des incertitudes pesant sur les perspectives macro-économiques résultant de la crise sanitaire de la COVID-19 et des hypothèses de sortie de crise retenues par la direction.

La détermination de la valeur recouvrable de ces actifs et des éventuelles pertes de valeur à comptabiliser constitue ainsi un point clé de l'audit, compte tenu du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la direction sur les hypothèses de performance opérationnelle et de trafic futurs, de taux de croissance long terme et de taux d'actualisation retenus, ainsi que de la sensibilité de leur évaluation à la variation de certaines de ces hypothèses.

Travaux d'audit réalisés

Pour les unités génératrices de trésorerie et les immobilisations incorporelles significatives ou présentant un risque spécifique de perte de valeur que nous avons jugé important, nous avons :

- vérifié la pertinence de l'approche retenue pour déterminer les unités génératrices de trésorerie au niveau desquelles sont réalisés les tests de perte de valeur des actifs ;
- pris connaissance des modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ;
- apprécié le caractère raisonnable des principales hypothèses au regard des incidences de la crise de la COVID-19, en particulier l'évolution de la performance opérationnelle, du trafic et des taux de croissance long terme corroborés par des données de marchés externes ainsi que les taux d'actualisation retenus, et ce, notamment en examinant ces taux en lien avec nos experts et en les comparant avec nos bases de données.

S'agissant des goodwill, nous avons examiné le caractère approprié des informations données dans l'annexe aux comptes consolidés sur la détermination des hypothèses sous-jacentes et les analyses de sensibilité, au regard de la norme comptable appropriée.

Comptabilisation des contrats de construction

Notes A.2.3, G.16 et H.19.3 de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Le chiffre d'affaires de la branche contracting de VINCI représente plus de 80% du chiffre d'affaires consolidé et est réalisé pour l'essentiel au travers de contrats de construction à long terme.

Les produits et les charges relatifs aux contrats de construction sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement : le calcul du pourcentage d'avancement et le chiffre d'affaires à comptabiliser reposent sur de nombreuses estimations à terminaison fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'éventuels aléas. Des révisions des estimations initiales peuvent donc intervenir tout au long de la vie des contrats et avoir des impacts significatifs sur les résultats.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont hautement probables et peuvent être évalués de façon fiable.

La détermination de ces estimations à terminaison et de l'impact financier des modifications qui peuvent s'avérer nécessaires au cours de la réalisation des chantiers et des opérations constitue un point clé de l'audit, compte tenu des montants en jeu et du degré élevé de jugement requis des directions opérationnelles des filiales concernées pour la détermination de ces estimations à terminaison.

Travaux d'audit réalisés

Nous avons sélectionné des projets en fonction de leur importance, de leur complexité technique et de leur localisation géographique, et pour chaque projet sélectionné, nous avons :

- pris connaissance des procédures et, le cas échéant, des systèmes d'information spécifiques mis en place par les filiales les plus significatives concourant à la reconnaissance du chiffre d'affaires et au suivi des dépenses correspondant ;
- évalué et testé la conception et la mise en œuvre de contrôles clés mis en place dans les filiales les plus significatives (contrôles manuels et informatiques) ;
- vérifié la concordance entre le chiffre d'affaires retenu à terminaison et les contrats et avenants signés ;
- apprécié la correcte prise en compte des risques de retard et d'augmentation des coûts liés à l'exécution des travaux, ainsi que les estimations des coûts à terminaison, revu le niveau d'aléas intégré au budget et le niveau de couverture des litiges ;
- vérifié que, dans le cas de prévisions à fin d'affaire déficitaires, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée, intégrant le cas échéant des droits à recettes complémentaires ou à réclamation dans la mesure où ils sont hautement probables et peuvent être évalués de façon fiable.

Provisions pour risques et litiges

Notes H.19.3, H.20 et M de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Les sociétés du Groupe sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités.

Ces risques et litiges font, le cas échéant, l'objet de provisions établies conformément à la norme comptable appropriée et sont évalués par VINCI et les filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers.

Les provisions pour litiges (678 millions d'euros au 31 décembre 2021), autres risques courants (1 763 millions d'euros au 31 décembre 2021) et autres risques non courants (393 millions d'euros au 31 décembre 2021), représentent un montant total de 2 834 millions d'euros au 31 décembre 2021.

La détermination et l'évaluation des provisions pour risques et litiges comptabilisées constituent un point clé de l'audit, compte tenu des montants en jeu et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la direction pour la détermination de ces provisions, s'agissant du dénouement probable des risques et litiges correspondants.

Travaux d'audit réalisés

Afin d'obtenir une compréhension des risques et litiges existants et des éléments de jugement y afférents, nous nous sommes entretenus avec les directions du Groupe, des pôles et des principales filiales. Pour chacun des principaux risques et litiges identifiés, nous avons :

- pris connaissance des procédures mises en œuvre par le Groupe pour recenser, documenter et procéder à l'évaluation des provisions correspondantes ;
- corroboré le niveau de provisions comptabilisées avec les réponses d'avocats à nos demandes de confirmation ;
- effectué un examen critique des analyses internes relatives à la probabilité et à l'incidence possible de chaque risque et litige, en examinant les éléments de procédure disponibles (courriers, réclamations, jugements, notifications, etc.). Nous avons notamment exercé notre jugement professionnel afin d'apprécier les positions retenues par la direction par rapport aux fourchettes d'évaluation des risques et la cohérence de l'évolution de ces positions dans le temps.

Nous avons examiné le caractère approprié des informations données dans l'annexe aux comptes consolidés concernant les principaux litiges identifiés.

Acquisition des activités énergie du groupe ACS (« Cobra IS »)

Notes A.1 et B.1 de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

VINCI a finalisé, le 31 décembre 2021, l'acquisition des activités énergie du groupe ACS (« Cobra IS »). Au 31 décembre 2021, le montant total du prix d'acquisition a été évalué à 5,1 milliards d'euros incluant l'estimation du complément de prix qui sera payé au vendeur au fur et à mesure de la disponibilité des gigawatts d'énergie renouvelable développés par Cobra IS sur une période pouvant aller jusqu'au 30 juin 2030.

L'ensemble Cobra IS est consolidé dans les états financiers du groupe VINCI à compter de la date d'acquisition, le 31 décembre 2021, et a conduit à la comptabilisation d'un goodwill provisoire d'un montant de 4,5 milliards d'euros. Le Groupe dispose de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser l'allocation du prix d'acquisition, soit jusqu'au 30 décembre 2022.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison du caractère significatif de cette acquisition pour le Groupe et du recours aux estimations et au jugement de la Direction, notamment pour la détermination du prix d'acquisition ainsi que pour l'identification préliminaire des actifs et des passifs acquis.

Travaux d'audit réalisés

Dans le cadre de notre audit, nous avons pris connaissance de la documentation juridique relative à l'opération, ainsi que des éléments préparés par la Direction, d'une part, pour déterminer le prix d'acquisition et le montant provisoire du complément de prix et d'autre part, pour procéder à l'identification préliminaire des actifs et des passifs acquis dans le cadre de cette transaction.

Nous avons pris connaissance du contrat d'acquisition conclu par le Groupe avec le vendeur et apprécié le dispositif mis en place par la Direction pour analyser et comptabiliser la prise de contrôle de la société.

Le bilan d'ouverture de Cobra IS au 31 décembre 2021 a fait l'objet de procédures d'examen limité couvrant les principales entités entrant dans le périmètre de consolidation. Nous avons notamment :

- réalisé des procédures analytiques sur les postes du bilan d'ouverture sur la base de critères de risque et de matérialité ;
- mené des entretiens avec la Direction des sociétés acquises pour appréhender les principaux litiges et contentieux en cours ;
- réconcilié les données consolidées de Cobra IS avec les états financiers sous-jacents.

Enfin, nous avons examiné les informations communiquées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés sur le traitement comptable de cette acquisition, notamment dans la note B.1.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

6. Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

7. Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VINCI par l'Assemblée Générale du 23 juin 1989 pour le cabinet Deloitte & Associés compte tenu des acquisitions ou fusion des cabinets intervenus depuis cette date et du 17 avril 2019 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 33ème année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers dans la 3ème année.

8. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

9. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'Audit

Nous remettons au comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 7 février 2022
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Bertrand Baloche

Jean-Romain Bardez

Mansour Belhiba

Amnon Bendavid



1973 boulevard de la Défense
CS 10268
92757 Nanterre Cedex - France
Tél. : +33 1 57 98 61 00
www.vinci.com